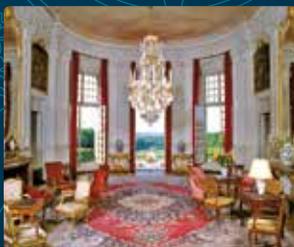




GUIDE PRATIQUE DES TOURNAGES



Avec le soutien du



© Copyright 2013; Commission Nationale du Film France - Tous droits réservés monde entier.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any other means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without the prior permission of the copyright owners.

BASE TAF

T = Techniciens

A = Artistes

F = Figurants

▶ Déjà 12500 professionnels
référencés dans les régions
par les commissions
du film !

ET VOUS?

Inscription gratuite
www.filmfrance.net (Rubrique EMPLOI)

FILM FRANCE
commission nationale



sommaire





sommaire

Chapitre 1

LA FRANCE EN IMAGES	5
---------------------------	---

Chapitre 2

FRANCE : UNE VUE D'ENSEMBLE	37
-----------------------------------	----

2.1 La France en deux mots	38
2.2 Voyages et transports	39
2.3 Hébergements	46
2.4 Transport d'équipement	48
2.5 Energies et Télécommunications	49
2.6 Géographie et Climat	51

Chapitre 3

LA PRODUCTION EN FRANCE ET LE RESEAU FILM FRANCE	57
---	----

3.1 Production : l'écosystème français	58
Un savoir-faire haut de gamme	59
Organismes professionnels	59
3.2 Film France	51
La Commission Nationale du Film	61
www.filmfrance.net	62
Le réseau des commissions du film	63
Les sites internet favoris	99

Chapitre 4

FRANCE : LES DECORS NATURELS	101
------------------------------------	-----

4.1 Recherche de décors	102
La base décor du réseau Film France	102
Les sociétés de repérage	103
Les professionnels du repérage	103

4.2 Autorisations de tournages	104
Généralités	104
Droits des architectes	105
Voies Publiques/Paris	106
Voies Publiques en dehors de Paris	108
Propriété privée	108
Le Patrimoine Historique	108
Tribunaux, Palais de Justice et prisons	110
Ministère de l'Intérieur	111
Armées, Patrimoine de la Défense	112
Haras	113
Lieux de culte	114
Ecoles et universités	115
Hôpitaux	115
La Poste	116
Aéroports, aérodromes	117
Gares et trains	118
Transports urbains	119
Routes et autoroutes	121
Sites fluviaux et maritimes	123
Littoral	124
Parcs, jardins et forêts	126
Protection des animaux	129

Chapitre 5

LES PLATEAUX DE TOURNAGES EN FRANCE	131
--	-----

Chapitre 6

TOURNER EN FRANCE : LES INCITATIFS FINANCIERS	139
--	-----

6.1 Les crédits d'impôts	141
Les crédits d'impôt pour la production française	141
Le crédit d'impôt international (C2I)	142



6.2	Les aides des collectivités territoriales	148
	Les étapes	148
	Les conditions et critères d'éligibilité	148
	Les engagements de la société de production bénéficiant de l'aide financière	148
	Constitution des dossiers	149
	Contacts	150

Chapitre 7 FRANCE : REGLEMENTATION

7.1	Généralités	158
7.2	Quelle structure pour tourner en France	159
	Tourner en France	159
	Absence d'établissement stable en France	159
	Création d'une filiale	160
	Partenariat avec une société établie en France	160
7.3	Douanes et entrées sur le territoire	161
	Transport de matériel entre les Etats membres de l'UE	161
	Transport de matériel entre un Etat membre de l'UE et un Etat non membre	161
	Importation d'animaux	161
	Transport de rushes	162
	Visa	162
7.4	Assurances	163
	Les risques de responsabilité civile	163
	Les risques de perte pécuniaire	163
	Les risques de dommages affectant les biens ou matériels	163
	La garantie des frais supplémentaires	164

7.5	Emploi	165
	L'autorisation provisoire de travail (APT)	165
	Le régime de sécurité sociale des salariés	165
	Santé et sécurité	166
	Contrats de travail	167
	Rémunérations salariales et non salariales	167
	Travail des enfants	167
	Recruter son équipe	169

7.6	Fiscalité et taxes	170
	Impôt sur les sociétés	170
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	170
	Fiscalité personnelle	171

7.7	Droit d'auteur et droit à l'image	172
	Droits d'auteur	172
	Respect du droit à l'image	172
	Musique, cinéma et droit d'auteur	173

Chapitre 8 LEXIQUE

Chapitre 9 INDEX



AVERTISSEMENT

Cette 11^{ème} édition du guide pratique des tournages en France s'adresse en priorité aux chefs de poste français et étrangers souhaitant mener un projet en France. Ce guide constitue un outil de référence à même de répondre aux besoins des professionnels habitués aux sites et outils de production français.

Film France s'est efforcé de vérifier que les informations figurant dans ce guide sont à jour à la date de publication. Cependant, certaines informations ont pu évoluer depuis. Certaines mises à jour de ce guide sont disponibles sur le site Internet de Film France (www.filmfrance.net) sous forme de document Acrobat.

Ce guide est également disponible en version anglaise et est téléchargeable sur le site en deux langues : français et anglais.

FILM FRANCE
commission nationale

Pour plus d'information
www.filmfrance.net



La France en images



Rappelle Christine Albertini
de la Commission du FPM
d'Aix en Provence
T. 00 33 (0) 4 42 91 97 6 8
albertini@comainie-aixenprovence.fr
Hotel de ville - 13616 Aix en Provence





CHÂTEAU DE LESIGNY



Rue de la Croix

77150 Lésigny

Tél. : 33 (0)1 60 02 38 88

Fax : 33 (0)1 60 34 69 22



**PLUS DE 70 DECORS
EN UN SEUL LIEU
A 21 Kms DE PARIS**



Château renaissance • Douves • Pont •
Sous-sol • Vaste cuisine ancienne voutée
• Souterrains • Cachot • Escalier
d'honneur en pierre • Grands salons de
style et boiseries • Plafonds à caissons
classés • Vastes cheminées décorées •
Chapelle du XVI^e siècle • Salles de bains
en marbre style Art Déco • Long couloir,
dallage à damiers • Parc de 54 hectares •
Bois, prairies • Ancienne auberge relais
de poste sur cour pavée avec 2 plateaux
de 150 M² • Allées cavalières • 3 grands
étangs • Grotte • Communs • Corps de
derme • Ecuries • Pigeonnier • Etables •
Tunnels • Maison forestière en granit •
Nombreux appartements • Chambres et
couloirs insolites sous combles • Grand
salon (15m X 8m décor salle de bal,
tribunal, hôpital • Charpente 30m de long
• Salle neutre 30 X 8 décors à construire •
Photos sur demande.



Décors visibles sur :

www.chateau-de-lesigny.com



La France en images





© Emmanuel Barbier



© D. DROUET



© Ville de Marseille



© CTC



© Ludvine Roger - Pôle Image Haute Normandie



© Commission du Film Alpes Maritimes Côte d'Azur



© P. Vallet



© Daniel Donzel / Cyclope VR



© F. Dacosta



© Pierre Aubert



© Commission du Film Alpes Maritimes Côte d'Azur



© Elements Works / ODI17



Pont de Chamouze ©Commission Film Auvergne



Allée des géants ©Commission Film Auvergne



© CFS



© Joan Azorin CF Lubvauluse



© BAT Midi-Pyrénées Sud





© CHBIB



© BNT Midi-Pyrénées Sud



© Guillaume Leoullier



© Fondation du châteaude Hautefort



© CNN



© ACP - Commission Régionale du Film Picardie © Cap Régions Editions



© Château de Fontainebleau - Commission du Film d'Île-de-France



© BAT LOIS



© Ville d'Aix-en-Provence



© Cécile



© Béatrice L. Bibal



© Nicolas Lux



© Delphine Jovan - Languedoc-Roussillon Cinéma



© CHN



© CHN



© CHN



© Béatrice L. Sibral



© Nicolas Lux



© Acap-Pôle image Picardie



© Nelly Bayla / Gindou Cinéma



© GINÉDA



© Liana Bayle



© Michel Degrange



© J-D Billaud - Nautlius



© Pierre Aubert



© Commission du Film d'Ile-de-France



© Christine Albertini/Mille d'Aix en Provence



© Région Limousin



© P. Bellot



© CTC



© Région Alsace Campanelle



© Marin Rosenstahl - Languedoc-Roussillon Cinéma



© Pierre Aubert



© Ferrante Ferranti



© Région Basse-Normandie - Inventaire général - Manuel de Ruyg



© R m Buisson



  Commission du Film d' le-de-France



  Ville de Marseille



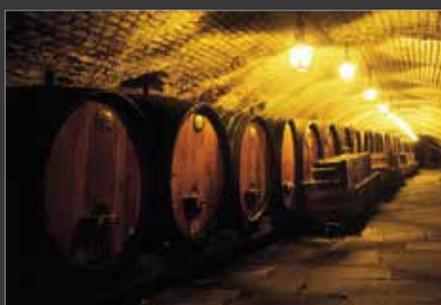
  J.D Billaud/Audolius - Nantes



© Thomas Troussier - Maison de l'Image Basse Normandie



© François Martig



© BAT CUS



© Hugo Bousquet - BAT/ACA



© Marco Cabat



© Glenn Handley - BAT/ACA



© Delphine Jouan - Languedoc-Roussillon Cinéma



© Claude Leveque ADAGP



© Commission du Film d'Île-de-France



© Pierre Aubert



© Martin Rosenstiehl - Languedoc-Roussillon Cinéma





© HG Productions - 6PMO



© Marin Rosenstehli - Langnedoc - Roussillon Cinéma



© Villa Savoye - Droits réservés



© Marin Rosenstiehl - Languedoc-Roussillon Cinéma



© CUS



© Joel Lina



© Ciclic



© Michel Brussel - Commission du Film du Var



© Languedoc Roussillon Cinéma



© Pierre Albert



© Marc Verhille - Mairie de Paris



© Fanny Le Dréau - Mairie de Paris



© Marc Verhille - Mairie de Paris



© Anne Thomès - Mairie de Paris

© Anne Thomès - Mairie de Paris
Tour Eiffel - Pierre Bidaou concepteur Lumière

© CMN



© CHN



© Marc Verhille - Mairie de Paris



© Mairie de Paris



© Sophie Robichon - Mairie de Paris



© GIE Tahiti Tourisme - Thierry Zysman



© Julien Thomazo



© Martial Docedane



© Images Océans



© BfE Tahiti Tourisme - Philippe Bacchet



© Julien Thomazo



© Hervé Douris



© Rémi Ravon



© Hervé Bouris



© Studio Lumière



© Languedoc-Roussillon Cinéma



© OCEANICA Prod



© Scaps 2 Production



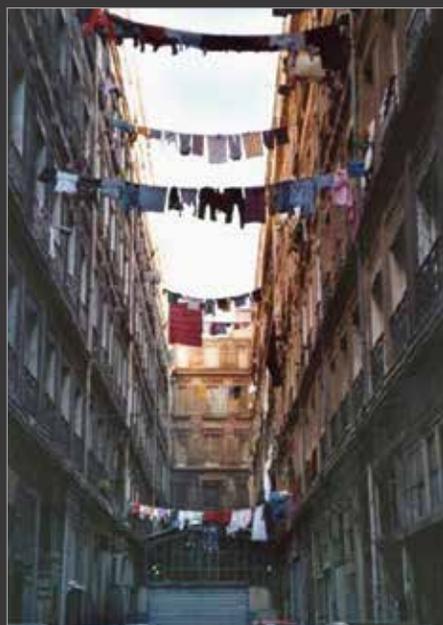
© Ville d'Alajaccio



© Laurie Pinson CTV



© Nicolas Lux





France : une vue d'ensemble

2

La France en deux mots **2.1**
38

Voyages et transports **2.2**
39

Hébergements **2.3**
46

Transport d'équipement **2.4**
48

Energies et Télécommunications **2.5**
49

Géographie et Climat **2.6**
51

Agence Film Réunion



BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES - FONDS DE SOUTIEN CINEMA & AUDIOVISUEL



Agence Film Réunion
@FilmReunion

La Réunion vous propose une palette de décors exclusifs et étonnants pour tous vos projets de tournage.

Le fonds d'aide à la production est à hauteur de **35% des dépenses locales**. En 2012, une cinquantaine de projets ont bénéficié d'un total d'aide d'environ 3 millions d'euros.

Pour plus d'informations, contactez-nous !



avec le soutien de



FILM FRANCE
FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION



Centre national
du cinéma et de
l'audiovisuel



www.agencefilmreunion.com

3, rue Serge Ycard
97490 Sainte Clotilde

courrier@agencefilmreunion.com

Tél. : 02 62 92 29 18

PREMIERE
LOGE

AGENCE DE
RÉSERVATION
HÔTELIÈRE

BESOIN D'UN HÔTEL ?

APPELEZ NOUS,
C'EST PLUS SIMPLE.

EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL...

*Service dédié à la réservation d'hôtels
et d'hébergements divers
pour l'organisation et la logistique de
tournages, castings, lieux de tournages,
événements culturels en France
et partout dans le monde.*



*Notre savoir-faire est de conseiller
et rechercher la meilleure solution
en tenant compte des exigences
de chaque client.*

4, rue Lavoisier 75008 Paris
00 33(0)1 83 641 641
www.premiere-loge.com
contact@premiere-loge.com



France : une vue d'ensemble

2

La France en deux mots **2.1**
38

Voyages et transports **2.2**
39

Hébergements **2.3**
46

Transport d'équipement **2.4**
48

Energies et Télécommunications **2.5**
49

Géographie et Climat **2.6**
51



La France en deux mots

Le portail officiel : www.france.fr

Régime politique :

République constitutionnelle unitaire

Population : 65,8 millions d'habitants

Superficie : 670 922 Km²
(547 030 Km² en métropole)

Population par Km² : 114 (métropole)

Langue officielle : Français

Les plus grandes villes et leur population :

Capitale : Paris, 2 268 265 habitants

(Agglomération parisienne : 11,8 millions d'habitants)

Marseille : 851 420 habitants

(Agglomération marseillaise : 1,1 millions d'habitants)

Lyon : 484 344 habitants

(Agglomération lyonnaise : 1,4 millions d'habitants)

26 régions officielles dont 4 en outre-mer (Guadeloupe, La Réunion, Martinique etc....), ainsi qu'un certain nombre de territoires d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, etc.)

Monnaie : Euro

PIB : 2 580 M\$

Fuseau horaire : GMT +1

Électricité/Voltage : 50Hz, 220V,

Zone de DVD/Blu-Ray : 2

Indicatif téléphonique : + 33

Internet : .fr

Poids et mesures : Kilogramme/mètre



Les transports aériens

Le réseau aérien est particulièrement dense, avec de multiples possibilités de connexions intérieures et internationales.

Les deux principaux aéroports de Paris, Paris-Charles de Gaulle à Roissy et Paris-Orly, desservent 500 villes dans 132 pays. Ces deux aéroports sont sous le contrôle des Aéroports de Paris (ADP) qui gère 14 aéroports et héliports en région parisienne. Paris occupe la deuxième place mondiale pour le nombre de vols internationaux. Ses aéroports accueillent plus de 86 millions de passagers et plus d'un million de tonnes de marchandises par an.

Bordeaux-Mérignac, Lille-Lesquin, Lyon-Saint Exupery, Marseille-Provence, Montpellier-Méditerranée, Bâle-Mulhouse, Nantes-Atlantique, Nice-Côte-d'Azur, Strasbourg et Toulouse-Blagnac sont les plus importants aéroports de province.

Paris-Charles de Gaulle, Lyon-Saint Exupery, Lille-Lesquin notamment, sont reliés par le réseau de TGV à l'ensemble de l'Europe. La première compagnie nationale est Air France (10^{ème} compagnie internationale pour les passagers-kilomètres transportés).

Tourner dans les aéroports

Voir page 116-117.

Contacts

Renseignements sur Internet :

www.aeroport.fr

(horaires de tous les vols au départ ou à destination des aéroports français, en français et en anglais)

AÉROPORTS DE PARIS

www.adp.fr

Paris-Charles de Gaulle

BP 20102

95711 Roissy - Charles de Gaulle Cedex

Renseignements:

Depuis la France Tel : + 33 (0) 8 82 56 39 50

Depuis l'étranger Tel : + 33 (0) 1 70 36 39 50

Paris-Orly

Orly Sud 103

94396 Orly Aérogare Cedex

Renseignements :

Tel : + 33 (0) 1 49 75 15 15

Tous les jours de 6h00 à 23h45



Le réseau routier

Règles générales de conduite

- Un permis de conduire donne la possibilité de conduire une voiture ou une camionnette jusqu'à 3 tonnes, et une moto ne dépassant pas 125 cm³.
- Les touristes peuvent conduire en France avec leur propre permis (un permis international est toutefois recommandé).
- Le conducteur et tous les passagers doivent obligatoirement attacher leurs ceintures de sécurité. Les enfants âgés de 3 à 11 ans doivent s'installer à l'arrière du véhicule dans des sièges homologués.

• Limitations de vitesse :

- Autoroutes : 130 km/h (110 par temps de pluie et/ou de brouillard)
- Routes : 90 km/h (80 km/h par temps de pluie et de brouillard)
- Agglomérations : 50 km/h

Tourner sur le réseau routier

Voir page 23

POUR CALCULER VOTRE ITINÉRAIRE

www.mappy.com

(En anglais, allemand, espagnol, italien, hollandais)

www.viamichelin.com

(En français, anglais, allemand, italien, espagnol)

www.maps.google.fr

(En français, anglais, allemand, italien, espagnol)

POUR ORGANISER VOTRE DÉPLACEMENT

Autoroute Information :

www.autoroutes.fr

(En français ou en anglais)

Radio : **FM 107.7** (24h/24h)

Pour les conditions de circulation :

Tel : **08 92 68 10 77** (depuis la France seulement)

www.bison-fute.equipement.gouv.fr

L'état du trafic en Ile de France en temps réel :

www.sytadin.fr

RESEAU ROUTIER NATIONAL



- Routes principales / National highways
- Autoroutes et voies rapides / Motorways and dual carriageway
- Autoroutes en construction / Motorways under construction



Importation temporaire de véhicule

Il existe deux cas de figure :

• **S'il s'agit d'un véhicule personnel, et si cette importation n'excède pas 6 mois**, aucune formalité n'est obligatoire. Au-delà, il y a obligation de dédouaner le véhicule. Le possesseur du véhicule doit alors se rendre au bureau des douanes le plus proche, muni de la carte d'immatriculation, de l'assurance et de papiers d'identité. Moyennant le

paiement de taxes, TVA pour les véhicules de l'Union Européenne, TVA plus droits de douanes pour ceux qui sont hors Union Européenne, le véhicule pourra circuler librement.

• **Dans le cas d'une importation de véhicule de jeu ou technique**, une admission temporaire est obligatoire. Elle sera délivrée par le bureau des douanes le plus proche. Les papiers du véhicule et une attestation prouvant l'objet de l'importation (tournage) seront demandés afin d'obtenir la déclaration d'admission temporaire.

Location de véhicules

Le permis de conduire, le passeport pour les étrangers et une carte de crédit pour la caution sont en général suffisants. L'âge minimum varie de 21 à 25 ans selon les agences et l'ancienneté du permis doit excéder 1 an, voire 2.

LOCATIONS DE VÉHICULES AVEC CHAUFFEUR

- Paris Trip..... www.paris-trip.com
- AvisChauffeur..... www.avischauffeur.fr
- CarteBlancheLimousine:..... www.carteblanchelimosine.com
- Service V.I.P. International..... www.service-vip.com
- Bordeaux Limousine..... www.bordeaux-limosine.com
- TSF Véhicules..... www.tsf.fr

Liste non exhaustive

Taxis

Les sociétés de taxis sont répertoriées dans les pages professionnelles des annuaires : www.pagesjaunes.fr

LISTE NON EXHAUSTIVE À PARIS

- Alpha Taxis..... Tel : + 33 (0) 1 45 85 85 85..... www.alphataxis.fr
 - Les Taxis Bleus..... Tel : + 33 (0) 1 49 36 29 48 (ou 36 09)..... www.taxis-bleus.com
 - Taxis G7..... Tel : + 33 (0) 1 47 39 47 39 (ou 36 07)..... www.taxisg7.fr
- (Réservation en anglais..... Tel : + 33 (0) 1 41 27 66 99)



Le réseau ferroviaire

Le système de transport ferroviaire est l'un des plus performants d'Europe, à la fois grâce à la structure de son réseau et à la qualité de son équipement. Les Trains à Grande Vitesse - TGV - sillonnent le territoire à des vitesses pouvant dépasser les 300 Km/h.

La SNCF

Horaires et réservation :

- Pour les grandes lignes : 36 35
- Sur Internet : www.voyages-sncf.com

La durée de validité des billets grandes lignes est variable selon la saison et la destination. Contacter la SNCF pour plus d'informations.

Tourner dans les trains, les gares

Voir page 117

L'Eurotunnel

(Le Shuttle / Tunnel sous la Manche)

Long de 50 Km, l'Eurotunnel relie Calais en France, à Folkestone au Royaume Uni. Des navettes (Shuttle) parcourent la distance en 35 minutes de quai à quai, avec, selon la période, jusqu'à 4 départs par heure. On peut y embarquer sa voiture.

Informations et vente :

- Agences de voyages
 - Péages
- www.eurotunnel.com

Eurostar (Paris-Londres-Bruxelles en TGV)

Baptisé Eurostar, ce TGV emprunte le tunnel sous la Manche dessert Londres depuis Paris en 2h15 et Lille en 1h20. Il relie également Londres et Calais en 1h40, Londres et Bruxelles en 3h15, Lille et Bruxelles en 38 mn. La fréquence des départs est d'un train toutes les heures en semaine, soit en moyenne 19 trajets Paris-Londres par jour.

Information et réservations :

- Tel : + 33 (0) 8 92 35 35 39
- www.eurostar.com



Le réseau maritime

Tourner dans les sites fluviaux, maritimes, sur le littoral

Voir pages 124-125

Les ports

On distingue 3 catégories de ports maritimes français :

- Les ports autonomes (10)
Etablissements publics de l'Etat. Ils assurent 80% du trafic portuaire en tonnage.

- Les ports d'intérêt national (25)
Leur exploitation commerciale et technique est concédée aux Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).
- Les ports décentralisés (ports de commerce, de pêche et de plaisance)
 - Ports de commerce et de pêche (environ 300)
Ils dépendent du département et des Chambres de Commerce et d'Industrie.
 - Ports de plaisance (environ 200)
Ils dépendent des communes pour leur gestion et leur organisation.

LES 10 PORTS AUTONOMES

DUNKERQUE

Terre Plein Guillain BP 46534
59386 Dunkerque Cedex 1
communication@portdedunkerque.fr
www.portdedunkerque.fr
Tel : + 33 (0) 3 28 28 78 78

ROUEN

34 boulevard de Boisguilbert BP 4075
76022 Rouen Cedex
www.rouen.port.fr
Tel : + 33 (0) 2 35 52 54 56

LE HAVRE

Terre Plein de la Barre BP 1413
76067 Le Havre Cedex
internetpah@havre-port.fr
www.havre-port.fr
Tel : + 33 (0) 2 32 74 74 00

NANTES SAINT NAZAIRE

18 quai Ernest Renaud BP 18609
44186 Nantes Cedex 04
ser.com@nantes.port.fr
www.nantes.port.fr
Tel : + 33 (0) 2 40 44 20 20

BORDEAUX

Palais de la Bourse
3 place Gabriel
33075 Bordeaux Cedex
b-betbeder@bordeaux-port.fr
www.bordeaux-port.fr
Tel : + 33 (0) 5 56 90 58 00

MARSEILLE

23 place de la Joliette BP 1965
13226 Marseille Cedex 02
gpm@arseille-port.fr
www.marseille-port.fr
Tel : + 33 (0) 4 91 39 40 00

STRASBOURG

25 rue de la Nuée Bleue BP 407 R/2
67002 Strasbourg Cedex
www.strasbourg.port.fr
portautonome@strasbourg.port.fr
Tel : + 33 (0) 3 88 21 74 74

PARIS

2 quai de Grenelle
75732 Paris Cedex 15
dcom@paris-ports.fr
www.paris-ports.fr
Tel : + 33 (0) 1 40 58 29 99

POINTE À PITRE / JARRY

Quai Lardenay BP 485
97165 Pointe à Pitre
Guadeloupe
www.portguadeloupe.com
Tel : + 33 (0) 5 90 68 61 70

PAPEETE

BP 9164 Motu Uta
Polynésie Française
www.portdepapeete.pf
Tel : + 33 (0) 6 89 47 48 00

Tous les sites internet de ports sont disponibles aussi en anglais



Hôtels et résidences de tourisme

Le classement des hôtels et résidences de tourisme :

• **2 étoiles** : 6 chambres minimum, chauffage, équipement sanitaire, ascenseur, poste téléphonique à l'étage, sanitaires privés, personnel parlant une langue européenne en plus du français, petit-déjeuner servi en salle.

• **3 étoiles** : 6 chambres minimum, chauffage, équipement sanitaire, ascenseur, poste téléphonique à l'étage, téléphone dans toutes les chambres, sanitaires privés, personnel, parlant une langue européenne, petit déjeuner servi en salle.

• **4 étoiles** : 6 chambres minimum, suites, chauffage, climatisation, équipement sanitaire, ascenseur, poste téléphonique à l'étage, téléphone dans toutes les chambres, prise ADSL accès wifi, sanitaires privés, personnel parlant une langue européenne, petit déjeuner servi dans les chambres.

• **5 étoiles** : 6 chambres minimum, suites, chauffage, climatisation, ascenseur, équipement sanitaire, poste téléphonique à l'étage, téléphone dans toutes les chambres, prise ADSL accès wifi, sanitaires privés, personnel parlant deux langues étrangères dont l'anglais, petit-déjeuner servi dans les chambres.

Atout France

Atout France, agence pour le développement du tourisme français, coordonne l'information et la promotion touristique de la France à l'étranger. 32 bureaux Atout France sont installés à l'étranger.

Tel : + 33 (0) 1 42 96 70 00
www.franceguide.com

En régions

S'adresser aux commissions du film locales ou à l'Office de Tourisme de chaque ville concernée.

Paris

Office Du Tourisme et des Congrès de Paris
25 rue des Pyramides
75001 Paris
Tel : + 33 (0) 1 49 52 42 63
www.parisinfo.com

Ouvert :

Du 1er novembre au 30 avril, tous les jours : 10h-19h.

Fermé le 1er mai

Du 2 mai au 31 octobre : tous les jours : 9h-19h



CENTRALES DE RÉSERVATION HÔTELIÈRE

ABACA DISCOUNT HOTELS

ELY 12 12
Tel : + 33 (0) 1 43 59 12 12
ely12122@wanadoo.fr
www.ely1212.com

ABOTEL

Tel : + 33 (0) 1 47 27 15 15
philippe@abotelparis.com
www.abotelparis.com

ACCOR – Cinéma & Audiovisuel

Sonia Kuennemann
Tel : + 33 (0) 1 44 38 46 51
entertainment.france@accor.com
www.accorhotels.com

ASTOTEL

Tel : + 33 (0) 1 44 51 11 18
reservation@astotel.com
www.astotel.com

BUSINESS BOOKING AGENCY - BBA

Tel : + 33 (0) 1 49 21 55 90
www.netbba.com

CHATEAUX ET HOTELS DE FRANCE

Tel : + 33 (0) 811 741 740
Tel depuis l'étranger:
+ 33 (0) 1 72 72 92 02
www.chateauxhotels.com

HOTEL MARKETING SERVICES

Tel : + 33 (0) 1 44 69 97 40
www.hms-voyages.com

EXCLUSIVE HOTELS

Tel : + 33 (0) 8 25 13 10 20
www.exclusive-hotels.com

PREMIÈRE LOGE

Tel : + 33 (0) 1 83 641 641
Mob : + 33 (0) 6 42 88 00 56
contact@premiere-loge.com
www.premiere-loge.com

Liste non-exhaustive

LOCATION D'APPARTEMENTS MEUBLÉS ET APPARTHOTELS

ALLO LOGEMENT TEMPORAIRE

(>1 semaine)
Tel : + 33 (0) 1 42 72 00 06
ou +33 (0)9 71 52 01 17
Mob : + 33 (0) 6 31 77 03 84
alt@claranet.fr
www.allo-logement-temporaire.asso.fr

APPART CITY

Catherine Ormel Taisne (responsable commerciale Marché Cinéma et Audiovisuel)
Tel : +33 (0) 6 45 59 03 81
catherine.ormeltaisne@appartcity.com
www.appartcity.com

APAS - PARIS APPARTEMENTS SERVICES

(>3 nuits)
Tel : + 33 (0) 1 40 28 01 28
www.paris-appartements-services.com

AT HOME IN PARIS

Tel : + 33 (0) 1 42 12 40 40
www.athomeinparis.com

CO INVEST - MY FLAT IN PARIS

(>1 semaine)
Tel : + 33 (0) 1 44 53 98 09
contact@myflatinparis.com
www.myflatinparis.com

FRANCE APPARTEMENTS

(>3 nuits)
Tel : + 33 (0) 1 56 89 31 00
info@france-appartements.com
www.france-appartements.com

FRANCE ERMITAGE

(>1 semaine)
Tel : + 33 (0) 1 42 56 23 42
www.france-ermitage.com

FRANCE LODGE LOCATIONS

(>1 semaine)
Tel : + 33 (0) 1 56 33 85 85
www.apartments-in-paris.com
www.francelodge.fr

HOME RENTAL SERVICE

(>1 semaine)
Tel : + 33 (0) 1 42 25 65 40
www.homerental.fr

INTER LOGEMENT

Tel : + 33 (0) 1 45 66 66 88
contact@inter-logement.net
www.inter-logement.net

LOCAFLAT

(>5 jours)
Tel : + 33 (0) 1 43 06 78 79
locaflat@gmail.com
www.locaflat.com

PARIS PROMO

(>3 mois)
Tel : + 33 (0) 1 45 63 25 60
www.parispromo.fr

PARK & SUITES

Tel : + 33 (0) 4 26 70 02 50
contact@parkandsuites.com
www.parkandsuites.com

RIVAL

(>1 mois)
Tel : + 33 (0) 1 53 70 04 53
samar@rival-immo.com
www.rival-immo.com

SERVISSIMO

(>5 jours)
Tel : + 33 (0) 1 43 29 03 23
info@servissimo-paris.com
www.servissimo-paris.com

APART-HOTEL CITADINES 3 et 4*

Tel : + 33 (0) 1 41 05 79 05
resa@citadines.com
www.citadines.com

ODALYS

Tel : + 33 (0) 8 25 562 562
odalys@odalys-vacances.com
www.odalys-vacances.com

Liste non-exhaustive



La Poste

La Poste propose le service d'envoi express Chronopost.

En liaison avec les 14000 bureaux de Poste, Chronopost achemine partout en France et vers 220 pays et territoires les plis et colis jusqu'à 30 kg. Chronopost livre le lendemain matin. Pour l'Outre-Mer, le délai de livraison s'échelonne entre 2 et 4 jours. Chronopost International fait parvenir tout pli n'excédant pas les 30 kg dans un délai variant de 1 jour (Europe), 4 jours (Etats-Unis, ...) à 6 jours (Chine, ...).

Les transporteurs internationaux

Plusieurs sociétés françaises sont spécialisées dans le transport et le transit pour les industries de l'audiovisuel. Le transitaire assume, à l'importation, des fonctions de conseiller en matière de paiement des droits et taxes. Il peut même être désigné par les membres d'un Etat tiers comme représentant fiscal afin de récupérer la TVA (voir page Chapitre 7). A l'exportation, il se charge des procédures administratives auprès des organismes concernés.

LES TRANSPORTEURS INTERNATIONAUX

CHRONOPOST

www.chronopost.fr

FILM AIR SERVICES*

Tel : +33 (0) 1 34 38 63 00

www.filmair.fr

FILMINGER*

Tel : + 33 (0)1 34 07 10 10

www.filminger.com

FRANCE EXPRESS

www.france-express.fr

TAF MOVIE SERVICE*

Tel : + 33 (0) 1 48 62 12 17

www.tafmovie.com

UPS

Tel : + 33 (0) 8 21 23 38 77

www.ups.com

*spécialisé dans l'industrie audiovisuelle (liste non exhaustive).



Energies

ERDF (Electricité Réseau Distribution de France) gère la distribution de l'électricité sur 95% du territoire.

Contacts

• **EDF Entreprises**, pour une puissance supérieure à 36 kVA et une période supérieure à 15 jours.

Tel : + 33 (0) 8 20 82 13 33
edf.entreprises-idf@edf.fr

• **Portail Technique Paris**, pour une puissance inférieure à 36 kVA jusqu'à concurrence de 200 kVA et une période inférieure à 15 jours.

Tel : + 33 (0) 1 53 41 73 78

• **EDF Pro, (hors Paris)** pour une puissance inférieure à 36 kVA jusqu'à concurrence de 200 kVA et une période inférieure à 15 jours.

Tel : + 33 (0) 8 10 33 37 76
edfpro-ouest@edf.fr

Les appareils électriques fonctionnent sur 220 volts (50 Hertz).

La plupart des installations disposent d'une prise de terre afin d'éviter les incidents de surcharge.

Les demandes de délivrance d'énergie à ERDF doivent être faites au moins 10 jours (ouvrés) avant le début du tournage, si la puissance souhaitée est inférieure à 36 kVA. Si la puissance souhaitée est au delà de 36 kVA, un délai de 6 semaines est à prévoir.

Vous pouvez faire votre demande par courrier ou par fax en précisant le lieu du tournage, la puissance demandée, la date de mise en service et l'adresse de facturation.

Il faut présenter dans votre demande, l'adresse exacte du point de raccordement, vous pouvez trouver un plan de cadastre sur : **www.cadastre.gouv.fr**

La réponse négative d'ERDF à une demande de délivrance d'énergie permet d'obtenir l'autorisation d'utilisation de groupe électrogène. Cette réponse est à présenter au commissariat de police pour que celui-ci donne l'autorisation d'installer un groupe électrogène. L'armoire de comptage, le compteur et le disjoncteur sont à fournir par la société de production.

Pour tous les tournages à **Paris**, les informations techniques et les formulaires téléchargeables sont disponibles sur le site de Paris Film : **www.parisfilm.fr/fr/energie1.html**

Le téléphone fixe : lignes numériques et analogiques

Ouverture d'une ligne téléphonique

France Télécom n'est plus l'unique réseau téléphonique Français. Pour obtenir une ligne téléphonique dans un logement ou un bureau, vous pouvez contacter les différents opérateurs suivants :

Orange : www.orange.fr ou 3000

Bouygues Telecom : www.bouyguetelecom-entreprises.fr ou 3100

SFR : www.sfr.fr ou 10 23 ou 0 805 701 801

One Tel : www.onetel.fr ou 3238 ou 0805 92 51 51

Dirland Telecom : www.dirland.com ou 0 805 100 300

Les Minutes : www.lesminutes.com ou 0 820 603 111

Price Telecom : www.pricetelecom.com ou 0 826 880 882

Ippi : www.ippi.fr

Si une installation (une prise téléphonique) existe déjà, il suffit de demander l'ouverture de la ligne (ou sa réouverture). Cette opération ne nécessite pas de déplacement d'un agent.

S'il n'existe pas d'installation, un agent devra se déplacer.

Ligne numérique :

Délai d'installation : 2 semaines maximum.

Ligne analogique :

Délai d'installation : 1 semaine maximum

www.assitance.orange.fr



Le téléphone portable

L'utilisation des téléphones portables étrangers

La condition première pour pouvoir utiliser un cellulaire étranger est que ce dernier fonctionne soit sur un réseau GSM comme c'est le cas dans de nombreux pays, soit sur un réseau DCS 1800, un réseau wap, ou un réseau 3G.

Certaines villes françaises sont couvertes par le réseau 4G, qui permet le « très haut débit mobile », c'est-à-dire une connectivité beaucoup plus rapide que les autres réseaux présents sur le territoire français.

Le pays dont l'utilisateur est originaire doit avoir passé un accord d'itinérance (« roaming » en anglais) avec les opérateurs français.

En France, ces accords existent pour de nombreux pays. Par exemple, Orange propose des accords d'itinérance avec tous les pays d'Europe (46 pays, dont Guyane, Réunion et Antilles) et 87 autres pays dont les principaux sont : *Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Egypte, Emirats Arabes Unis, la majorité des opérateurs des Etats-Unis, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Mozambique, Ile Maurice, Nouvelle Zélande, Ouganda, Philippines, Qatar, Russie, Sénégal, Singapour, Turquie, Thaïlande, Tunisie, Venezuela, Vietnam, Zambie, Zimbabwe.*

La location des téléphones portables

Il existe de nombreuses sociétés de location. En fonction des accords mentionnés plus haut, il est possible de n'emporter que sa carte SIM et de louer un appareil en France.

Contacts

Euroteknik Location

Tel : + 33 (0) 8 20 320 812 - www.location-telephone.com

CELL HIRE

Tel : + 33 (0) 1 41 43 79 40 - www.cellhire.fr / paris@cellhire.com

ACCÈS INTERNET HAUT DÉBIT

www.orange.fr

www.sfr.fr

www.bouyguestelecom.fr

www.numericable.fr

www.free.fr

Liste non-exhaustive

Les talkie-walkies

Des fréquences spécifiques sont à respecter afin de ne pas occasionner de gêne pour d'autres utilisateurs. Il est donc préférable de s'équiper chez un loueur de matériel cinématographique.

On peut toutefois utiliser son propre matériel. Il faut déposer une demande d'attribution de fréquences auprès de l'Autorité de Régulation des Télécommunications. Celles-ci seront alors attribuées pour la durée demandée.

Autorité de Régulation des Télécommunications

Tel : + 33 (0) 1 40 47 70 00 - www.arcep.fr



Situation

La France présente le double avantage d'être ancrée dans le continent européen et de posséder **une large ouverture sur la mer**. Elle comprend une grande variété de paysages, due notamment aux différences climatiques entre le nord et le sud du pays. **Les forêts** représentent près d'1/3 du territoire (16,3 millions d'hectares, la plus grande surface boisée d'Europe). La France est **la première destination touristique mondiale** (70 millions de visiteurs par an).

Massifs montagneux

Par ordre croissant d'altitude, et selon leur aire géographique

Massif Armoricain (pointe de la Bretagne)

Point culminant : 417 mètres au Mont des Avaloirs

Vosges et Ardennes (nord-est)

Point culminant : 1424 mètres au Ballon de Guebwiller

Massif Central (Auvergne)

Point culminant : 1886 mètres au Puy de Sancy

Pyrénées (sud-ouest)

Point culminant : 3298 mètres au Vignemal

Jura et Alpes (aux frontières suisse et italienne)

Point culminant : 4807 mètres au Mont Blanc (le plus haut sommet d'Europe).

Littoral

Mer du Nord et Manche

Côtes rectilignes et bordées de dunes, avec alternance de hautes falaises de craie. Plages de sable ou de galets.

Océan Atlantique

• Côtes bretonnes : relief chaotique, grande variété d'îles, caps, baies, estuaires.

• Au nord de la Gironde : succession d'estuaires, de golfes et de caps.

• Au sud de la Gironde : longues plages bordées de dunes.

Mer Méditerranée

• Côte du Languedoc : présence de nombreux étangs.

• Côte d'Azur : du delta du Rhône à la frontière italienne, le relief montagneux apporte au littoral une configuration rocheuse très découpée, avec de nombreuses calanques et plages.

FRANCE PHYSIQUE





La France d'Outre-mer

Par ordre alphabétique.

Guadeloupe : 1 628 Km²

La plus grande île des Antilles Françaises. Archipel de 6 îles, toutes habitées, les 2 principales étant Grande Terre et Basse Terre. Les îles de Marie-Galante, La Désirade, et Les Saintes dépendent de la Guadeloupe.

Guyane Française : 83 846 Km²

Au nord-est de l'Amérique du Sud. La majorité du territoire est recouverte de forêts. Aujourd'hui, la Guyane se distingue notamment par la base spatiale de Kourou, d'où sont lancées les fusées Ariane.

Martinique : 1 128 Km²

Île des Petites Antilles, au sud de la Guadeloupe. L'île est célèbre pour son massif montagneux (Montagne Pelée) et sa végétation luxuriante.

Mayotte : 373 Km²

Situé dans l'océan Indien, au nord-ouest de Madagascar, proche des Comores.

Nouvelle-Calédonie : 19 200 Km²

Îles du sud-ouest de l'océan Pacifique (Mer de Corail). Les îles Loyauté, des Pins, Huon et Chesterfield dépendent de la Nouvelle-Calédonie.

Polynésie Française : 4 167 Km²

Ensemble de 130 îles et atolls du Pacifique. Elle est formée de 5 archipels : les îles Marquises, Tuamotu, Gambier, de la Société et Tubuai ou Australes.

La Réunion : 2 512 Km²

Île volcanique située dans l'océan Indien, à l'est de Madagascar. Son paysage montagneux et tourmenté abrite le célèbre Piton des Neiges, culminant à 3069 mètres.

Saint Pierre et Miquelon : 242 Km²

Îles d'Amérique du Nord, au large de Terre-Neuve, dans l'océan Atlantique.

Wallis et Futuna : 142 Km²

Archipels du Pacifique sud. Îles volcaniques au paysage montagneux.

Terres Australes et Antarctiques : 439 391 Km²

Dans la zone sud de l'océan Indien et sur le continent Antarctique, on y trouve les îles Kerguelen, d'Amsterdam, Saint-Paul, Crozet ainsi que la Terre Adélie.

Table de conversion

(1 km = 0,621 mile)

Km	2	3	4	5	6	7	8	9	10	100
Miles	1,2	1,9	2,5	3,1	3,7	4,4	5	5,6	6,2	62,1

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER





Services de renseignements météo

• Bulletin général France à 7 jours

www.lachainemeteo.com

Depuis la France : 32 50 (1,35 € /appel + 0,34 € /mn)

Depuis l'étranger : +33 (0) 8 92 68 32 50

• Prévisions par département, par ville, mers, montagnes à 7 jours

Tel : + 33 (0)8 99 71 02

Puis taper les deux chiffres du département souhaité, 97 pour l'Outre-Mer, 20 pour la Corse.

www.meteo.fr

• Pour plus d'informations statistiques

Centre National de Recherches Météorologiques

42 avenue Gaspard Coriolis

31057 Toulouse Cedex 1

Tel : + 33 (0) 5 61 07 93 70

Les statistiques sont disponibles sur le site de Météo France : <http://climat.meteofrance.com/>

Vous pouvez également contacter la Commission de film locale, ou l'antenne Météo France locale.

Principaux climats

Le climat océanique

Entre l'estuaire de la Loire et le bassin d'Arcachon. Hivers doux, étés relativement frais, des pluies fréquentes en toute saison, mais pas très abondantes. Au sud, les Pyrénées confèrent à la région Aquitaine un caractère particulier, parfois plus proche d'un climat continental qu'océanique.

L'océanique dégradé

Bassin parisien, Centre, région de Toulouse. L'influence océanique reste prépondérante, mais elle est altérée par l'éloignement du littoral qui lui donne une petite nuance continentale. Les précipitations sont assez régulières mais de faible quantité.

Le climat continental

Des régions proches de la frontière allemande au lyonnais. Les hivers sont rudes et les étés chauds, entrecoupés de pluies orageuses.

Le climat méditerranéen

Sécheresse estivale, régime de pluies très irrégulier, aussi bien d'un mois à l'autre que d'une année à l'autre. Le niveau des pluies n'est pas particulièrement bas, mais les passages pluvieux sont concentrés sur un nombre réduit de jours.

Le climat de montagne

Massif Central, Alpes, Pyrénées. Précipitations plus abondantes (enneigement important, permanent aux altitudes les plus élevées) et bon ensoleillement hivernal.

Les régions climatiques en Outre-mer

Guadeloupe

Climat tropical adouci par les alizés (températures moyennes 24°C) plus frais sur les hauteurs. Hivernage : 15 juillet-15 août (fortes pluies/cyclones).

Guyane Française

Climat équatorial chaud (moyenne 26 à 28°C) et humide. Pluviométrie annuelle 2500-4000 mm (petite saison de décembre à février/grande saison d'avril à juillet). Grande saison sèche d'août à décembre.

Martinique

Climat chaud (moyenne 27,3°C) ; pluviométrie annuelle + de 2000 mm au nord-est, - de 1000 mm au sud-est. De février à avril : grosse chaleur, saison sèche. De mai à novembre : grosses précipitations, saison humide.

Mayotte

Climat tropical soumis aux régimes des alizés et de la mousson ; températures variant selon l'altitude, entre 23 et 30 °C. La saison chaude et humide (saison des pluies) va de novembre à avril/mai et les températures varient entre 27 à 30 °C. Grosses précipitations en janvier. La saison sèche de mai à octobre est plus fraîche, de 22 à 25 °C.



Nouvelle-Calédonie

Climat tempéré ou semi-tropical (moyenne 20-26°C). Saison sèche avril-novembre (coupée de pluies en juillet). Saison pluvieuse et chaude : décembre-mars (cyclones décembre à avril).

Polynésie Française

Climat tropical variant avec les latitudes. Ex. : Papeete, température moyenne 26°C, mars 28°C (mois le plus chaud), août 20°C (mois le plus froid); humidité relative moyenne 78%; été de décembre à avril; hiver de juin à octobre; pluviométrie annuelle : 2500-3000 mm aux Marquises, concentrée entre décembre et février.

La Réunion

Climat tropical tempéré, nombreux microclimats; saison chaude et humide : décembre-mars; saison fraîche : mai-novembre. Pluviométrie annuelle 5000 mm; températures 18 à 31°C sur la côte, 4 à 18°C à l'intérieur des terres selon l'altitude; cyclones tropicaux entre novembre et avril.

Saint Pierre et Miquelon

Climat rude (moyenne annuelle 5,6°C), vents et humidité; hiver long, froid et enneigé (parfois -14°C, -17°C); printemps froid et brumeux; été court et frais (rarement plus de 20°C); pluviométrie annuelle 1400 mm.

Wallis et Futuna

Climat chaud et humide; température moyenne 26,6°C; pluviométrie 2500-3000 mm/an; zone de formation des cyclones.

Terres australes et antarctiques françaises

Climat polaire : les températures atteignent souvent les -40°C. Des vents glaciaux peuvent atteindre les 250 km/h en Terre Adélie.

Conversions

Celsius/Fahrenheit

$$20^{\circ}\text{C} = (20 \times (9/5)) + 32 = 68^{\circ}\text{F}$$

$$59^{\circ}\text{F} = (59 - 32) \times (5/9) = 15^{\circ}\text{C}$$

Celsius	0	5	10	15	20	30	40	50
Fahrenheit	32	41	50	59	68	86	104	122

Ephémérides

Pour les heures de lever et de coucher du soleil sur toutes les villes de France métropolitaine et

d'outre-mer, consultation en ligne sur le site de l'Institut de Mécanique Céleste et de Calcul des Ephémérides :

www.imcce.fr/fr/ephemerides



La production en France & le réseau Film France

3

Production : l'écosystème français

3.1
58

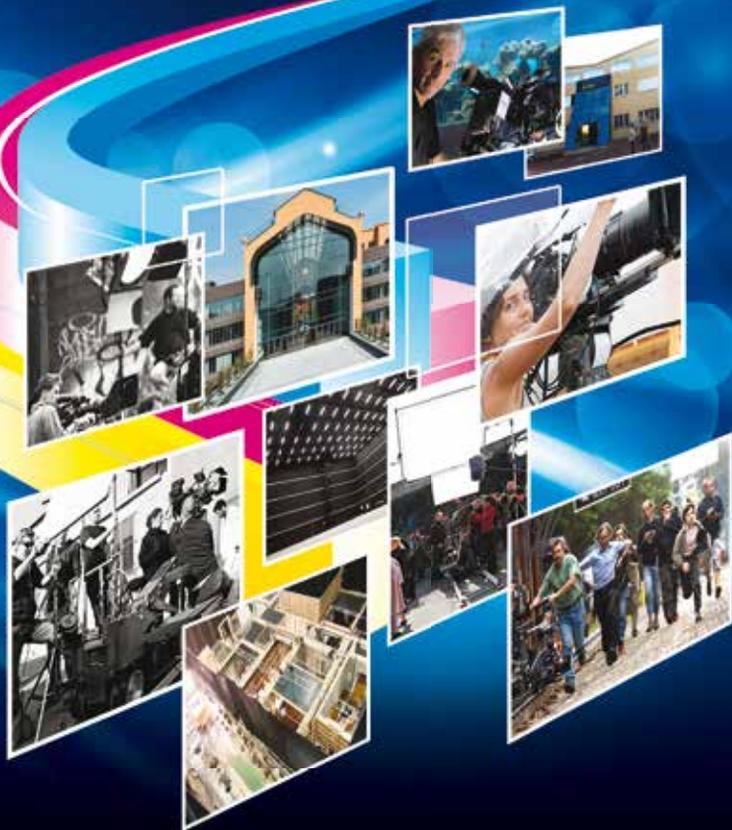
Film France

3.2
61

transpa media

Notre passion,
réaliser vos fictions

Caméras • Lumière • Energie • Machinerie • Véhicules techniques
Studios • Décoration • Post-production



NOS AGENCES

PARIS-IDF • RHÔNE-ALPES • PACA • POITOU-CHARENTES • CORSE • SUISSE

→ www.transpamedia.com

Accompagner votre talent

La protection sociale professionnelle
est une création continue



- RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
- ASSURANCE DE PERSONNES
- ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION
- MÉDICAL
- SERVICES AUX PROFESSIONS



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

www.audiens.org



La production en France & le réseau Film France

3

Production : l'écosystème français

3.1
58

Film France

3.2
61



Production : l'écosystème français

Avec plus de 200 longs métrages initiés chaque année par des producteurs français, mais aussi plus de 770 heures de programmes télé, la France est le premier pôle de production en Europe, en volume comme en investissement (1,34 Md € pour le seul cinéma !). Au-delà des facteurs quantitatifs, la force de la production française frappe aussi par une incroyable diversité, qui va du documentaire *The Gatekeepers* nommé aux Oscars, mené par une société française avec un réalisateur israélien, ou le film d'action *Taken 2*, qui totalise plus de 300 M € de recettes dans les cinémas du monde entier. Et l'avalanche perpétuelle de trophées remportés par des œuvres françaises dans les festivals du monde entier confirme la qualité de cette production, qui bénéficie d'un soutien de l'Etat conséquent : près de 700 M € de soutien public sont alloués chaque année à la production française, auxquels s'ajoutent des millions d'euros des collectivités territoriales.

L'ampleur de cet appui public est évidemment un facteur de prospérité et de stabilité de l'écosystème français, qui lui permet de résister aux fluctuations du marché et aux crises économiques, mais il a en aussi un corollaire important : le niveau de transparence élevé des transactions, sans équivalent dans d'autres pays, garanti par un Registre Public des Contrats. Cet écosystème tire aussi sa vitalité d'un cadre législatif et réglementaire très cohérent, résultat des concertations entre les professionnels et les pouvoirs publics, qui, du droit d'auteur aux escomptes de crédit de contrat, fluidifie et optimise à chaque étape les rapports entre les acteurs économiques du secteur et protège ainsi la production d'œuvres économiquement plus fragiles. C'est une protection importante, qui permet un accès plus démocratique à l'expression audiovisuelle.

Enfin, une des caractéristiques essentielles de la France comme pôle de production est son rôle unique au monde de *hub*, de plaque tournante des collaborations internationales. 129 des 279 longs métrages agréés l'an dernier par le CNC sont en fait coproduits par un pays étranger, et l'audiovisuel n'est pas en reste pour chevaucher les frontières... ce qui fait de **la France le point de convergence des talents du monde entier**, où ils viennent trouver les alliés, les savoir-faire, les soutiens, pour mener à bien leurs projets.

Chiffres clés de la production audiovisuelle et cinématographique

2012 - Long métrage

Nombre de films produits : 279

Dont : coproductions internationales : 129

Investissements totaux : 1,34 Md €

Dont : apports des partenaires étrangers dans films d'initiative française : 98,73 M €

Nombre de jours de tournages de films français en France en 2011 : 5 029 (dont 306 en studios)

2012 - Court métrage

Nombre de courts ayant bénéficié

de visa d'exploitation : 639

2011 - Production télé

Volume horaire produit : 4830 heures

Dont : fictions (unitaires et séries) : 773 heures

Dont : documentaires : 2649 heures

Nombre de jours de tournages de films français en France (fiction) : 6 457 (dont 886 en studios)

Sources : CNC, Film France



La société BUF a assuré une partie des effets visuels du film de Wong Kar Wai, *The Grandmaster*, qui a bénéficié du crédit d'impôt international.

Un savoir-faire haut de gamme

Autre conséquence directe de l'important volume de production français : un savoir-faire haut de gamme des techniciens et des industries techniques, qui s'est développé depuis plus de cent ans.

De très nombreux artistes et techniciens français sont régulièrement recrutés par des cinéastes étrangers, pour leur excellence et leur implication aux côtés du réalisateur : comédiens, compositeurs, chefs-opérateurs image et son, chefs décorateurs, monteurs... On ne compte plus les nominations obtenues aux Oscars ou leurs équivalents des autres pays par les Marion Cotillard, Alexandre Desplats, Darius Khondji, Anne Seibel, etc.

Il en va de même pour les créateurs d'images numériques : les studios d'animation et les sociétés de VFX. Dotée de nombreuses écoles d'animation considérées comme des références à l'échelle mondiale, la France exporte aux Etats-Unis et partout ailleurs ses jeunes animateurs. Et les maîtres français des VFX sont associés aux plus grandes productions internationales à l'instar de *Matrix*, *Avatar*, *Batman*, *Thor*, *The Grandmaster*...

C'est l'ensemble de ces savoir-faire et de ces ressources humaines, artistiques et techniques dont Film France assure la promotion, guidant les producteurs français et étrangers vers les partenaires les plus adaptés pour leur projet.

Les organisations professionnelles

CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE (CNC)
www.cnc.fr

Associations ou syndicats de producteurs

ASSOCIATION FRANÇAISE DES PRODUCTEURS DE FILMS ET DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS (AFPF)
www.afpf.net

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE CINEMA (APC)
www.producteurscinema.fr

SOCIETE CIVILE DES AUTEURS REALISATEURS PRODUCTEURS (ARP)
www.larp.fr

SYNDICAT DES PRODUCTEURS INDEPENDANTS (SPI)
www.lespi.org

UNION SYNDICALE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE (USPA)
www.uspa.fr

UNION DES PRODUCTEURS DE FILMS (UPF)
www.upfilms.fr

Associations de techniciens

ASSOCIATION FRANÇAISE DES ASSISTANTS REALISATEURS (AFAR)
www.afar-cinema.com

ASSOCIATION FRANÇAISE DES REGISSEURS (AFR)
www.afrcinetv.org

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE PRODUCTION (ADP)
www.directeurdeproduction.com

ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIRECTEURS DE LA PHOTOGRAPHIE CINEMATOGRAPHIQUE (AFC)
www.afcinema.com

ASSOCIATION DES REPEREURS DE CINEMA (ARC)
www.arc-cinema.fr

ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE DISTRIBUTION ARTISTIQUE (ARDA)
www.assorda.com

ASSOCIATION DES CHEFS DECORATEURS DE CINEMA (ADC)
www.adcine.com

SOCIETE DES REALISATEURS DE FILMS (SRF)
www.la-srf.fr



Industries techniques

COMMISSION SUPERIEURE TECHNIQUE (CST)
www.cst.fr

FEDERATION DES INDUSTRIES DU CINEMA, DE
 L'AUDIOVISUEL ET DU MULTIMEDIA (FICAM)
www.ficam.fr

Scénaristes

SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS
 DRAMATIQUES (SACD)
www.sacd.fr

LA GUILDE FRANCAISE DES SCENARISTES
www.guiledescenaristes.org

Programmes Media

MEDIA DESK FRANCE
www.mediadeskfrance.fr

MEDIA ANTENNE STRASBOURG
www.strasbourg-film.com

MEDIA ANTENNE GRAND SUD
www.mediafrance.eu

Sociétés de gestion collective de droits

PROCIREP
www.procirep.fr

SOCIETE CIVILE POUR L'ADMINISTRATION DES DROITS
 DES ARTISTES ET MUSICIENS INTERPRETES (ADAMI)
www.adami.org

SOCIETE DES AUTEURS COMPOSITEURS ET EDITEURS
 DE MUSIQUE (SACEM)
www.sacem.fr

SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS
 DRAMATIQUES (SACD)
www.sacd.fr

SYNDICAT FRANÇAIS DES ARTISTES INTERPRÈTES
 (SFA)
www.sfa-cgt.fr

Promotion des œuvres et programmes français

UNIFRANCE
www.unifrance.org

TV France International
www.tvfrance-intl.com

Court métrage

AGENCE DU COURT METRAGE
www.agencecm.com

MAISON DU FILM COURT
www.maison-du-film-court.org

Patrimoine cinématographique

LA CINEMATHEQUE FRANCAISE
www.cinematheque.fr/

BIFI - Bibliothèque du Film
www.bifi.fr

Liste non exhaustive.

Film France

Film France, la Commission Nationale du Film

Les missions

La Commission Nationale du Film France, association soutenue par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), a pour mission de favoriser et de susciter les activités de tournages et de post-production cinéma et audiovisuel sur le territoire de la France métropolitaine et d'outre-mer.

Film France **conseille gratuitement les professionnels français et étrangers** à la recherche de lieux de tournages, de soutiens logistiques locaux, de coproducteurs, désireux de constituer ou compléter une équipe technique et artistique en France. Pour ce faire, elle coordonne et anime le réseau des commissions du film locales : 40 bureaux d'accueil des tournages répartis sur tout le territoire France.

Le conseil d'administration de Film France est composé de professionnels des industries techniques, du cinéma et de l'audiovisuel, de représentants d'institutions, d'élus locaux, et de représentants des commissions du film.

Membre de l'**AFCI** (*Association of Film Commissioners International* - www.afci.org) et de l'**EuFCN** (*European Film Commissions Network* - www.eufcn.org), la Commission Nationale du Film France est notamment le premier interlocuteur des professionnels étrangers souhaitant tourner en France, et assiste le CNC pour l'instruction des dossiers de demande du Crédit d'impôt international (voir chapitre 6).

Les activités principales

- information et conseil des professionnels français et étrangers sur les conditions de tournage et de post-production (crédit d'impôt pour les tournages étrangers, réglementation, logistique, financements...),
- animation du réseau des commissions du film,
- promotion des techniciens et des ressources techniques françaises (laboratoires, studios, effets spéciaux,...) en liaison avec les fédérations et organismes professionnels (FICAM, CST...),
- instruction des dossiers de demande du Crédit d'impôt international,
- observatoire de l'activité des tournages en France, de leurs retombées économiques et de leur répartition sur le territoire.



Film France

9, rue du Château d'eau - 75010 Paris

Tel : + 33 (0) 1 53 83 98 98

film@filmfrance.net - www.filmfrance.net

Patrick Lamassoure

Délégué Général

Franck Priot

Délégué Général Adjoint

Calvin Walker

Systèmes d'Informations

Caroline Julliard-Mourgues

Etudes et Réglementation

Mélanie Chebance

Accueil de projets

Fanny Fan

Accueil de projets

Elsa Chevallier

Administration

www.filmfrance.net

Le site **www.filmfrance.net** développé par Film France vous permet de :

- consulter le Guide pratique des tournages (version pdf chapitrée)
- consulter l'Incentives Guide, guide sur les incitatifs financiers proposés en France aux productions étrangères dont le crédit d'impôt international (guide en anglais, version pdf)

- obtenir la localisation et les coordonnées des 40 commissions du film en France
- rechercher des lieux de tournages
- s'inscrire dans la base TAF en tant que technicien, artiste ou figurant
- obtenir des informations sur les aides financières des collectivités territoriales, via le site de Ciclic
- accéder à une liste de producteurs exécutifs expérimentés dans le travail avec les sociétés étrangères

Le décor du jour **17 999 décor en ligne**

Si vous aimez la mer, si vous aimez la montagne, si vous aimez la ville...

Ministère de la Culture
afci
Commission du Film Coproduction-Aides Régionales



La base décors / Rechercher un lieu de tournage

La base décors www.filmfrance.net offre la possibilité aux professionnels de créer des carnets de repérages. La recherche des lieux de tournages s'effectue par critères géographiques et typologiques, permettant d'accéder à un résultat large ou, au contraire, très affiné. La recherche géographique est rendue aisée par l'affichage du nom des territoires et du nombre de décors disponibles localement, lors d'un survol par souris de la carte. Une recherche multicritères (géographique, types de décors...) permet d'afficher seules les occurrences du territoire choisi.

Des critères complémentaires de sélection permettent d'affiner la recherche de lieux de décors :

- la localisation tient compte de l'habitat recherché (villages, villes, métropole) mais aussi la proximité d'un critère géographique précis (bords de mer ou villes...)
- la période de construction permet de ne retenir que les bâtiments d'une époque spécifique (Renaissance, Art nouveau...), ou d'un style architectural précis

Chaque fiche décor est composée d'un corpus de photos et de données techniques.

Les coordonnées des lieux ne sont pas disponibles sur l'interface publique du site.

Les fiches décors disponibles sur le site Internet www.filmfrance.net sont renseignées par les commissions du film membres du réseau Film France qui sont à même de vous mettre en relation avec les gestionnaires des lieux concernés, selon la nature de votre projet.

La base TAF, le répertoire des Techniciens, Artistes et Figurants en régions

Film France et son réseau offrent la possibilité aux techniciens, artistes et figurants de compléter une fiche de renseignements sur leurs compétences et leur parcours professionnel, d'envoyer un C.V. et une photo en ligne afin d'être référencé dans la base TAF. Chaque inscription est rattachée à une commission du film locale selon le code postal de l'adresse du professionnel qui s'inscrit.

Cette base n'est pas consultable sur l'interface publique du site, mais permet à la commission locale de fournir aux productions qui souhaitent compléter leur équipe technique et artistique des C.V. actualisés.

Pour les commissions du film, la base TAF constitue un outil complémentaire aux collaborations avec les antennes du Pole Emploi Spectacle qui visent à répondre aux demandes des sociétés de production pour constituer ou compléter leurs équipes avec des techniciens et artistes locaux.

La base TAF est développée en partenariat avec la Maison de l'Image de Basse-Normandie.

La base des producteurs exécutifs en France

La plupart des sociétés étrangères qui tournent en France ont recours aux services d'une société de production exécutive basée localement, plus communément appelée en anglais "*Production Services Company*".

Une base actualisée de ces sociétés est consultable sur www.filmfrance.net. Les sociétés sont classées selon leur domaine de spécialisation et langues parlées : long métrage, film publicitaire, pays d'origine des productions, etc...

Les informations de cette base ainsi que leur filmographie sont mises à jour par les producteurs exécutifs eux-mêmes et vérifiées par Film France avant affichage sur le site.

Film France est disponible pour davantage d'informations sur l'activité de ces structures.



Le réseau des commissions du film

Les missions

Les commissions du film (appelées également bureaux d'accueil des tournages) membres du réseau Film France ont pour objectif de **faciliter les tournages et les activités de post-production sur leur territoire**.

Les services d'information et d'assistance des commissions du film sont destinés aux professionnels de l'industrie cinématographique et audiovisuelle, quelle que soit la nature de la production (long et court métrage, fiction télévisée, documentaire, animation, publicité, film institutionnel, etc.), et quelle que soit la nationalité du projet ou de la société qui en a l'initiative.

Les commissions du film, soutenues par les collectivités territoriales, poursuivent une mission d'intérêt général. Elles proposent à ce titre des **services gratuits**.

Les services

Les bureaux d'accueil de tournages vous accompagnent pour (liste non-exhaustive) :

- la recherche de décors et les pré-repérages,
- l'obtention des autorisations de tournages,
- l'accompagnement pour le recrutement de techniciens locaux,
- le casting local (interprètes et figuration),
- l'identification de prestataires techniques,
- l'hébergement et le transport,
- l'information sur les soutiens financiers disponibles localement en faveur de la production audiovisuelle et cinéma.

Plus les commissions du film sont sollicitées en amont du projet, bénéficiant d'informations précises (société de production, demandes de financements en cours, constitution de l'équipe, scénario), plus elles seront efficaces pour faciliter le travail de l'équipe sur leur territoire. Conformément à la charte d'accueil des tournages du réseau, elles s'engagent à respecter la confidentialité des informations fournies par les équipes.

L'impact économique des tournages

Les aides logistiques des commissions du film sont gratuites et ont pour objectif de faciliter les tournages, de faire gagner du temps aux professionnels, d'améliorer les conditions de tournage sur leur territoire. Elles existent grâce aux volontés politiques des collectivités territoriales de soutenir la production cinématographique et audiovisuelle, et sont complémentaires des aides financières.

Comme il est important d'évaluer les retombées économiques des tournages, pour faciliter le travail de collecte d'informations des dépenses sur les territoires par les tournages, le réseau Film France a mis en place une **fiche impact économique de tournage**. Cette fiche (disponible sur le site www.filmfrance.net) a été conçue pour qu'elle soit facile et rapide à remplir par les équipes. Conformément à la charte du réseau Film France, **aucune information projet par projet ne sera divulguée**. Les données recueillies permettront une meilleure évaluation des retombées économiques des tournages et de l'activité audiovisuelle et cinématographique en France.

Les commissions et les fonds d'aides des collectivités territoriales

Les bureaux d'accueil des tournages fournissent des aides logistiques mais ne délivrent pas d'aides financières. Ils peuvent toutefois, selon leur localisation, renseigner sur les politiques régionales ou départementales de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle.

Les critères d'obtention de ces aides sont consultables dans le Guide des aides des collectivités territoriales CICLIC sur le site : www.ciclic.fr/ressources/le-guide-2013

Plus d'informations sur les fonds de soutien : voir chapitre 6.

ALSACE

**Bureau d'accueil de tournages
Région Alsace**

Agence Culturelle d'Alsace

Route de Marckolsheim, BP 90025

67601

Sélestat Cedex

Tel : + 33 (0) 3 88 58 87 57

michel.woch@culture-alsace.org

www.culture-alsace.org/cinema-audiovisuel/bureau-accueil-tournage/

www.tournages-alsace.org

Glenn Handley**Michel Woch**Area/Superficie : 3196 sq miles /8278 km²

Population : 1 734 145 inhabitants/habitants



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© Rothan Airdiasol



ALSACE

**Bureau d'Accueil des Tournages
de la Communauté urbaine de Strasbourg**
 1 parc de l'Etoile
 67076 Strasbourg Cedex
 Tel : + 33 (0) 3 88 43 61 82
 estelle.zimmermann@strasbourg.eu
 www.strasbourg-film.com
Estelle Zimmermann - Georges Heck

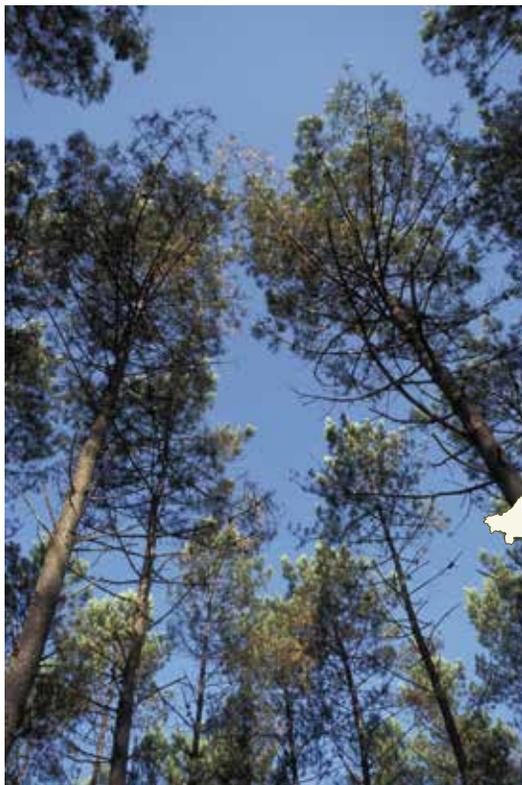


Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© DJS

AQUITAINE



Area/Superficie : 15949 sq miles /41309 km²
 Population : 2 908 359 inhabitants/habitants



© Yane Lahaye

Ecla Aquitaine

Bâtiment 36-37 rue des Terres Neuves
 33130 Bègles
 Tel : + 33 (0) 5 47 50 10 06
 yane.lahaye@ecla.aquitaine.fr
 mia.baque@ecla.aquitaine.fr
 www.ecla.aquitaine.fr
Yane Lahaye
Mia Baqué



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© Thierry Bordes

AQUITAINE

Commission du Film Dordogne

Ciné Passion en Périgord

8 rue amiral Courbet BP 61

24110 Saint-Astier

Tel : + 33 (0) 5 53 07 91 91

thierry.bordes@cine-passion24.com

http://cinema.cg24.fr

Thierry Bordes

Rafael Maëstro

Fanny Stemart

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



AQUITAINE

Bureau d'Accueil des tournages de la Gironde

Comité Départemental du Tourisme de Gironde

21 cours de l'intendance

33000 Bordeaux

Tel : + 33 (0) 5 56 48 67 85

f.kohler@tourisme-gironde.fr

m.rateau@tourisme-gironde.fr

www.tourisme-gironde.fr/Espace-Pro-Presse/

Bureau-d-Accueil-des-Tournages-de-la-Gironde

Frédérique Kohler**Marie Rateau**

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting



© Bureau d'Accueil des tournages de la Gironde/F. Kohler

AQUITAINE

Bureau d'Accueil des Tournages du Lot-et-Garonne

Espace Production 47
 16 rue Nationale
 47110 Sainte Livrade sur Lot
 Tel : +33 (0)5 53 41 65 19
 info@bat47.com
 www.bat47.com
Hervé Bonnet
Sanne Brinkhoff

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© Espace 47

AUVERGNE

Commission du Film d'Auvergne

Sauve qui peut le court métrage

La Jetée

6 Place Michel de l'Hospital

63058 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tel : + 33 (0) 4 73 14 73 14

cfa@clermont-filmfest.com

v.kaluza@clermont-filmfest.com

www.filmauvergne.com

Stéphane Souillat**Vincent Kaluza**

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



Area/Superficie : 10031 sq miles /25981 km²
 Population : 1 308 878 inhabitants/habitants



BOURGOGNE



© Commission du Film Bourgogne

Area/Superficie : 12194 sq miles /31582 km²
 Population : 1 610 067 inhabitants/habitants

**Commission du Film de Bourgogne**

6 rue Bocquillot
 BP 91

89203 Avallon Cedex

Tel : + 33 (0) 3 86 34 47 60

contact@filmbourgogne.com

www.filmbourgogne.com

Gaëlle Laurent

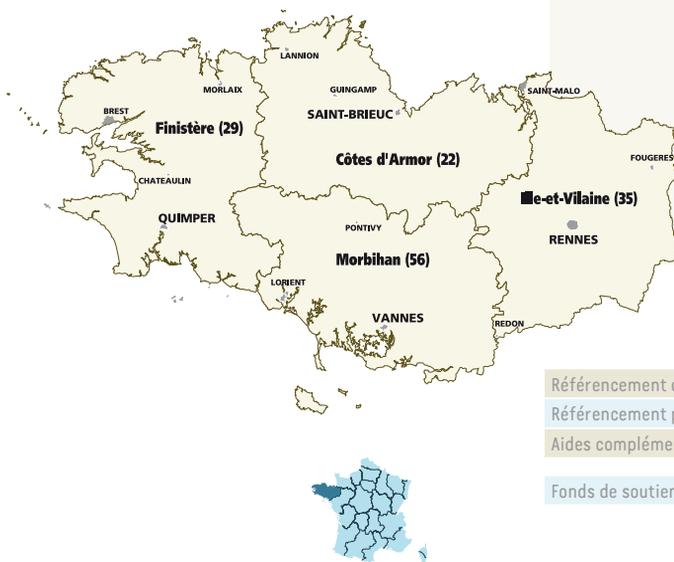
Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



BRETAGNE



© Buelle Yvon



Accueil des tournages en Bretagne

CRT BRETAGNE

1 rue Raoul Ponchon

CS 46938

35069 Rennes Cedex

Tel : + 33 (0) 2 99 28 44 60

tournages@tournagesbretagne.com

Catherine Delalande

Emmanuelle Lohéac

Fanny Sabatier

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Area/Superficie : 10496 sq miles /27184 km²
 Population : 2 906 197 inhabitants/habitants

CENTRE

Bureau d'accueil des tournages Centre Val de Loire

Ciclic

24 rue Renan 37110 Château-Renault

Tel : + 33 (0) 2 47 56 08 08

fanny.barrot@ciclic.fr

www.ciclic.fr

Fanny Barrot

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Area/Superficie : 15116 sq miles /39150 km²

Population : 2 440 329 inhabitants/habitants



CHAMPAGNE ARDENNE

Commission du Film Champagne-Ardenne

ORCCA

33 avenue de Champagne BP 86

51203 Epernay Cedex

Tel : + 33 (0) 3 26 55 71 83 / 82

sophie.bousseau@orcca.fr

leo.pignaud@orcca.fr

<http://orcca.fr/fr/pages/153-ses-missions>**Sophie Bousseau****Léo Pignaud****Sandra Coronello**

Référencement décor	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Area/Superficie : 9886 sq miles /25605 km²
 Population : 1 342 363 inhabitants/habitants



© D. Le Nevé - DDT Troyes

CORSE



Bonifacio

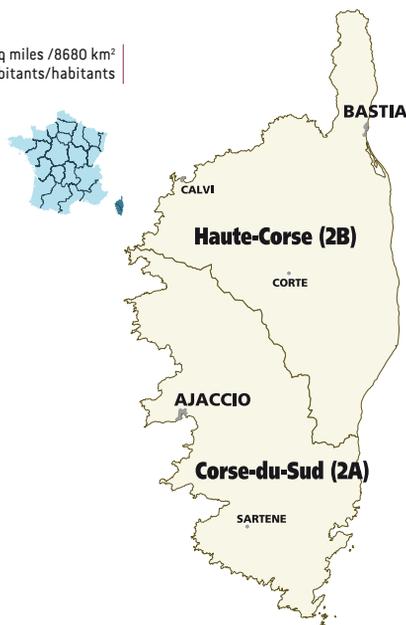
Area/Superficie : 3351 sq miles /8680 km²
 Population : 260 196 inhabitants/habitants

Corsica Pôle Tournages

Service de l'Ingénierie Culturelle
 Villa Ker Maria 20200 Ville di Pietrabugno
 Tel : + 33 (0) 4 20 03 97 07 /37 11
 corsicapoletournages@ct-corse.fr
 www.outil-culturel.corse.fr

Yolaine Lacolonge
Sandrine Rossi
Andrée Grimaldi

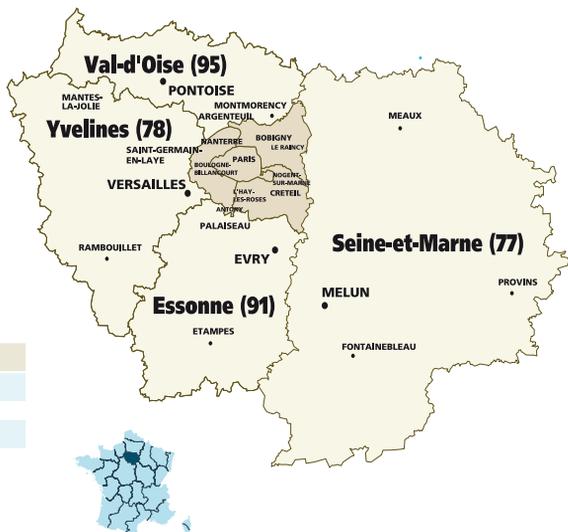
Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



ILE-DE-FRANCE

Commission du Film Ile de France

30 rue Saint-Augustin
 75002 Paris
 Tel : + 33 (0) 1 56 88 12 88
 idf-film@idf-film.com
 www.iledefrance-film.com
Olivier-René Veillon
Stéphane Martinet
Constance Cardon



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	non
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Area/Superficie : 4638 sq miles /12012 km²
 Population : 10 952 011 inhabitants/habitants

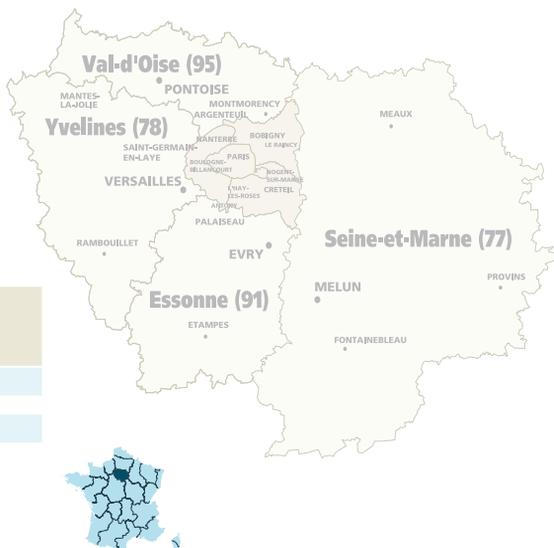


ILE-DE-FRANCE

Paris Film

Mairie de Paris / Mission Cinéma
 4 rue François Miron
 75004 Paris
 Tel : + 33 (0) 1 44 54 19 60
 tournages@paris.fr
 www.parisfilm.fr
 Sophie Boudon-Vanhille

Référencement décors	Oui et délivrance autorisations de tournages
Référencement professionnels	non
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© Mairie de Paris

ILE-DE-FRANCE

Commission du Film de Seine-Saint-Denis

Le Pôle Média Grand Paris
 8 rue Godillot
 93400 Saint-Ouen
 Tel : + 33 (0) 1 78 35 09 94
 comfilm@lepole.org
 www.lepole.org
Stephan Bender

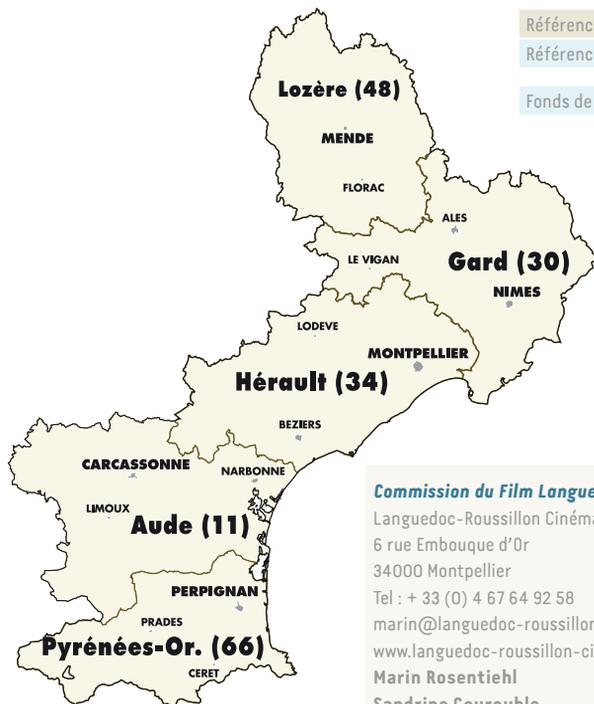


Référencement décors	Oui
Référencement professionnels	non
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© Centre National de la Danse, Panthéon, photo: (C) Ziff, Architecte(s) J. Kalisz/A. Robain, C. Colyseye

LANGUEDOC-ROUSSILLON



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



Area/Superficie : 10598 sq miles /27448 km²
Population : 2 295 648 inhabitants/habitants

Commission du Film Languedoc-Roussillon

Languedoc-Roussillon Cinéma
6 rue Embouque d'Or
34000 Montpellier
Tel : + 33 (0) 4 67 64 92 58
marin@languedoc-roussillon-cinema.fr
www.languedoc-roussillon-cinema.fr
Marin Rosentiehl
Sandrine Courouble
Delphine Jouan



LIMOUSIN



© Pôle Cinéma Région Limousin

Pôle Cinéma Région Limousin

Bureau d'Accueil de Tournages
 27 boulevard de la Corderie - CS 3116
 87031 Limoges Cedex 1
 Tel : + 33 (0) 5 87 21 20 80
 cinemaenlimousin@cr-limousin.fr
 www.cinemaenlimousin.fr
Valérie Fumet
William Windrestin

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



Area/Superficie : 6541 sq miles /16942 km²
 Population : 710 939 inhabitants/habitants



LORRAINE



Area/Superficie : 9091 sq miles /23547 km²
 Population : 2 310 376 inhabitants/habitants

Bureau d'Accueil de Tournages de Lorraine

Région Lorraine

Place Gabriel Hocquard BP 81004

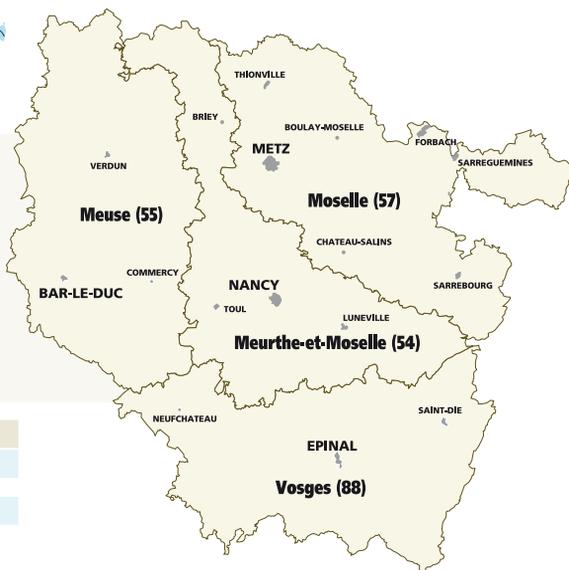
57036 Metz

Tel : + 33 (0) 3 87 31 81 40

marie-alix.fourquenay@lorraine.eu

www.tournages.lorraine.eu

Marie-Alix Fourquenay



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



MIDI-PYRÉNÉES

Accueil de Tournages Midi-Pyrénées Sud

Ciné 32

Allée des Arts

32000 Auch

Tel : + 33 (0) 5 62 63 69 30

accueil.tournages@cine32.com

www.cine32.com

Josiane Bled

Accueil de Tournages Midi-Pyrénées Nord

Gindou Cinéma

Le Bourg

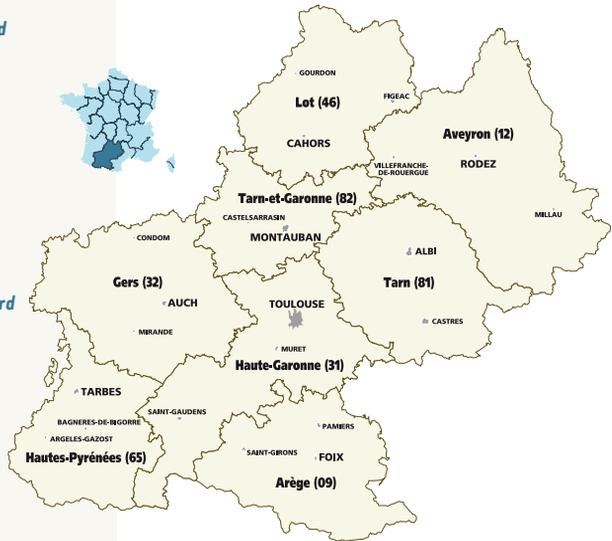
46250 Gindou

Tel : + 33 (0) 5 65 22 89 69

atmpn@gindoucinema.org

www.gindoucinema.org

Marie Virgo

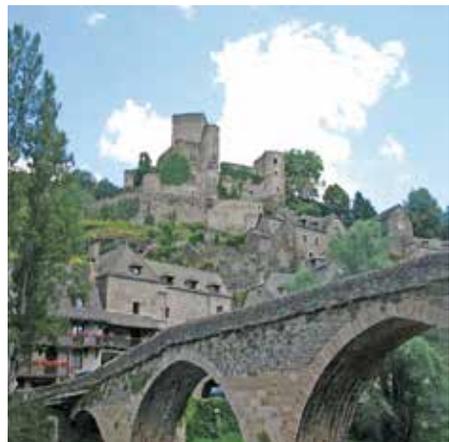


Area/Superficie : 17509 sq miles / 45348 km²
 Population : 2 551 687 inhabitants/habitants

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



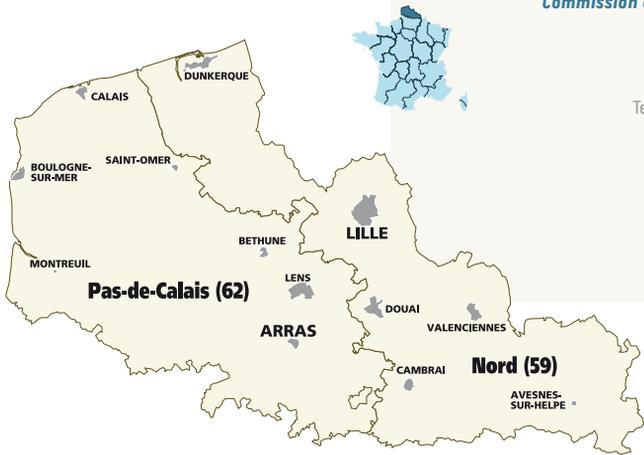
© BNF Midi-Pyrénées Sud



© BNF Midi-Pyrénées Nord



NORD-PAS-DE-CALAIS



Commission du Film Nord-Pas-de-Calais

Pictanovo
 21 rue Edgar Quinet BP 152
 59333 Tourcoing Cedex
 Tel : + 33 (0) 3 20 28 26 53/40
 jallard@pictanovo.com
 www.pictanovo.com
Jérôme Allard

Area/Superficie : 4779 sq miles /12377 km²
 Population : 3 996 588 inhabitants/habitants

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Digue de Malo - © Claire Guyon



BASSE-NORMANDIE

© Johanne Prat - Maison de l'Image Basse-Normandie



Bureau d'accueil de tournages Basse-Normandie

Maison de l'Image Basse-Normandie

CITIS Immeuble Odysée

4 avenue de Cambridge

14204 Hérouville Saint-Clair

Tel : + 33 (0) 2 31 06 23 23

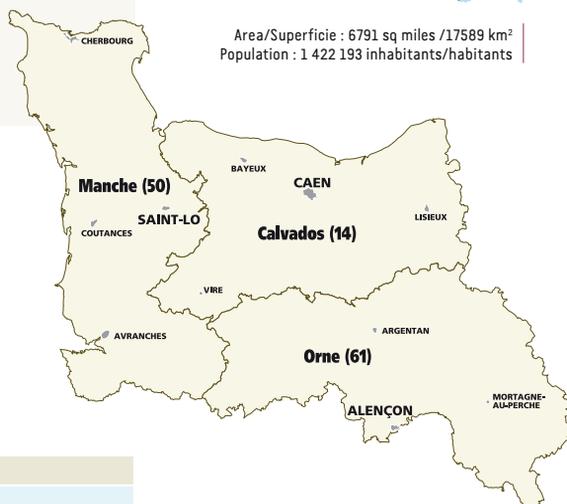
j.prat@maisondelimage-bn.fr

www.maisondelimage-bn.fr

Johanne Prat



Area/Superficie : 6791 sq miles /17589 km²
Population : 1 422 193 inhabitants/habitants



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

HAUTE-NORMANDIE

Bureau d'Accueil des Tournages Haute-Normandie

Pôle Image Haute-Normandie

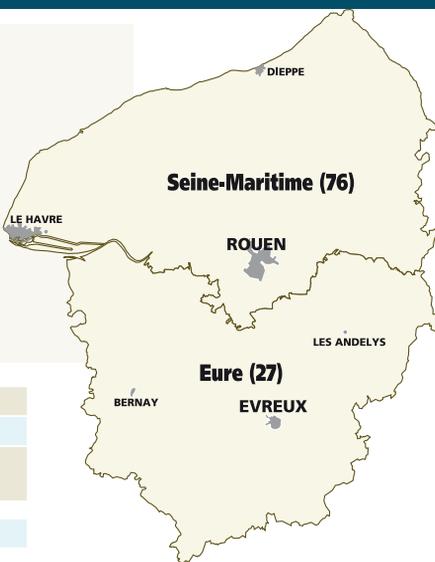
115 boulevard de l'Europe

76100 Rouen

Tel : + 33 (0) 2 35 70 70 41

bat@poleimagehn.com

www.poleimagehn.com

Nùria Rodriguez**Carole Laumier**

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Area/Superficie : 4733 sq miles /12258 km²
Population : 780 192 inhabitants/habitants



PAYS DE LA LOIRE



© S.Bourcier

Bureau d'Accueil de Tournages des Pays de la Loire

L'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation

1 place de la Galarne

BP 80 221F 44202 Nantes Cedex 2

Tel : + 33 (0) 2 40 48 81 24

bat@agence-paysdelaloire.fr

www.agence-paysdelaloire.fr/BAT

Pauline Le Floch



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Area/Superficie : 12386 sq miles /32081 km²
 Population : 3 222 061 inhabitants/habitants



PICARDIE



Area/Superficie : 7494 sq miles /19410 km²
 Population : 1 857 481 inhabitants/habitants

Commission régionale du film de Picardie

ACAP
 19 rue des Augustins BP 90 322
 80003 Amiens Cedex 1
 Tel : + 33 (0) 3 22 72 68 30
 filmpicardie@acap-cinema.com
 www.filmpicardie.com
Juliette Flament

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© ACAP - Commission Régionale du Film Picardie © Cap Régions Editions

POITOU-CHARENTES



© Poitou-Charentes Cinéma - Pascal Péremès

Poitou-Charentes Cinéma

2 rue de la Charente
16000 Angoulême
Tel : + 33 (0) 5 45 94 37 81
m.perronnet@cr-poitou-charentes.fr
www.cinema.poitou-charentes.fr
Marie Perronnet



Area/Superficie : 9964 sq miles /25808 km²
Population : 1 640 068 inhabitants/habitants



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Commission Régionale du Film Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tel : + 33 (0) 4 91 57 59 73
crf@regionpaca.fr
www.regionpaca.fr
Vassili Meimaris
Fabienne Dabanian



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Area/Superficie : 12124 sq miles /31400 km²
Population : 4 506 151 inhabitants/habitants





© CNRS, OCA

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Commission du Film du Var

Avenue du Général de Gaulle BP 15
83991 Saint-Tropez Cedex
Tel : + 33 (0) 04 94 54 81 88
michel.brussol@wanadoo.fr
www.filmvar.com

Michel Brussol

Sandrine Delahaye

Commission du Film Alpes-Maritimes Côte d'Azur

CCINCA
20 boulevard Carabacel
BP 1259
06005 Nice Cedex
Tel : + 33 (0) 4 93 13 75 12
evelyne.colle@cote-azur.cci.fr
www.cote-azur.cci.fr

Evelyne Colle

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Commission du Film Luberon Vaucluse

Château de Durbesson - Marché gare

2300 chemin de St Gens

84200 Carpentras

Tel: + 33 (0) 6 88 55 32 68

filmvaucluse@gmail.com

www.filmvaucluse.com

Joan Azorin

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Commission du Film des Alpes du Sud

17 rue de France

05000 Gap

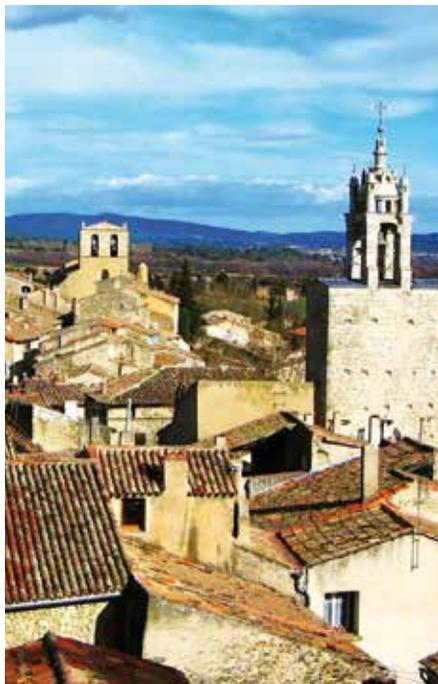
Tel : + 33 (0) 6 75 80 37 13

info@cinefas.com

www.cinefas.com

Nathalie Pons**Yannick Tobiaeson**

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© Joan Azorin - Commission du film du Vaucluse

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Commission du film d'Aix en Provence

Direction de l'Information et de la Communication

Hôtel de Ville

13616 Aix en Provence

Tel : + 33 (0) 4 42 91 97 68

albertinimic@mairie-aixenprovence.fr

Christine Albertini

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



© Aix-en-Provence

Commission du film Ouest Provence

Mission de Promotion et Communication Ouest Provence
CEC Les Heures Claires

13800 Istres

Tel : +33 (0)4 42 11 24 47

nathalie.bremond@ouestprovence.fr

www.ouestprovence.fr

Nathalie Bremond

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

© Commission du film Ouest-Provence



Mission Cinéma de la Ville de Marseille

32 place François Mireur Immeuble Communica

13003 Marseille

Tel : +33 (0)4 91 55 94 51

rbayou@mairie-marseille.fr

www.marseille.fr

Robert Bayou - Samia Baila

Servanne Collerie de Borely

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



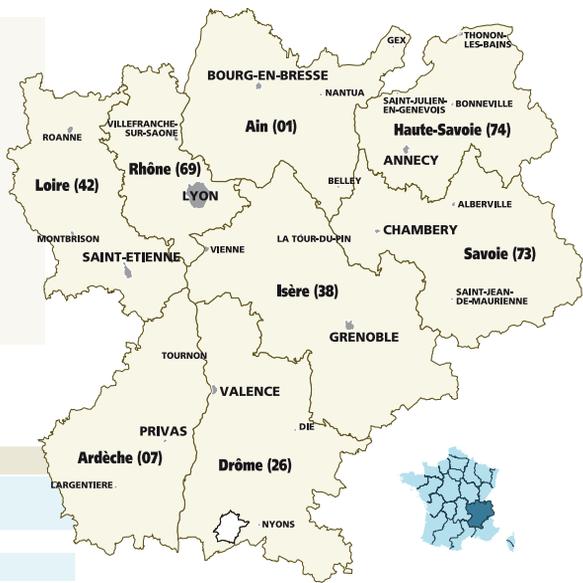
Marseille



RHÔNE-ALPES

Commission du Film Rhône-Alpes

Pôle PIXEL - Bât. Production
 24 rue Emile Decorps
 69100 Villeurbanne
 Tel : + 33 (0) 4 72 98 07 98
 a.malfroy@comfilm-rhone-alpes.fr
 www.comfilm-rhone-alpes.fr
Serge Tachon
Aurélie Malfroy-Camine



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

Area/Superficie : 16870 sq miles /43694 km2
 Population : 5 645 407 inhabitants/habitants



Lyon - © Pierre Aubert



© Commission du Film Drôme Ardèche

RHÔNE-ALPES

Commission du Film Drôme Ardèche
 Maison des Services Publics
 1 avenue Saint Martin
 26200 Montélimar
 Tel : + 33 (0) 9 52 35 26 14
 contact@cineda.com
 www.cineda.com
Sébastien Cobos

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6

NOUVELLE-CALÉDONIE

Bureau d'Accueil de tournages Nouvelle-Calédonie - Province Sud

Direction de la culture

16 rue Gallieni

BP 2365 98846 Nouméa Cedex

Nouvelle Calédonie

Tel : (00 687) 24 45 06

aline.marteaud@province-sud.nc

tournages@province-sud.nc

www.bat.province-sud.nc

Aline Marteaud**Bénédicte Vernier**

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting



LA RÉUNION



© IRT/regard nouveau

Agence Film Reunion

MRST

3 rue Serge Ycard

97490 Sainte Clotilde Ile de la Réunion

Tel : + 33 (0) 2 62 92 29 18

alain.randresy@agencefilmreunion.com

www.agencefilmreunion.com

Alain Randresy – Lindsay Pollux

Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



GUADELOUPE

Bureau d'Accueil des Tournages de Guadeloupe

Direction de la Culture et de la Formation Artistique

Hôtel de Région, avenue Paul Lacavé

Petit-Paris

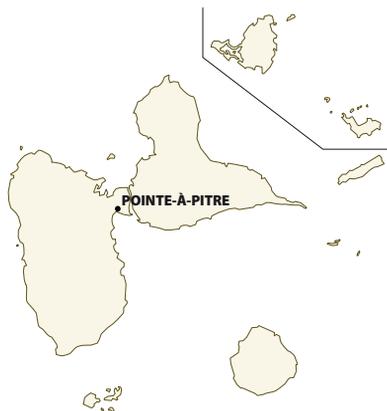
97109 Basse-Terre

Tel : + 33 (0) 5 90 80 41 57

Port : +33 (0)590 690 49 56 49

guadeloupefilm@cr-guadeloupe.fr

Tony Coco-Viloin



Référencement décors	oui
Référencement professionnels	oui
Aides complémentaires	Prêt Salle de casting/ bureau de production
Fonds de soutien	Voir Chapitre 6



Nos Sites internet préférés

Les Indispensables

www.filmfrance.net

le réseau Film France, base pré-repérages, base TAF (Techniciens, Artistes et Figurants), guides, base production exécutive, toutes les informations pour tourner en France

www.cnc.fr

Centre National du Cinéma et de l'Image Animée

Géographie, transports, hébergement, météo

www.franceguide.com

Site officiel du tourisme

www.geoportail.fr

Photos satellite et cartographie

www.google.fr/maps

Photos satellite et cartographie

www.meteofrance.com

Prévisions météo

www.airfrance.fr

Compagnie aérienne

www.sncf.fr

Le voyage en train

www.ratp.fr

Le métro parisien

Informations pratiques sur le cinéma et l'audiovisuel

www.unifrance.org

Unifrance, promotion du cinéma français dans le monde, annuaire des professionnels français

www.ficam.fr

Fédération des industries techniques

www.ciclic.fr

Guide Ciclic sur les politiques de soutien financier des collectivités territoriales

www.pole-emploi-spectacle

Réseau du Pôle Emploi spécialisé dans le secteur audiovisuel et le spectacle vivant

www.ecoprod.com

Conseils et informations pratiques pour des productions audiovisuelles respectueuses de l'environnement

www.lecinedico.com

Le lexique des termes techniques du cinéma et de l'audiovisuel (français, allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, polonais)

Liste non exhaustive.



Les décors naturels

4

Recherche de décors

4.1
102

Autorisations de tournage

4.2
104

Généralités

Droits des architectes

Voies Publiques/Paris

Voies Publiques en dehors de Paris

Propriété privée

Le Patrimoine Historique

Tribunaux, Palais de Justice et prisons

Ministère de l'Intérieur

Armées, Patrimoine de la Défense

Haras

Lieux de culte

Ecoles et universités

Hôpitaux

La Poste

Aéroports, aérodomes

Gares et trains

Transports urbains

Routes et autoroutes

Sites fluviaux et maritimes

Littoral

Parcs, jardins et forêts

«Be inspired by Guadeloupe»

avec *Death in Paradise*

1 Marché International
du Film et de la
Télévision

157 Techniciens (dont 50%
trilingues) qualifiés au
service de la production

-15% du coût du travail grâce
à la réduction des charges
sociales patronales
(LODEOM renforcée)

20% de Tax Rebate for
International and National
Production

1 BTS «Métiers de
l'Audiovisuel»

1 fonds d'aide
ambitieux

1 commission du film
disponible 24/7

1 accueil hors-pair

5 Festivals
de Cinéma

7 millions de
téléspectateurs
hebdomadaire

Un réseau développé dans toute la Caraïbe

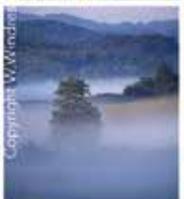
Un équipement adapté et performant



Le CNC, Film France, le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, Concept X et Panavision-Alga accompagnent la Région Guadeloupe
Contacts : www.guadeloupefilm.com et guadeloupefilm@cr-guadeloupe.fr

**FAITES DU
CINEMA
TOURNEZ EN
LIMOUSIN**

« et si vous n'aimez pas la campagne ... »



retrouvez nous sur
cinemaenlimousin.fr





Les décors naturels

4

Recherche de décors

4.1
102

Autorisations de tournage

4.2
104

Généralités

Droits des architectes

Voies Publiques/Paris

Voies Publiques en dehors de Paris

Propriété privée

Le Patrimoine Historique

Tribunaux, Palais de Justice et prisons

Ministère de l'Intérieur

Armées, Patrimoine de la Défense

Haras

Lieux de culte

Ecoles et universités

Hôpitaux

La Poste

Aéroports, aérodromes

Gares et trains

Transports urbains

Routes et autoroutes

Sites fluviaux et maritimes

Littoral

Parcs, jardins et forêts



Le réseau des commissions du film locales

www.filmfrance.net : base de données de lieux de tournage

Les commissions locales du film proposent leurs services d'aide à la recherche de décors gratuitement aux professionnels mandatés par une société de production (repéreur, régisseur, directeur de production, réalisateur, assistant-réalisateur...).

Depuis avril 2002, la base de données de lieux de tournage est accessible via :

www.filmfrance.net

Plus de 17 000 fiches décors sont disponibles.

Après avoir lancé une requête sur ce site, les réponses qui s'affichent sont synthétiques : ni le nom du lieu ni ses coordonnées n'apparaissent. A ce stade, les décors retenus peuvent être placés dans un carnet de repérage. Chaque commission locale répondra aux demandes d'informations complémentaires. Vous serez averti par e-mail des réponses qui contiendront des photos supplémentaires ainsi que des précisions sur le site.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de la base voir page 63.

Avec ces informations complémentaires, vous pourrez prendre contact avec le propriétaire et/ou l'organisme chargé de délivrer l'autorisation de tournage. En cas de difficulté, la commission du film locale peut intervenir auprès du propriétaire et/ou de l'organisme mais ne peut en aucun cas délivrer elle-même l'autorisation de tournage*.

La commission du film locale peut également vous aider à organiser votre repérage sur place et, éventuellement, vous accompagner.

Faute de connexion Internet, vous pouvez vous adresser directement :

- soit à Film France qui ventile la demande à l'ensemble du réseau de commissions du film ;
- soit directement auprès de la (des) commission(s) du film concernée(s) par le projet de tournage (contacts : pages 64 et suivantes).

Il est préférable de mentionner les éléments suivants :

- nature du film (long métrage, court métrage, téléfilm, série, documentaire, publicité...);
- dates de tournage prévues et durée du tournage ;
- description très précise du décor (si possible extraits du scénario ou story-board).



* À l'exception de certains services intégrés aux municipalités, comme Paris Film, et selon le type de décor.



Les sociétés de repérage

Diverses sociétés privées proposent des services de repérage et de bases de données recensant les

décors. Les sociétés de repérage peuvent également prendre en charge les démarches liées aux autorisations de tournage.

Sociétés de repérage

20.000 LIEUX

5 Cité du Petit Thouars
75003 Paris
Tel : + 33 (0) 1 53 01 93 00
contact@20000lieux.com
www.20000lieux.com

007 PRODUCTION

14 Les Bocages Pourpres
95000 Cergy Pontoise
Tel : + 33 (0) 1 30 38 60 22
info@007production.fr
www.007-production.fr

LES FILMS DU DORLIS

Habitation Saint Etienne
97213 Gros Morne
Martinique
Tel : + 33 (0) 5 96 57 32 71
info@dorlisfilms.com
www.dorlisfilms.com

MIRES

108 rue Vieille du Temple
75003 Paris
Tel : + 33 (0) 1 42 72 78 83
mires@wanadoo.fr
www.miresparis.com

REPERTOIRE

16, rue Jacquemont
75017 Paris
Tel : + 33 (0) 1 58 59 17 63
Fax : + 33 (0) 1 58 59 17 64
contact@agence-repertoire.com
www.agence-repertoire.com

CINEDECORS

8 rue Lemercier
75017 Paris
Tel : + 33 (0) 9 51 09 35 35
contact@cinedecors.fr
www.cinedecors.fr

SUD REPERAGES

Marseille :
20, rue Roux de Brignoles
13006 Marseille
Tel : + 33 (0) 495 043 680
Nice :
1 rue des fleurs
06000 Nice
prod@sudreperages.com

EASY SPACES

Tél : +33 (0)4 42 01 73 26
contact@easyspaces.fr

ELUX REPERAGES

21, rue Greneta 75002 Paris
Tel. : + 33 (0) 1 53 00 97 40
contact@elux.fr
www.elux.fr

PROVENCE LINE

84, bd. de la Corderie 13007 Marseille
Tel. : + 33 (0) 6 20 28 10 22
info@provenceline.com
www.provenceline.com

Liste non-exhaustive

Les repéreurs

Il est aussi possible de faire appel à un repéreur, il s'agit d'un professionnel recruté directement par la société de production pour exécuter ou diriger la recherche de décors naturels et des différents lieux de tournages. Il recherche l'adéquation entre le potentiel artistique (et la demande du réalisateur) et la disponibilité technique du lieu pour le tournage. La plupart d'entre eux disposent d'une connaissance approfondie du territoire français et parfois d'une base iconographique personnelle très développée.

Il est préférable d'impliquer un repéreur en amont des recherches de décors plutôt qu'en cas d'urgence, au dernier moment.

Certains de ces professionnels se sont regroupés au sein d'une association :
Association des Repéreurs de Cinéma (ARC)
www.arc-cinema.fr.



Généralités sur les autorisations de tournage

Il n'existe pas d'autorisation de tournage qui couvre l'ensemble du territoire français ou la ville de Paris en particulier. Chaque lieu de tournage doit faire l'objet d'une autorisation spécifique.

Dans certains cas, il s'agit simplement d'obtenir un accord de principe, sans contrepartie financière. Dans d'autres cas, il faut également s'acquitter d'un paiement dont le montant dépend à la fois de la nature du projet et de la durée du tournage. Ce coût sera précisé au moment de la demande d'autorisation par l'organisme sollicité.

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

Afin d'obtenir dans les meilleurs délais une autorisation pour tourner dans un lieu spécifique, il est recommandé de constituer au préalable un dossier le plus complet possible. Ce dossier peut généralement être envoyé par courrier ou par email, si possible en français (sinon en anglais), et comporter les éléments suivants :

- Titre du film
- Nom du réalisateur
- Société de production
- Type de diffusion (TV ou cinéma, Web)
- Budget estimé
- Genre (fiction, documentaire, reportage, multimédia, émissions de flux...)
- Support (vidéo, 16mm, 35mm, HD...)
- Dates (et heures si possible) de tournage
- Nombre de jours prévus
- Attestation d'assurance du tournage
- Description précise des scènes devant se dérouler dans le lieu concerné
- Extrait du scénario ou synopsis concernant le lieu de tournage (scénario complet dans certains cas)
- Nombre de techniciens
- Description du matériel employé (éclairage, groupes électrogènes, grue, dolly, travelling...)
- Nombre de véhicules
- Eventuellement, demande de location de matériel et/ou de services

Dans le cadre de ses missions, Film France avec son réseau créé en 1994 :

- identifie précisément les conditions de tournage (logistique, accessibilité, tarifs...);
- contribue à l'amélioration du dialogue entre les professionnels de l'image et les responsables des sites pouvant accueillir des tournages.

Une partie des lieux relevant des différentes catégories citées ci-après est référencée comme décors potentiels pour les tournages.

Les fiches-décors sont disponibles sur le site www.filmfrance.net. (voir pages 63 et 102)



DROIT D'AUTEUR DE L'ARCHITECTE

« DROITS IMAGES »

En plus de l'autorisation de tournage, pour certains décors, l'autorisation de l'architecte du bâtiment (ou de ses ayants droit) peut être nécessaire. Celle-ci peut donner lieu à paiement du droit d'auteur (« droits images »). Si les prises de vues ont pour objet un bâtiment présentant un caractère particulièrement original et dont l'architecte est vivant ou décédé depuis moins de 70 ans, l'autorisation de l'architecte ou de son représentant / ayant droit est nécessaire pour que les prises de vues soient exploitées.

En effet, conformément au droit de la propriété intellectuelle (voir chapitre 7) et en tant qu'auteur, l'architecte, bénéficie du droit d'exploiter son œuvre durant sa vie entière et transmet ce droit à ses ayants droit de l'année de son décès et pour les 70 années suivantes. Au-delà, l'œuvre tombe dans le domaine public et son utilisation est libre de droits.

Le droit d'auteur comporte :

- un droit moral (droit de divulguer l'œuvre, droit de fixer les conditions de sa représentation, de sa reproduction) ;
- un droit pécuniaire (droit de tirer profit de son œuvre).

Pour obtenir l'autorisation d'exploiter l'image de l'œuvre, il convient de s'adresser à l'architecte lui-même ou au propriétaire du bien (lequel peut être mandaté par l'architecte pour la gestion de ce droit) ou à une société de gestion des droits d'auteur telle que l'ADAGP ou la SAIF par exemple (ces sociétés exercent et administrent les droits reconnus aux auteurs par le Code de Propriété Intellectuelle de ses membres associés).

Le montant des droits à payer est fixé pour les utilisations des bâtiments protégés au titre du droit d'auteur. Sont pris en compte pour la détermination du montant : la durée de l'exploitation

de l'image du bâtiment, le type d'œuvre cinématographique ou audiovisuelle dans laquelle elle s'inscrit, le type d'exploitation, l'utilisation de l'image du bâtiment dans l'œuvre cinématographique et audiovisuelle.

Il faut noter que ces droits d'auteur ne sont pas dus si le bâtiment n'est pas l'objet principal de la prise de vue. Cela s'apprécie au cas par cas : le bâtiment fait-il l'objet d'un plan fixe ? Est-il inclus dans un travelling ? Combien de temps apparaît-il à l'image ? Est-il au premier plan ?...

ADAGP

Service audiovisuel
Emmanuelle Lagrue
Aline Nicolas
11 rue Berryer
75008 Paris
Tel : + 33 (0) 1 43 59 09 79
lagrue@adagp.fr
nicolas@adagp.fr
adagp@adagp.fr
www.adagp.fr

SAIF

Agnès Defaux
205, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris
Tel : + 33 (0) 1 44 61 07 82
saif@saif.fr
www.saif.fr

Si vous avez une hésitation et si vous vous interrogez sur le paiement de droits au bénéfice de l'architecte, vous pouvez contacter Film France et le réseau des commissions du film.
Contact : film@filmfrance.net



Voies publiques / Paris

Pour tourner à Paris, en principe il est nécessaire d'obtenir deux autorisations délivrées par :

- la Mairie de Paris (Ville de Paris) ;
- la Préfecture de Police de Paris.

Les services respectifs de ces deux autorités instruisent les demandes d'autorisations de tournage.

PARIS FILM

Paris Film (Mission Cinéma de la Ville de Paris) coordonne l'ensemble des demandes concernant la Ville de Paris et se charge de les transmettre aux services municipaux concernés. Outre les voies publiques (en liaison avec la Préfecture de Police), Paris Film est en charge de toutes les demandes d'autorisations de tournage dans le domaine public de la Ville (écoles, jardins, lieux de culte, marchés...). Il coordonne également les demandes de prestations techniques.

Paris Film est membre du réseau Film France.

La Mission Cinéma de la Mairie de Paris a mis en place un site Internet (www.parisfilm.fr), réservé

aux professionnels, pour aider, faciliter et préparer les tournages ou prises de vues dans la capitale. Il vous fera découvrir et vous renseignera sur les sites qui peuvent vous accueillir (dépendant de la Ville de Paris ou de l'Etat). Il vous aidera également dans vos démarches pour obtenir les autorisations de tournage.

Texte et informations extraits du *Guide des tournages* et du site Internet, élaborés par la Mission Cinéma/ Paris Film, consultables et téléchargeables en intégralité sur le site www.parisfilm.fr.

Où adresser les dossiers de demandes d'autorisation à Paris ?

Pour la Ville de Paris, il faut adresser sa demande à Paris Film (contact page 107) par courrier ou par mail. Les démarches peuvent être effectuées en ligne directement via le site www.parisfilm.fr. La demande doit être accompagnée d'un dossier complet afin que soient déterminés rapidement les besoins spécifiques de la production.

Pour les longs métrages et fictions, il est recommandé de convenir d'un rendez-vous préparatoire, afin d'étudier les plans de production et plans de tournage.

	Autorisation Ville de Paris	Autorisation Préfecture de Police
Tournage sur la voie publique avec une équipe de moins de 10 personnes	Non	Oui
Tournage sur la voie publique avec une équipe de plus de 10 personnes	Oui	Oui
Tournage en intérieur privé sans stationnement sur la voie publique	Non	Non
Tournage en intérieur privé avec stationnement sur la voie publique**	Oui	Oui
Tournage sur le domaine public municipal * sans stationnement sur la voie publique	Oui	Non
Tournage sur le domaine public municipal * avec stationnement sur la voie publique	Oui	Oui

* Le domaine public municipal comprend tous les lieux dépendant de la Ville (parcs et jardins, Bois de Boulogne, Bois de Vincennes, les canaux, les berges, les cimetières, les marchés, les infrastructures, les écoles, des musées...). Plus de renseignements sur le site www.parisfilm.fr.

** Il est conseillé avant de signer un contrat ferme et définitif avec les propriétaires de s'assurer qu'un emplacement de stationnement est possible. Pour cela il faut que les demandes de stationnement aient été soumises à Paris Film et au Commissariat de Police.



Pour la Préfecture de Police de Paris, il faut s'adresser à la Préfecture de Police/Cellule Prises de vues. Il existe deux procédures :

- la procédure simplifiée (équipe réduite, matériel léger, tournage de jour) ;
- la procédure normale (implication lourde sur l'espace public, tournage de nuit).

Les délais d'instructions varient de 3 à 12 jours selon l'importance du tournage.

Toute demande devra comporter une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers et au domaine public (voir chapitre 7). L'intégralité des dates de tournage soumises à l'autorisation de tournage doit être comprise dans la période de validité du contrat et impérativement être indiquée sur l'attestation.

Les frais à prévoir

La délivrance d'une autorisation est gratuite. Tourner dans les rues de Paris est gratuit.

Cependant des frais peuvent être à prévoir, Paris Film pourra fournir une estimation pour :

- le stationnement des véhicules techniques ou de jeu (taxes de stationnement dont le montant est fixé selon barème forfaitaire correspondant au nombre de jours et de véhicules du tournage) ;
- l'occupation du domaine de la Ville de Paris ;
- la mise à disposition du personnel supplémentaire ou d'interventions techniques pour des prestations spécifiques (marquage au sol, montage ou démontage de panneaux de signalisation ou de mobilier urbain, modification de l'éclairage public).

L'information des riverains

Les riverains, commerçants, entreprises locales et les associations doivent être informés au minimum trois jours ouvrés avant le début du tournage ou des prises de vues, et huit jours en cas de logistique importante.

Un modèle d'information est disponible en téléchargement sur le site www.parisfilm.fr.

Stationnement et circulation

Muni de la double autorisation, il faut se rendre au Commissariat de Police du ou des arrondissements où se situent les différentes scènes de tournage pour obtenir les autorisations de stationnement nécessaires.

Le stationnement des véhicules doit se faire dans le respect des règles en vigueur.

Le « **ventousage** », opération qui consiste à réserver les places de stationnement pour les véhicules techniques et les emplacements de jeu, doit être assuré dans le respect des autorisations requises auprès des autorités concernées

Bruit

Comme toute activité, un tournage est soumis à la réglementation en matière de bruit et de nuisances. Aussi est-il conseillé de tourner toutes les scènes impliquant un niveau sonore élevé avant 22 heures (une plainte émanant d'un résident pouvant en effet aboutir à une interdiction de tourner et à la confiscation du matériel).

Contacts

Mission Cinéma – Paris Film

Mairie de Paris
 Sophie Boudon-Vanhille
 4 rue François Miron
 75004 Paris
 Tel : + 33 (0) 1 44 54 19 60
contact@parisfilm.org
tournages@paris.fr
www.parisfilm.fr

Préfecture de Police de Paris

Cellule des Prises de vues
 Direction de la Sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
 Etat-major - UOVP
 7 boulevard du Palais - 75004 Paris
 Tel : + 33 (0) 1 53 71 42 45/ 42 35/42 47/ 42 44
 Réception du public : de 13h30 à 16h30
www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Vos-demarches/Declarations-autorisations-et-habilitations/Prises-de-vues-sur-la-voie-publique



Voies publiques en dehors de Paris

Pour les tournages sur la voie publique, il convient de s'adresser directement à la Mairie de la commune choisie. Si celle-ci ne peut donner directement l'autorisation, elle indiquera le service compétent de la Préfecture.

Trois villes, outre Paris, sont membres du réseau Film France : Strasbourg, Aix-en-Provence et Marseille. Il est recommandé de s'adresser à la commission du film locale compétente (contacts pages 63 et suivantes).

Usages accessoires et figuration

«forces de l'ordre»

Les comédiens déguisés en fonctionnaires de police doivent impérativement rester sur les lieux de tournage, afin d'éviter toute confusion avec les véritables forces de l'ordre. Tous les bruitages liés à une intervention des forces de police (coups de feu, de sifflet...) sont interdits sur la voie publique et doivent être opérés en studio.

Les véhicules de police de location doivent être acheminés sur le lieu de tournage dans la plus grande discrétion. Hors du tournage, la mention « police » doit être masquée. De même, l'usage des avertisseurs est interdit et doit être reconstitué en studio.

Sécurité et emploi des forces de l'ordre

L'emploi de forces de l'ordre (Police) est soumis à l'approbation préalable du Préfet de Police.

En ce qui concerne la sécurité d'un tournage (usage privatif de la chaussée, déviation, régulation de la circulation), la demande est à adresser :

- en province, au préfet de département un mois à l'avance ;
- à Paris, à la Mairie de Paris et au préfet de police un mois à l'avance.

Fêtes Foraines

De nombreuses fêtes foraines sont organisées en France tout au long de l'année et se répartissent sur l'ensemble du territoire. Il est tout à fait possible de filmer dans ces fêtes, pour cela il sera nécessaire d'obtenir l'autorisation de la commune et du responsable de la manifestation foraine.

Vous trouverez un calendrier complet des fêtes foraines en France auprès des commissions du film et sur le site : www.feteforainedeouest.sitew.fr

Propriété privée

L'autorisation est à solliciter directement auprès du propriétaire. En cas de présence d'un locataire, il faut également l'accord de ce dernier, lequel n'a par ailleurs aucun droit pour autoriser seul un tournage.

Le Patrimoine Historique

Le Centre des Monuments Nationaux

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) gère plus de 200 monuments ou sites relevant du patrimoine historique de l'Etat, parmi lesquels l'Arc de triomphe et la Conciergerie à Paris, les châteaux de Vincennes, d'If et de Pierrefonds ou encore les abbayes du Mont-St-Michel et de Cluny. Au-delà de ses missions premières d'accueil de visiteurs, il entretient une longue et constante tradition d'ouverture de ses monuments aux professionnels de l'image. Dans le cadre de la politique définie par le Ministère de la Culture et de la Communication en vue de faciliter l'accueil des tournages et de valoriser le patrimoine national, le CMN a adapté son offre aux besoins des professionnels. Un guide des démarches, une **grille tarifaire** réévaluée en fonction des pratiques du secteur, un **formulaire de demande de tournage**, et un **cahier des charges des prises de vue** sont disponibles sur le site Internet.

Il est conseillé d'adresser sa demande le plus tôt possible, compte tenu des contraintes liées au fonctionnement des monuments et à l'accueil du public. Les contacts peuvent se faire par les monuments ou par le service des prises de vues du CMN.



Les musées nationaux, la RMN – Grand Palais

La Réunion des Musées Nationaux et l'Établissement Public du Grand Palais des Champs-Élysées ont fusionné en janvier 2011. La direction de la RMN-Grand Palais s'est dotée d'une convention-type pour accueillir les productions et d'une grille tarifaire dans les musées « services à compétence nationale » (exemple : Musée du Moyen-Âge de Cluny, Musée de Pau, Palais Impérial de Compiègne...).

Les demandes d'autorisation de tournage sont à adresser directement au service communication de ces musées.

Le Louvre, Orsay et l'Orangerie, Fontainebleau, Versailles sont des établissements publics autonomes dans lesquels il est aussi possible de tourner. Ils se sont dotés de conventions type et de grilles tarifaires pour accueillir les tournages.

Au total, c'est plus d'une trentaine de musées nationaux dans lesquels il est possible de tourner.

Les associations de promotion du patrimoine

De nombreux châteaux, manoirs et autres hôtels particuliers, bien que classés monuments historiques, appartiennent à des particuliers. Ils sont souvent fermés aux visiteurs, ce qui les rend particulièrement attractifs en termes d'organisation de tournage. Des fiches descriptives des lieux sont consultables auprès d'associations regroupant les propriétaires de demeures historiques disposés à accueillir les tournages. Certaines informations générales sur les autorisations de tournage sont disponibles sur les sites Internet indiqués ci-dessous.

L'Association des Plus Beaux Villages de France, régie par la loi 1901, rassemble 155 communes classées à ce jour « Plus Beaux Villages de France ».

Sa mission consiste prioritairement à assurer la protection, la mise en valeur et le développement économique et social des plus beaux villages français (maximum 2000 habitants agglomérés au chef-lieu du village), et à mieux faire connaître au public leurs richesses touristiques, architecturales et culturelles. La sélection des villages français est basée sur l'élaboration d'une charte de qualité et sur une expertise périodique de tous les villages classés ayant pour objet d'apprécier la qualité du village sur les plans urbanistique et architectural, et de mesurer les efforts réalisés par la commune pour sa mise en valeur.

Contacts

Centre des Monuments Nationaux

Département du développement des ressources domaniales
M. Laurent Michel
62 rue Saint-Antoine
75186 Paris Cedex 04
Tel : + 33 (0) 1 44 61 20 28
laurent.michel@monuments-nationaux.fr
www.tournages.monuments-nationaux.fr

La Demeure Historique

Demeures privées à caractère historique
Mme Anne De Contenson
Mme Isabelle Gérieux
57 quai de la Tournelle
75005 Paris
Tel : + 33 (0) 1 55 42 60 00
ac@demeure-historique.org
www.demeure-historique.org

Les Plus Beaux Villages de France

Tel : + 33 (0) 5 55 840 850
www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

Pour les musées, contacter les commissions du film, ou la base décors.



Tribunaux, Palais de Justice et prisons

Le Ministère de la Justice s'est doté, comme d'autres administrations de l'Etat français (voir Le patrimoine des ministères et des grandes institutions de l'Etat), de référents en mesure de répondre rapidement aux demandes des productions. **Une grille tarifaire adaptée à chaque type de production (genre et composition de l'équipe technique) est disponible.**

Ce ministère dispose d'un patrimoine immobilier marqué par une symbolique forte : **palais de justice, salles d'audiences, salles des pas perdus, bibliothèques** mais aussi les prisons gérées plus spécifiquement par l'Administration pénitentiaire.

La continuité du service public de la justice étant la priorité, les productions doivent s'adapter au calendrier judiciaire.

Quant aux sites que **l'administration pénitentiaire** peut mettre à la disposition des équipes de tournages, ils sont quasiment tous en activité et aucun tournage de longue durée ne peut y être envisagé. Les lieux filmés sont **les portes des prisons, les sas d'accès, les parloirs, les ateliers, les salles d'activité, les cours.**

Les contraintes spécifiques de fonctionnement des établissements pénitentiaires sont telles que l'accueil de tournages de fiction doit y demeurer exceptionnel, soumis à l'accord du directeur de l'établissement concerné et au respect de modalités strictes en matière de sécurité par les équipes de tournage. Certaines **prisons militaires** peuvent également accueillir des tournages (voir « Armée Patrimoine de la Défense »).

Certaines **prisons désaffectées**, ne dépendant plus du Ministère de la Justice ou du Ministère de la Défense peuvent servir à un tournage. La demande doit parvenir aux mairies correspondantes. Il est également conseillé de contacter la commission du film locale qui pourra vous renseigner sur l'état des bâtiments. Généralement, il s'agit de décors « historiques ». Ce sont des sites accessibles aux tournages temporairement avant qu'ils ne soient affectés à d'autres usages et transformés.

Contacts

Pour les Palais de justice, cours d'appel et tribunaux Ministère de la Justice

Direction des services judiciaires

M. Florent Rives
13 place de Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Tel : + 33 (0) 1 44 77 64 46
florent.rives@justice.gouv.fr
www.justice.gouv.fr

Pour les établissements pénitentiaires Ministère de la Justice

Administration pénitentiaire

Service de la communication et des relations
internationales
Mme Colombe Babinet
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01
Tel : + 33 (0) 1 49 96 28 22
colombe.babinet@justice.gouv.fr
www.justice.gouv.fr



Ministère de l'Intérieur

Préfectures, sous-préfectures

Afin de valoriser son patrimoine, le Ministère de l'Intérieur a mis en place une politique d'accueil des tournages au sein des préfectures, des sous-préfectures et des sites de la gendarmerie nationale dont ceux de la garde républicaine.

La grande diversité et la richesse de son patrimoine immobilier offrent une opportunité unique de tourner dans des décors prestigieux, atypiques, historiques ou insolites.

La cellule valorisation du patrimoine immatériel du Ministère de l'Intérieur conseille les sociétés de production dans leur recherche de décors et oriente leur demande de tournage auprès de l'ensemble des directions du Ministère. Elle accompagne également les préfectures et sous-préfectures dans les démarches nécessaires à l'accueil d'un tournage. Comme pour le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense, ou le Centre des Monuments Nationaux, sont mises en place une **grille de tarifs spécifiques** pour les tournages et une **convention type**.

Gendarmeries

Le SIRPA gendarmerie conseille les sociétés de production dès la préparation des projets de tournages (conseils techniques en écriture, relecture de scénario...) et les accompagne dans leur recherche de décors. Également, elle gère les modalités d'accueil des tournages pour l'ensemble des sites de la gendarmerie dont ceux de la garde républicaine.

Pompiers

Paris et la proche banlieue (départements 75-92-93-94) sont gérés par la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris, composée de militaires.

Hors région parisienne, chaque département dispose d'une Direction des Services d'Incendie et de Secours (DD SIS). La demande d'autorisation est à adresser au service Communication de la Direction Départementale compétente.

Les dossiers sont traités au cas par cas et reçoivent l'accord dans un délai n'excédant pas quelques jours, selon l'importance du tournage.

Pour obtenir les coordonnées d'une Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, il convient de prendre contact avec le réseau des commissions du film ou avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Contacts

Ministère de l'Intérieur

SG - DICOM

Cellule valorisation

du patrimoine immatériel du Ministère

Mme Catherine Moreau

Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08

Tel : + 33 (0) 1 40 07 61 15

valorisation-dicom@interieur.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

SIRPA Gendarmerie

Bureau Image

Adc Annie NICOLE

4 Rue Claude Bernard CS 60003

92136 Issy-les-Moulineaux

Tél. : + 33 (0) 1 84 22 03 21 ou + 33 (0) 6 30 50 53 60

annie.nicole@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris

Bureau Information Relations Publiques

1 place Jules Renard - BP 31 75823 Paris Cedex 17

Tel : + 33 (0) 1 47 54 68 22

www.pompiersparis.fr

Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

32 rue Bréguet 75011 Paris

Tel : + 33 (0) 1 49 23 18 18

www.pompiersdefrance.org

La Garde Républicaine

Service communication

18 boulevard Henri IV 75004 Paris

Tel : + 33 (0) 1 58 28 23 66

www.garderepublicaine.com



LE PATRIMOINE DES MINISTÈRES ET DES GRANDES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT

Tribunaux, prisons, universités, hôpitaux, casernes, préfectures, haras, stades ou forêts ne sont que quelques uns des exemples de lieux qui relèvent du patrimoine de l'Etat français, de ses ministères et de ses grandes institutions. Ils représentent d'innombrables possibilités de décors pour les productions.

En 2007, a été créée par arrêté l'APIE, l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat, qui a notamment pour mission d'apporter une assistance méthodologique et opérationnelle aux gestionnaires publics afin de concrétiser l'ouverture aux tournages de ce patrimoine.

Aujourd'hui, cela signifie qu'il est possible de contacter un référent APIE au sein de ces institutions, habilité à répondre rapidement à des demandes de tournages. **Film France et les commissions de film locales sont en contact régulier avec chacun d'entre eux.**

Armées Patrimoine de la Défense

La DiCoD (Délégation à l'Information et la Communication de la Défense) coordonne les demandes d'autorisation de tournages des SIRPA Terre, Mer, Air (Service d'Informations et Relations Publiques de l'Armée).

Les armées de Terre, de Mer, de l'Air peuvent autoriser des prises de vues sur un grand nombre de sites. Cependant, il est impossible d'en dresser une liste exhaustive, de même qu'aucun délai d'obtention de ne peut être fixé a priori. Ces paramètres se déterminent en effet au cas par cas. **Plus le dossier de demande d'autorisation de tournage est complet, plus vite la demande pourra être prise en considération.** De plus, selon la nature de la demande et du demandeur le Ministère de la Défense est à même de fournir des prestations. La mise à disposition de moyens militaires à titre onéreux n'est envisageable qu'en cas d'absence de moyens civils équivalents. L'armée ne loue pas d'uniformes.

Un guide pratique spécifique aux tournages au sein du Ministère de la Défense est disponible. Le Ministère de la Défense s'est également doté **d'une grille de tarifs adaptée au besoin des équipes de tournage et d'une convention type.**

Établissement public administratif, l'ECPAD (Établissement Public de la Communication et de la Production Audiovisuelle de la Défense) a pour mission la production, la conservation et la valorisation des images du Ministère de la Défense.

Contacts

DICOD

Ecole Militaire
Délégation à l'Information
et à la Communication de la défense
Département Création /
Bureau de la Politique d'Accueil de Tournages
Pour l'envoi de courrier :
14 rue Saint-Dominique 75700 Paris SP 07
Pour les rendez-vous :
19 boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris
Tel : + 33 (0) 1 44 42 32 45 / 44 42 35 77
creation@dicod.defense.gouv.fr
www.defense.gouv.fr/portail-defense/accueil-des-tournages

ECPAD

**Établissement de Communication et de Production
Audiovisuelle de la Défense**
Agence d'images et centre d'archives
2 à 8 route du Fort 94205 Ivry sur Seine Cedex
Service Communication
Tel : + 33 (0) 1 49 60 58 95
communication@ecpad.fr
www.ecpad.fr



UTILISATION D'ARMES

La détention et l'utilisation d'armes sont strictement réglementées.

Cependant, le décret n° 95-589 du 6 mai 1995, dans son article 27, autorise l'acquisition et la détention d'armes à feu par les entreprises qui en proposent la location aux sociétés de production de films, « à condition qu'elles ne permettent plus le tir de cartouches à balle ou à grenaille ».

Dans ce cas, les producteurs, en qualité de locataires de ces armes, « sont autorisés à les remettre, sous leur responsabilité, aux acteurs et figurants pendant le temps nécessaire au tournage ».

Liste de sociétés louant des armes pour les tournages disponible auprès de Film France : film@filmfrance.net

Haras

Le patrimoine équestre national présent dans plusieurs régions (Limousin, Aquitaine, Basse-Normandie, Picardie, Languedoc-Roussillon, Ile de France, Bretagne, Midi-Pyrénées, Bourgogne, Pays de la Loire, Centre, Lorraine, Champagne-Ardenne) propose aux équipes de tournage **des décors typiques liés au cheval** : écuries, forges, selleries, manèges, hippodromes, carrières...mais aussi des châteaux, cours d'honneur, bibliothèque.

Les Haras étant tous en activité, les équipes de production doivent s'adapter à leurs contraintes liées aux événements sportifs et culturels organisés tout au long de l'année, ou à des activités de reproduction équine pendant la saison de monte entre février et juillet.

Les Haras nationaux et leurs équipes d'experts peuvent aussi apporter des conseils sur la culture du cheval. Il est aussi possible de louer des hippomobiles.

Comme d'autres établissements nationaux publics, les Haras nationaux se sont dotés d'une grille de tarifs adaptée aux équipes de production et d'une convention type.

Contacts

Institut Français du Cheval et de l'Équitation

Département marketing et communication

Chloé Le Drogoff

83-85 boulevard Vincent Auriol

75 013 Paris

Tel : + 33 (0) 1 44 67 83 43

Chloe.ledrogoff@ifce.fr

www.haras-nationaux.fr



Lieux de culte

Paris

La Mairie de Paris délivre une autorisation de tournage pour toutes les églises, temples protestants, synagogues, relevant de sa compétence. Renseignements auprès de Paris Film (voir page 107).

En parallèle, une autorisation doit être obtenue auprès des différents cultes.

Culte catholique

La demande et le scénario complet sont à adresser un mois minimum avant le tournage au service Communication de L'Archevêché de Paris qui coordonne les autorisations de tournage pour l'ensemble des édifices religieux catholiques de Paris.

Pour les tournages réalisés dans les 87 cathédrales appartenant à l'Etat, une demande précise doit être adressée, par écrit et au minimum un mois à l'avance, au Centre des Monuments Nationaux (voir page 109), à l'architecte des Bâtiments de France et au clergé affectataire, ce dernier devant remettre son avis à l'architecte des Bâtiments de France.

Culte protestant

La demande est à adresser au Pasteur de la paroisse concernée.

Culte juidaique

Il faut s'adresser au responsable de la synagogue.

Culte islamique

Les autorisations dépendent du responsable de la mosquée. Pr exemple, la Grande Mosquée de Paris n'autorise les tournages que dans le cas d'un documentaire. Tout autre type de tournage est refusé. Le délai d'obtention est d'environ 10 jours.

La Ville de Paris est également propriétaire d'églises de culte protestant (Temple Réformé de l'Oratoire du Louvre (1^{er} arrondissement), Temple des Billettes (4^e), Temple Réformé Sainte-Marie (4^e), Temple de Pentemont (7^e), Temple du Saint-Esprit (8^e), Temple Réformé de Plaisance (14^e), Temple de la Résurrection (15^e), Temple de Belleville (20^e).

Et de deux synagogues : Synagogue des Victoires et Synagogue des Tournelles.

La procédure est la même que pour le culte catholique : autorisation de la Ville d'un côté, de l'affectataire de l'autre.

En régions

Pour la province, contacter chaque lieu de culte.

Il est à noter que certaines églises émettent parfois des restrictions pour les mises en scène de sacrements (mariages ou autres).

Pour connaître précisément les interlocuteurs pour chaque lieu, s'adresser au Réseau des commissions du film.

Contacts

Pour tourner dans une des églises, cathédrales, temples, mosquées de Paris s'adresser à :

Paris Film

Mairie de Paris
4 rue François Miron
75004 Paris
Tel : + 33 (0) 1 42 76 43 61
www.parisfilm.fr

Culte catholique

Diocèse de Paris
Archevêché de Paris
Service Communication
Mme Claire Avelle
8 rue Git-le-Coeur
75006 Paris
Tel : + 33 (0) 1 53 10 33 82
cavalle@diocese-paris.net
communication@
diocese-paris.net
www.paris.catholique.fr

Culte protestant

Fédération Protestante
de France
Service Information-
Communication
Mme Muriel Menanteau
47 rue de Clichy
75009 Paris Cedex 09
Tel : + 33 (0) 1 44 53 47 12
muriel.menanteau@
federationprotestante.org
fpf-info@protestants.org
www.protestants.org

Culte islamique

Institut Musulman
de la Grande Mosquée de Paris
Dr. Dalil Boubakeur
Recteur
2 place du Puits de l'Ermite
75005 Paris
Tel : + 33 (0) 1 45 35 97 33
www.mosquee-de-paris.net



Écoles et universités

Nous vous conseillons de consulter le calendrier scolaire pour connaître les meilleures disponibilités pour les tournages de ces établissements :

www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html

Pour plus d'informations sur l'emploi des enfants du spectacle : page 167.

Écoles, collèges et lycées

Pour les tournages concernant également les élèves, le personnel enseignant ou non enseignant en écoles, collèges et lycées, il faut plusieurs autorisations : celles des personnes concernées (et des représentants légaux pour les mineurs), conformément au droit à l'image et au respect à la vie privée (voir chapitre 7) et celle du Rectorat de l'Académie.

Il faut aussi l'autorisation du propriétaire de l'établissement (voir plus bas).

Paris

La Mairie de Paris délivre les autorisations de tournage pour les locaux des écoles et des collèges publics, en tant que propriétaire des lieux. En ce qui concerne les lycées, la demande est à adresser au Conseil régional et au Rectorat de l'Académie de Paris.

En dehors de Paris

Les responsables des établissements scolaires varient selon leur type :

Hôpitaux

Le dossier de demande doit parvenir au chef de l'établissement concerné qui le transmet au conseil d'administration. Il faut aussi obtenir l'accord du chef de service dans lequel le tournage se déroulera. Dans tous les cas, les médecins se réservent le droit d'interrompre le tournage pour le bien de leurs patients.

Un courrier descriptif du projet, un scénario ou synopsis des scènes à tourner ainsi que l'attestation d'assurance sont à joindre à la demande.

L'équipe de tournage ne devra en aucun cas gêner le confort des patients. La plus grande discrétion de l'équipe de tournage est recommandée. Il est rappelé

- les écoles sont gérées par la commune ;
- les collèges sont gérés par le département (Direction Générale des Services du Département) ;
- les lycées sont gérés par la région (Direction Générale des Services de la Région).

En fonction du type d'établissement, il faut faire parvenir un dossier à l'autorité administrative compétente et, parallèlement, à l'inspection d'académie correspondante. Par ailleurs, il est nécessaire de prévenir le chef d'établissement. Le délai d'obtention est d'environ une semaine. En ce qui concerne les écoles privées, la demande est à adresser directement au Directeur de l'établissement scolaire concerné.

Universités

Pour obtenir une autorisation de tournage dans une université, il faut écrire au secrétariat du Président de cette université. Pour connaître les coordonnées des collectivités et des académies, contacter le réseau des commissions du film.

Contacts

Rectorat de l'Académie de Paris

Service Communication
47 rue des Ecoles
75005 Paris
Tel : + 33 (0) 1 40 46 22 11
www.ac-paris.fr
Liste des académies :
www.education.gouv.fr

que les personnes doivent donner leur accord pour être filmées, conformément au respect à la vie privée (voir chapitre 7).

Contacts

Film France et le réseau des commissions du film tiennent à votre disposition une liste d'hôpitaux publics dans lesquels des tournages se sont déjà déroulés et qui sont prêts à accueillir de nouveaux projets.

Contact : film@filmfrance.net.

AP-HP - Service de Presse

Anne de Fouchier
Tel. +33 (0)1 40 27 38 74
anne.de-fouchier@spa.aphp.fr



La Poste

Pour obtenir une autorisation de tournage de La Poste, un dossier complet de demande de tournage avec attestation d'assurance doit être déposé selon les régions :

- auprès de la Direction Régionale du lieu de tournage (Service Communication) ;
- auprès de la Direction Départementale du lieu de tournage (Service Communication).

Après validation du scénario, le délai d'obtention de l'autorisation varie selon la prestation demandée : plusieurs jours pour un prêt de tenue, de véhicules ou de boîtes aux lettres (selon disponibilités), 2 semaines minimum pour l'utilisation de locaux. Un chèque de caution doit être déposé pour le prêt de tenues ou de véhicules ; l'accès aux locaux est gratuit sous conditions.

Les établissements peuvent être utilisés hors des heures de service, sous certaines conditions, ou durant celles-ci selon la demande et à condition de ne pas nuire à l'activité. La présence de personnel de sécurité est à la charge de la production.

Contacts

LA POSTE ILE DE FRANCE

M. Cyril Dechelette

Tel : + 33 (0) 1 55 44 22 04

cyril.dechelette@laposte.fr

Pour obtenir les coordonnées des Directions régionales et/ou départementales de La Poste des autres régions, prenez contact avec le Réseau des Commissions du Film.

Aéroports, aérodromes

Paris et région parisienne

Aéroports de Paris gère l'ensemble des aéroports et aérodromes situés dans un rayon de 50 km autour de Paris :

- Paris-Charles-de-Gaulle
- Paris-Orly
- 12 plates-formes d'aviation légères : Chavenay, Coulommiers, Étampes, Issy-les-Moulineaux (hélicoptère), Le Bourget (aéroport d'aviation d'affaires), Lognes, Meaux, Persan-Beaumont, Pontoise, Saint-Cyr-L'École, Toussus-Le-Noble.

Dans un premier temps, la demande peut être formulée par téléphone ou par mail. Lors d'une rencontre avec le responsable des prises de vues, un repérage des lieux est effectué afin de connaître toutes les spécificités du tournage. Un dossier complet devra ensuite lui être adressé. Une réponse est donnée dans les jours qui suivent la réception du dossier complet.

TOURNAGES EN ZONE RÉSERVÉE

Dans le cas d'un tournage en zone réservée, le dossier adressé au responsable des prises de vues Direction Aéroport Paris Charles de Gaulle ou à Orly, sera transmis aux services de la Sous-Préfecture pour validation d'accès à la zone. Le dossier doit être complété par une liste exhaustive des personnes accédant en zone réservée, ainsi que les photocopies des pièces d'identité et/ou passeport, afin que soient délivrés les laissez-passer.

En régions

Dans un premier temps, la demande doit parvenir au directeur de l'aviation civile (DGAC), qui détermine la faisabilité du tournage. Après un accord de principe, le dossier est pris en charge par la Chambre de Commerce et d'Industrie en charge de l'aéroport. Afin de prévenir tout retard dû à un dossier incomplet, il faut compter un délai de 1 à 3 mois pour l'obtention de l'autorisation.



Prises de vues aériennes

Les démarches pour filmer d'un hélicoptère ou d'un aéronef étant relativement complexes, c'est le prestataire spécialisé retenu qui sollicitera les autorisations de survol, après repérage et mise au point du plan de vol.

Certaines demandes de survol sont délicates à obtenir (survol de villes, vol à basse altitude...). Il faut compter entre 3 semaines et 2 mois pour obtenir les autorisations. Le survol de Paris intra-muros est, en principe, interdit.

Prises de vues avec drones

Les possibilités de survol avec les drones (embarquant du matériel de prises de vues) offrent de nouvelles options de prises de vues aériennes. Le matériel utilisé doit faire l'objet d'une homologation par la DGAC, conformément à l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent. Il faut en outre obtenir les autorisations de survols du territoire concerné. La demande doit alors être adressées à la Préfecture.

Prestataires prises de vues aériennes avec drones (liste non exhaustive) :

ACS France - www.aerial-france.fr
 Athenium Film - www.athenium.fr

Contacts

Orly

Aéroports de Paris
 Service Aérobares Orly
 Mme Laurence Saragosti
 Orly Sud 103 Bâtiment 363
 94396 Orly Aéroport Cedex
 Tel : + 33 (0) 1 49 75 00 69
 Mob : + 33 (0) 6 20 75 52 29
laurence.saragosti@adp.fr
www.adp.fr

Roissy Charles de Gaulle

Aéroports de Paris
 Direction de l'aéroport Paris Charles de Gaulle
 Mme Alice Teixeira
 6 rue des Bruyères BP 81007
 81007 Roissy Charles de Gaulle Cedex
 Tel : + 33 (0) 1 48 62 22 96
 Mob : + 33 (0) 6 77 03 18 39
alice.teixeira@adp.fr

Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

50 rue Henry Farman
 75720 Paris Cedex 15
 Tel : + 33 (0) 1 58 09 43 21
www.dgac.fr

Pour d'autres coordonnées, consulter base Décors ou contacter les commissions du film.

Gares et trains

SNCF

Les autorisations de tournage sont nécessaires sur l'ensemble des sites SNCF, gares et trains, à Paris comme en province. Toute demande (informations pratiques, synopsis et extrait du scénario) doit parvenir au Pôle Cinéma et Tournages SNCF au minimum 3 semaines avant la date souhaitée (2 mois si mise à disposition de matériel ferroviaire).

Un certain délai est nécessaire pour étudier le synopsis/scénario, établir un devis estimatif (redevance de tournage correspondant à la mise à disposition des lieux), contacter les responsables locaux pour valider les modalités pratiques de mise en œuvre, etc.

L'activité commerciale restant prioritaire, les tournages de films sont autorisés en dehors des périodes de pointe, c'est-à-dire du mardi au jeudi entre 10h et 16h.

La redevance inclut les frais de préparation, de sécurité, d'encadrement et de mise à disposition de décors à caractères ferroviaires. Le montant est calculé en fonction de la nature du projet, du lieu, de la taille de l'équipe et de la durée du tournage sur le site.

Tunnel sous la Manche

Pour obtenir une autorisation de tourner sur le site (gare, quais) ou dans les navettes Eurotunnel, il faut faire parvenir un dossier complet à Eurotunnel, par courrier ou par mail, en détaillant le type de prise de vues, les dates et le motif.



Contacts

SNCF

Pôle Cinéma et Tournages
 Direction de la Communication
 Philippe Laylle
 François Objois
 34 rue du Commandant Mouchotte
 75699 paris Cedex 14
 Tel : + 33 (0) 1 53 25 36 15/ 31 84/ 37 18
 philippe.laylle@sncf.fr
 francois.objois@sncf.fr

Eurotunnel

Direction de la Communication
 M. Yves Szrama
 Terminal Eurotunnel
 BP 69 - 62904 Coquelles Cedex
 Tel : + 33 (0) 3 21 00 60 06
 yves.szrama@eurotunnel.com
 www.eurotunnel.com

Trains et chemins de fer privés

Des associations de passionnés ou de valorisation de patrimoine historique ferroviaires peuvent mettre à

disposition voies ferrées privées ou gares ou matériels pour des tournages.

Contacts

AQUITAINE

Association des Amis du Chemin de Fer de la Vallée de l'Isle
 Tel : + 33 (0) 5 57 69 10 69
 contact@trainguitres.fr
 www.trainguitres.fr
 Voies disponibles :
 13 kms et une gare de 1920

ALSACE

Le Chemin de Fer Touristique du Rhin
 Tel : + 33 (0) 3 89 71 51 42
 cheminerrhin@worldonline.fr
 www.ried-express-cftr.fr
 Voies disponibles :
 pas de voies mais une gare de 1880

AUVERGNE

Association des Chemins de Fer de la Haute Auvergne
 Tel : + 33 (0) 4 73 39 72 71
 infocfha@gentiane-express.com
 jean.michel.piernetz@cegetel.net
 www.gentiane-express.com

Chemin de Fer du Haut Forez
 Tel : + 33 (0) 4 77 50 82 03
 www.chemindeferahautforez.fr

LIMOUSIN

CFTLP - Chemin de Fer Touristique Limousin - Périgord
 cftlp@laposte.net
 www.trainvapeur.com

PICARDIE

APPEVA
Le Petit Train de la Haute Somme
 Tel : + 33 (0) 3 22 83 11 89
 appeva.perso.neuf.fr
 appeva@club-internet.fr
 Voies disponibles : 7 kms S/E

CFTV - Chemin de Fer Touristique du Vermandois
 Tel : + 33 (0) 3 23 64 88 38
 infos@cftv.fr
 www.cftv.fr

Voies disponibles : 22 kms S/E et deux gares de 1920

CFBS - Chemin de Fer de la Baie de Somme
 Tel : + 33 (0) 3 22 26 96 96
 developpement@cfbs.eu
 www.chemin-fer-baie-somme.asso.fr
 Voies disponibles : 27 kms dans tous les sens et trois gares de 1880

Le Grand Train

Vincent Cuny
 Conseiller technique (régisseur)
 Mob : + 33 (0) 6 11 51 40 89
 vincent.cuny@legrandtrain.com
 www.legrandtrain.com

PAYS DE LA LOIRE

Association Chemin de Fer de la Vendée
 Tel : + 33 (0) 2 51 63 02 01
 chemindefer.vendee@wanadoo.fr
 www.vendee-vapeur.fr

Transvap

Chemin de fer touristique de la Sarthe
 Tel : + 33 (0) 2 43 89 00 37
 contact@transvap.fr
 www.transvap.fr

Liste non-exhaustive.



Transports urbains

Paris et région Ile-de-France

Tout en respectant le service voyageurs, la RATP accorde des autorisations de tournage sur son réseau (bus, métro, tram, RER) après examen de chaque dossier. La base d'essai de la station Porte des Lilas peut être utilisée pour tourner en toute tranquillité, avec une rame de métro si besoin.

Les locations de bus ou tout autre matériel seront étudiées et envisagées selon les disponibilités.

Des autorisations de stationnement sur les voies de bus et certaines déviations de ligne de bus peuvent être accordées.

Chaque demande de tournage nécessite un minimum de 3-4 semaines de traitement.

Le dossier à adresser à la RATP doit comprendre le scénario. L'équipe de la RATP, une fois contactée, entreprend des repérages avec l'équipe de production, établit un devis et, après acceptation, élabore un contrat. La date de tournage est calée en fonction des disponibilités du planning et du superviseur.

En régions

Dans plusieurs villes de province, il existe des lignes de métro, tramway ou trolleybus: Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Dijon et Clermont-Ferrand... La demande doit être adressée à la société gestionnaire.

Contacts

Paris

(métro, tramway, bus)

R.A.T.P.

Mme Karine Lehongre-Richard

Tel : + 33 (0) 1 58 78 36 40

tournage@ratp.fr

www.ratp.fr/cinema

Lille

(métro/tramway/bus)

TRANSPOLE

Service Communication Externe

Mme Dejente

Tel : + 33 (0) 3 20 81 44 02

ldejente@transpole.fr

www.transpole.fr

Lyon

(métro, tramway, bus)

SYTRAL

Service Communication

M. Roland Sabbagh

Tel : + 33 (0) 4 72 84 58 90

sabbagh@sytral.fr

www.sytral.fr

Marseille

(métro, tramway, bus)

R.T.M

Service des Relations Publiques

Mme Patricia Lehoux

Directrice de la Communication

Tel : + 33 (0) 4 91 10 55 20

p.lehoux@rtm.fr

www.rtm.fr

Nantes

(tramway, bus, navibus)

SEMITAN

Service Communication

Mme Murielle Breheret

Tel : + 33 (0) 2 51 81 71 22

mbreheret@tan.fr

Rouen

(métro, bus)

TCAR

Transport en Commun

de l'Agglomération Rouennaise

Service Clients

Responsable du pôle Communication

et Développement

Mme Christine Attia-Treffe

15 rue de la Petite Chartreuse

BP 99 - 76002 Rouen Cedex 1

Tel : + 33 (0) 2 35 52 52 17www.tcara.fr

christine.attia-treffe@veolia-

transport.fr

Strasbourg

(tramway, bus)

CTS

Service Communication

Marion Woessner

Tel : + 33 (0) 3 88 77 71 64

mwoessner@cts-strasbourg.fr

www.cts-strasbourg.fr

**Toulouse**

(métro, tramway, bus)
Tisseo
Service Communication
Mme Michèle Guallar
Tel : + 33 (0) 5 67 77 80 90
michele.guallar@tisseo.fr
www.tisseo.fr

Clermont-Ferrand

(tramway, bus)
SAEM T2C
Service Communication
M. Eric Gauthey
Tel : + 33 (0) 4 73 44 48 15
eric.gauthey@t2c.fr
www.t2c.fr

Bordeaux

(tramway, bus)
Connex Bordeaux
Service de la Communication
M. Tresen
Tel : + 33 (0) 5 57 57 88 92
xavier.tresen@veolia-transport.fr
www.infotbc.com

Tours

(bus)
Fil Bleu
Service Communication
Mme Laure
Tel : + 33 (0) 2 47 32 40 40
as.laure@filbleu.fr
info@filbleu.fr

Caen

(tramway, bus)
Twisto
Responsable Information
Communication
Mme Isabelle Loquet
Tel : + 33 (0) 2 31 15 55 50
iloquet@twisto.fr
www.twisto.fr

Reims

(tramway, bus)
TRANSDEV REIMS,
exploitant du réseau TUR
Direction Marketing et
Commerciale
Mme Caroline Caucanas
Tel : + 33 (0) 3 26 04 38 00
caroline.caucanas@transdev.eu
www.tur.fr

Rennes

(métro)
Mme Keolis Rennes
Armelle Billard
Tel : + 33 (0) 2 99 27 40 00
armelle.billard@keolis.com

Brest

(Tramway)
Kéolis Brest
Mme Julie Guennal
Responsable Information et
Communication Kéolis Brest
Tél : + 33 (0) 2 98 34 42 38
Mob: + 33 (0) 6 19 62 61 97
julie.guennal@keolis.com

Nantes

(Tramway)
SEMATAN
Responsable de la Communication
externe
Mme Murielle Breheret
3 rue Bellier BP 64605 44046
Nantes Cedex 1
Tel : + 33 (0) 2 51 81 71 22
mbreheret@tan.fr
www.tan.fr

Angers

(Tramway)
Keolis Angers
Responsable du service
Communication
Mme Linda Mathiote
6 rue du Bois Rinier BP 90032
49180 Saint-Barthélemy Cedex
Tel : + 33 (0) 2 41 33 64 54
Tel direct : + 33 (0) 2 41 33 64 63
linda.mathiote@keolisangers.fr
www.irigo.fr

Le Mans

(Tramway)
SETRAM
Responsable du service
Communication
M. Sylvain Rochat
44 avenue Pierre Piffault 72027 Le
Mans Cedex 2
Tel : + 33 (0) 2 43 40 66 66
sylvain.rochat@setram.fr
www.setram.fr



Routes et autoroutes

Routes

Pour les **routes nationales**, se renseigner auprès des Directions Interdépartementales des Routes (DIR).

Pour les **routes départementales**, se renseigner auprès des Conseils Généraux (coordonnées des ser-

vices compétents disponibles auprès des commissions du film locales).

Pour les **routes communales** (ainsi que les routes départementales traversant une agglomération), se renseigner auprès des mairies (coordonnées des mairies disponibles auprès des commissions du film locales).

Carte du réseau routier : www.route.equipement.gouv

Contacts

DIR Nord Ouest

Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Picardie

Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest
97 boulevard de l'Europe
BP 61141

76175 Rouen Cedex 1
www.enroute.nord-ouest.developpement-durable.gouv.fr

DIR Nord

Nord Pas de Calais, Picardie, Lorraine

2 rue Bruxelles
BP 275 59019 Lille Cedex
Tel : + 33 (0) 3 20 49 63 44
www.nord.equipement.gouv.fr

DIR Est

Champagne-Ardenne, Lorraine,

Alsace, Franche-Comté

Cellule communication
10 et 16 promenade des Canaux
BP 82120 54021 Nancy Cedex de-Metz.
Dir-Est@developpement-durable.gouv.fr
de-Besancon.Dir-Est@developpement-durable.gouv.fr
www.enroute.est.developpement-durable.gouv.fr

DIR Centre Est

Bourgogne, Rhône-Alpes

dirce@developpement-durable.gouv.fr
www.enroute.centre-est.equipement.gouv.fr

DIR Ile de France

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

DIR Ouest

Bretagne, Pays de la Loire

Service Communication
Tel : + 33 (0) 2 99 33 46 56 / + 33 (0) 2 99 33 46 57
nathalie.leconte@developpement-durable.gouv.fr
www.enroute.ouest.equipement.gouv.fr

DIR Centre Ouest

Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Centre, Limousin

DIR-Centre-Ouest@equipement.gouv.fr
www.enroute.centre-ouest.equipement.gouv.fr

DIR Sud Ouest

Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon

dir-Sud-Ouest@developpement-durable.gouv.fr
www.enroute.sud-ouest.developpement-durable.gouv.fr

DIR Massif Central

Auvergne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon

M. Stéphane Durand
Chef du Bureau Qualité de l'Information et Communication
Tel : + 33 (0) 4 73 29 79 60
com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr
www.enroute.massif-central.equipement.gouv.fr

DIR Méditerranée

Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, PACA

Service Communication externe et Relations usagers
Mme Marie-Christine Hummel
Tel : + 33 (0) 4 88 44 52 90
Exploitation - Service des Politiques de l'Exploitant et des Programmations Routières
M. Stéphane Leroux
Tel : + 33 (0) 4 88 44 53 13
16 rue Bernard Dubois
13001 Marseille
dirmed@developpement-durable.gouv.fr
www.enroute.mediterranee.equipement.gouv.fr



Autoroutes

Le réseau autoroutier est, dans sa quasi-totalité, géré par des sociétés concessionnaires.

Après avoir contacté la société gestionnaire de l'autoroute pour s'assurer de la faisabilité du projet, il faut déposer une demande conjointe à la préfecture et à la société d'autoroute. Pour connaître la société gestionnaire du tronçon autoroutier sur lequel a lieu le tournage, consulter Film France.

L'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes (ASFA) offre plusieurs services aux utilisateurs de l'autoroute (voir chapitre 2).

Leur service téléphonique, Autoroute Information, peut également fournir des informations utiles lors de la préparation d'un tournage de film.

www.autoroutes.fr

Contacts

AREA

Société des Autoroutes Rhône-Alpes
Direction de la Communication
M. Serge Cognon
Chef du service Régie Commerciale
Tel : +33 (0)1 41 32 73 02
P : +33 (0)6 13 24 95 06
serge.cognon@aprr.fr
www.area-autoroutes.fr
A41 Grenoble - Bonneville
A43 Saint-Priest - Aiton
A48 Bourgoin-Jallieu - Grenoble
A49 Voreppe - Romans-sur-Isère
A51 Pont-de-Claix
- Monestier-de-Clermont
A410 Annecy -
Saint-Julien-en-Genevois - Suisse
A430 Aiton - Albertville
A432 - A43 - Aéroport
Lyon-Saint-Exupéry

APRR

Société des Autoroutes
Paris-Rhin-Rhône
M. Serge Cognon (Responsable Régie
commerciale)
163 quai du docteur Dervaux
92601 Asnières sur-Seine Cedex
Tel : + 33 (0) 1 41 32 73 02
Mob : + 33 (0) 6 13 24 95 06
www.aprr.fr
A5 Paris - Langres
A6 Paris - Lyon
A19 Sens - Courtenay au-delà étant
concedée Arcour
A26 Troyes Nord - Troyes Est au-delà
étant concedée SANEF
A31 Toul - Beaune
A36 Mulhouse - Beaune
A39 Dijon - Bourg en Bresse
A40 Mâcon - Bellegarde au delà
s'adresser à ATMB
A42 Pont D'Ain - Lyon
A46 Anse - Neyron au-delà de
Chassieu étant concedée à ASF
A71 Clermont-Ferrand - Bourges
A77 Dordives - Consne sur Loire
A432 Saint-Laurent-de-Mure -
La Boisse;
A404 St Martin du Fresne - Yonnax

ASF

Autoroutes du Sud de la France
Responsable Relations Presse
et Public Direction Régionale
Languedoc-Roussillon
BP 605 Echangeur de Narbonne sud
11106 Narbonne Cedex
Tel : + 33 (0) 4 68 41 56 12
www.asf.fr
A11 Le Mans - Angers
A9
A10 Poitiers - Bordeaux
A20 Brive - Toulouse
A46 /A54/ A61/ A62/ A63
A64 /A645/ A 66 / A711/ A72
A 83/ A837/ A87
A89 Bordeaux - Lyons

ATMB

Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc
Directrice de la communication
Mme Elisabeth Sawicki
100 avenue de Suffren
75015 Paris
Tel : + 33 (0) 1 40 61 70 07
elisabeth.sawicki@atmb.net
www.atmb.net
A 40

ESCOTA

Société des Autoroutes Estérel, Côte
d'Azur, Provence, Alpes
Direction de l'Exploitation
M. Christian Torchio
Service EIT - 432 avenue de Cannes - BP
41
06211 Mandelieu Cedex
Tel: + 33 (0)4 93 48 51 22
christian.torchio@vinci-autoroutes.com
www.vinci-autoroutes.com
A8/ A50/ A51/ A52/ A57/ A500

SANEF

Autoroute du Nord et l'Est de la
France
Responsable des tournages
Mme Christine Pawelozsek
Dépt. Communication
BP 50073
60304 Senlis Cedex
Tel : + 33 (0) 3 44 63 73 64
christine.pawelozsek@sanef.com
www.sanef.com

A1(Paris-Lille) via Arras
A2 (A1(Peronne)-Valenciennes
Bruxelles; A7 dans sa partie Belge.
A4 (Paris - Strasbourg)
A16 de Boulogne-sur-Mer au nord
de Paris
A26 de Calais à Troyes-nord, via Arras
A29 de Neufchâtel-en-Bray à Saint-
Quentin via Amiens
Senlis (A1 A2 A16 A4 - A26 - A29)

SAPN

Société des Autoroutes
Paris-Normandie
Services Marketing
Mme Isabelle Letellier
Services Marketing- BP 7
76530 Grand Couronne
Tel : + 33 (0) 2 35 18 31 38
i.letellier@sapn.fr
www.sapn.fr
A13 (autoroute de Normandie), 233
km, entre Orgeval et Caen,
A14 (autoroute de dégagement de
Paris entre La Défense et Orgeval
(Yvelines) 19 km
A29, partie de l'Autoroute des
estuaire 119 km.

CEVM

Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau
Service de la Communication & Presse
Mme Marine Crouan
Péage de Saint Germain BP 60457
12004 Millau Cedex
Tel : + 33 (0) 5 65 61 61 63
marine.crouan@eiffage.com
www.lieviaducdemillau.com

SMTPC

Société Marseillaise du tunnel du
Prado
Service de la communication
Mme Saby
Tel : + 33 (0) 4 91 80 88 80
e.saby@tunnelprado.com
www.tunnelprado.com



Sites fluviaux et maritimes

Ports

Pour filmer dans un port autonome ou dans un des ports d'intérêt national, il faut s'adresser à la direction du site concerné (liste et coordonnées des ports autonomes voir Chapitre 2). Pour obtenir les coordonnées des autres ports, contacter le réseau des commissions du film.

Flueves et rivières navigables

• Bassin Parisien

Pour le Canal Saint-Martin, le Canal de l'Ourcq et le Canal Saint Denis, le Port de l'Arsenal l'autorisation de tournage est délivrée par Paris Film (voir page 107).

• Seine

Le tournage sur la Seine est autorisé par la Subdivision de la Navigation (des VNF) pour ce qui concerne le fleuve intra-muros (entre les 2 périphériques).

Pour la Seine en zone extra-muros et en province, 4 grands services territoriaux se partagent l'attribution : l'arrondissement Seine-Amont, l'arrondissement Basse-Seine, l'arrondissement Picardie et l'arrondissement Champagne.

• Voies navigables

Pour tout tournage sur les voies navigables (Loire, Marne, Rhône, Saône...) ou canaux, l'autorisation est délivrée par les Voies Navigables de France (VNF).

• Rivières et plans d'eau

Pour tourner sur un plan d'eau ou une rivière (sauf voies fluviales), contacter la Mission Interservices de l'Eau (MISE) du département concerné (adresses auprès des préfectures).

Si la rivière se trouve :

- dans une forêt domaniale, s'adresser à l'Office National des Forêts ;
- hors forêts, s'adresser à la commune ;
- dans une forêt privée, s'adresser au propriétaire.

Littoral

Le **Conservatoire du littoral** est propriétaire d'un patrimoine naturel important en bord de mer et sur les rives de certains lacs d'une superficie égale ou supérieure à 1000 hectares. Actuellement, ce patrimoine comprend :

- 138 000 hectares,
- 1200 km de rivages

Ces sites sont des milieux naturels fragiles qui impliquent une gestion rigoureuse. A ce titre, il est difficile d'estimer les sites ouverts aux tournages. De nombreux facteurs, comme la période de l'année, la nature des projets cinématographiques envisagés, etc., entrent en ligne de compte. Toutes prises de vues sur les sites du Conservatoire du littoral sont soumises à des autorisations qui nécessitent des délais pour l'obtention des accords. La perception d'une redevance servant la gestion du site peut être demandée.

Il est donc nécessaire de se renseigner auprès du Conservatoire du littoral qui est à même de fournir les autorisations.

Le réseau des commissions du film est également à votre disposition pour vous renseigner sur les différents sites.

Plages

A l'exception des plages faisant partie du patrimoine du Conservatoire du littoral, les plages font partie du domaine public maritime. Par conséquent, il faut s'adresser à la Mairie géographiquement compétente qui délivrera l'autorisation de tournage.



Mers et océans

Tout tournage en mer doit faire l'objet d'une demande complète à adresser à la **Direction Départementale des Affaires Maritimes** - Bureau du Sauvetage et de la Circulation Maritime, au moins 15 jours avant la date du tournage. Le dossier est ensuite transmis au cabinet du préfet maritime.

Bien que la sécurité du tournage soit à la charge de la production, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), coordonnés par la Direction des Affaires Maritimes, peuvent mettre leurs moyens à disposition avec une contrepartie financière.

La Direction des Affaires Maritimes est également en charge des phares et balises. La procédure à suivre est la même.

Un tournage en mer est lourd à mettre en place dans la mesure où coexistent plusieurs structures (Affaires Maritimes, Douanes, CROSS).

Film France préconise l'emploi d'un responsable de coordination qui réalisera toutes les démarches préalables au tournage. Une liste de ces prestataires est disponible auprès du réseau Film France.

Garde-côtes

Le recours aux services des garde-côtes n'est possible, en principe, que dans le cadre d'un documentaire. La demande, aussi précise que possible, doit être adressée au service communication de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. L'autorisation est délivrée dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le service garde-côtes est organisé en 4 directions interrégionales maritimes douanières (Manche, Atlantique, Méditerranée, Antilles - Guyane). Au sein de chaque direction, l'ensemble des moyens de surveillance en mer est regroupé dans une Division Garde-Côtes (DGC).

Pour obtenir le détail des rubriques du formulaire de déclaration de manifestation nautique et les coordonnées des inter-régions maritimes douanières, contacter le réseau des commissions du film.

Contacts

Conservatoire du Littoral

Mme Anne Konitz
27 rue Blanche 75009 Paris
Tel : + 33 (0) 1 44 63 56 60
a.konitz@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr
Mme Granier (Délégation PACA)
Tel : + 33 (0) 4 42 91 64 10
m.granier@conservatoire-du-littoral.fr
paca@conservatoire-du-littoral.fr

Voies Navigables de France Direction Nationale

Mme Agnès Doitrand-Laplace
175 rue Ludovic Boutleux
BP 30820
62408 Béthune Cedex
agnes.doitrand-laplace@vnf.fr
Tel : + 33 (0) 3 21 63 24 24
www.vnf.fr

Voies Navigables de France Direction territoriale du Sud Ouest

2 port Saint - Etienne
BP 7204
31073 Toulouse Cedex 7
dt.sudouest@vnf.fr
Tel : + 33 (0) 5 61 36 24 24
www.sudouest.vnf.fr



Voies Navigables de France

Arrondissement Picardie

2, boulevard Gambetta BP 20053 -
60321 Compiègne Cedex
Tel : + 33 (0) 3 44 92 27 00
arrondissement.picardie@vnf.fr

Voies Navigables de France

Direction territoriale

Rhône - Saône

Mme Nathalie Balland
2 rue de la Quarantaine
69321 Lyon Cedex 5
Tel : + 33 (0) 4 72 56 59 06
nathalie.balland@vnf.fr

CNR Compagnie Nationale du Rhône

Siège Social
Mme Anne Méry
69313 Lyon Cedex 4
2 rue André Bonin
Tel : + 33 (0) 4 72 00 69 69
a.mery@cnr.tm.fr
www.cnr.tm.fr

Voies Navigables de France

Arrondissement Seine-Amont

24 quai d'Austerlitz
75013 Paris
Tel : + 33 (0) 1 44 06 19 00
arrondissement.seineamont@
vnf.fr

Voies Navigables de France

Direction territoriale Bassin de la Seine

Mme Corinne Spinner
Mme Lucie Fargeas
18 quai d'Austerlitz 75013 Paris
Tel : + 33 (0) 1 83 94 44 00
COM.Direction.DT-Bassin-de-la-
Seine@vnf.fr
dt.bassindealseine@vnf.fr
www.bassindealseine.vnf.fr

Service de Navigation de la Seine

Arrondissement Picardie

M. Yves Brygo
2 Bd Gambetta
60321 Compiègne Cedex
Tel : + 33 (0) 3 44 92 27 00
yves.brygo@developpement-
durable.gouv.fr

Service de Navigation de la Seine

Arrondissement Champagne

Mme Anne Dhucq
76 rue de Talleyrand
51084 Reims Cedex
durable.gouv.fr
Tel : + 33 (0) 3 26 79 72 33
anne.dhucq@developpement-

Voie Navigable de France

Subdivision de Paris (intra-muros)

M. Guy Andriot
2 quai de la Tournelle
75005 Paris
Tel : + 33 (0) 1 44 41 16 80
guy.andriot@developpement-
durable.gouv.fr
subdi.paris@vnf.fr

Direction des Affaires Maritimes

Sous Direction Sécurité Maritime
M. Jean-Paul Guénolé
Grande Arche Sud
92055 La Défense Cedex
Tel : + 33 (0) 1 40 81 86 77
jean-paul.guenole@
developpement-durable.gouv.fr
www.mer.gouv.fr

Bureau du Sauvetage

et de la Circulation Maritime

M. Jean-Jacques Morvant
3 place de Fontenoy
75007 Paris 07 SP
Tel : + 33 (0) 1 40 81 73 88
jean.jacques.morvant.@
developpement-durable.gouv.fr
www.mer.gouv.fr

Bureau des Phares et Balises

M. Vincent Bruger
Chef du bureau des phares et
balises, et adjoint au sous-
directeur de la sécurité maritime
Grand Arche Sud
92055 La Défense Cedex 4
Tel : + 33 (0) 1 40 81 20 46
vincent.bruger@developpement-
durable.gouv.fr
www.mer.gouv.fr

Direction Générale des Douanes

et Droits Indirects

M. Jean-Roald L'Hermitte
11 rue des deux communes
93558 Montreuil
Tel : +33 (0) 1 57 53 49 91
dg-bic@douane.finances.gouv.fr
www.douane.gouv.fr

Ports de Paris

Mme Sophie de Saint-Louvent
Chargée de gestion des tournages
Agence Paris Seine
2 quai de la Tournelle
75005 Paris
Tel : +33 (0) 1 55 42 73 11
tournages@paris-ports.fr



Parcs, jardins et forêts

De façon générale, les autorisations sont gérées au niveau départemental ou municipal. Les tarifs sont communiqués par les organismes qui les délivrent.

Parcs et jardins /Paris

La Mairie de Paris - Paris Film centralise les demandes d'autorisations pour 420 parcs, jardins, espaces verts de Paris, talus des périphériques, cimetières (intra et extra-muros), le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes.

Ne font pas partie du domaine de gestion de la Mairie de Paris : le Jardin du Luxembourg, le Parc de la Villette, les Tuileries, le Jardin des Plantes, le Jardin du Carrousel (Louvre).

Pour plus d'information, consulter www.parisfilm.fr.

• Documentaires

La demande d'autorisation de tournage ou de prise de vues doit être adressée à la Mairie de Paris, Direction Générale de l'Information et de la Communication.

• Fictions

Pour les courts et longs métrages de fiction, les films TV et les films publicitaires, l'autorisation est délivrée par la Mairie de Paris, Mission Cinéma - Paris Film (voir page 108).

Parcs et jardins en dehors de Paris

Pour obtenir une autorisation de tournage dans les parcs et jardins en province, il faut s'adresser à la Mairie géographiquement compétente. Pour gagner du temps, il est recommandé de contacter les commissions du film locales.

Forêts

Pour obtenir une autorisation de tournage en forêt, plusieurs cas se présentent :

- Si la forêt est un bien **communal**, la demande doit être adressée à **la Mairie** ; celle-ci peut renvoyer le dossier auprès de l'Office National des Forêts du département.
- Si la forêt est un bien **domanial**, un bureau de l'**Office National des Forêts**, présent dans chaque département, a compétence pour délivrer une autorisation.

- Si la forêt est **privée**, seul le propriétaire est habilité à autoriser des prises de vues.

Pour connaître le statut d'une forêt, contacter la municipalité ou le Réseau Film France.

Parcs nationaux et sites protégés par l'UNESCO

Espaces naturels protégés

Plusieurs structures gestionnaires d'espaces naturels existent en France. Les principales sont : les Parcs Nationaux (10), les Parcs Naturels Régionaux (48), les Réserves Naturelles (290), l'Office National des Forêts (41) et le Conservatoire du Littoral (31).

Pour toute demande d'autorisation de tournage, veuillez contacter l'administrateur du parc. A des fins de préservation de la faune et de la flore, l'autorisation de tournage nécessite l'accord :

- du gestionnaire de la structure ;
- du propriétaire (privé ou public) du lieu de tournage (un espace naturel est composé de terrains appartenant à la collectivité et/ou à des propriétaires privés).

Parcs Nationaux

À l'intérieur des Parcs Nationaux, on distingue une zone centrale, où il s'avère souvent difficile, voire impossible de tourner, et une zone périphérique, qui dépasse le cadre stricto sensu du parc (dans laquelle il est plus facile de tourner). La demande est à adresser par écrit au directeur du Parc concerné.

www.parcsnationaux-fr.com

Parcs Naturels Régionaux

Avant tournage, il est conseillé de contacter la direction du parc. Les coordonnées des 48 Parcs Naturels Régionaux se trouvent sur le site Internet de la Fédération.

www.parc-naturels-regionaux.fr



Réserves Naturelles

Les Réserves Naturelles ont un intérêt écologique et scientifique exceptionnel. Elles garantissent le maintien de milieux vivants devenus rares. Elles sont au nombre de 290 et couvrent une surface de plus de 2,8 M d'hectares. La plupart des réserves sont

ouvertes au public et possèdent les équipements adaptés. Veuillez transmettre la demande d'autorisation de tournage à l'organisme gestionnaire dont les coordonnées se trouvent sur le site Internet des Réserves Naturelles de France.

www.reserves-naturelles.org

Contacts

Office National des Forêts

Département Communication
Mme Béatrice Gaffory
Directrice de la Communication
2 avenue Saint Mandé
75570 Paris Cedex 12
Tel : + 33 (0) 1 40 19 58 60
beatrice.gaffory@onf.fr
www.onf.fr

Réserves Naturelles de France

(Natural reserves)
Communication
Mme Catherine Boutteau
6 bis rue de la Gouge - BP 100
21803 Quétigny Cedex
Tel : + 33 (0) 3 80 48 91 00
cathrine.boutteau-rnf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

Parc national des Cévennes

Service tourisme, culture et information
Mme Catherine Dubois
6 bis place du Palais
48400 Florac
Tel : + 33 (0) 4 66 49 53 48
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr
www.cevennes-parcnational.fr

Parc national des Ecrins

M. Claude Dautrey
Domaine de Charance
05000 GAP
Tel : + 33 (0) 4 92 40 20 10
info@ecrins-parcnational.fr
claudedautrey@ecrins-parcnational.fr
www.les-ecrins-parc-national.fr

Parc National de Guadeloupe

Habitation Beausoleil - Montéran
97120 Saint-Claude - Guadeloupe
Tel : + 33 (0) 5 90 80 86 00
contact@guadeloupe-parcnational.fr
www.guadeloupe-parcnational.com

Parc National du Mercantour

Mme Caroline Merle
23 rue d'Italie - BP 1316
06006 Nice Cedex 1
Tel : + 33 (0) 4 93 16 78 88
caroline.merle@mercantour-parcnational.fr
www.mercantour.eu

Parc National de Port-Cros/ Porquerolles

Service Communication
Castel Sainte-Claire
Rue Sainte-Claire
83400 Hyères
Tel : + 33 (0) 4 94 12 82 30
accueil.pnpc@espaces-naturels.fr
www.portcrosparcnational.fr

Parc National des Pyrénées

Mme Marie Hervieu
2 rue du IV septembre BP 736
65007 Tarbes Cedex
Tél. +33 (0)5 62 54 16 40
pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr
pnp.hervieu@espaces-naturels.fr
www.parc-pyrenees.com

Parc national de La Réunion

Responsable service communication
Mme Isabelle de Lavergne
Responsable service communication
112 rue de Sainte-Marie 97400 Saint-Denis
Tel : + 33 (0) 2 62 90 11 35
isabelle.de-lavergne@reunion-parcnational.fr
contact@reunion-parcnational.fr
www.reunion-parcnational.fr

Parc National de la Vanoise

M. Patrick Folliet
135 rue du Dr Julliand - BP 705
73007 Chambéry Cedex
Tel : + 33 (0) 4 79 62 30 54
Tel : + 33 (0)4 79 62 89 64
patrick.folliet@parcnational-vanoise.fr
www.parcnational-vanoise.fr

Parc National des Calanques

Mme Laurence Delachaume
Bât A4 - Parc Valad Impasse Paradou 13 009 Marseille
Tel. : + 33 (0)4 91 72 65 73
laurence.delachaume@gipcalanques.fr
gipcalanques@gipcalanques.fr



PROTECTIONS DES ANIMAUX

Il est formellement interdit d'infliger des mauvais traitements à un animal, de lui faire tourner des scènes où il aurait à servir de cible à des projectiles « *vulnérants ou mortels* » (Code Rural, article R215-9).

La France a signé la Convention de Washington, dite Convention CITES (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Outre cet accord international, il faut signaler que la réglementation française (Code Rural, article R211-6 à R211-8) soumet à restrictions la prise de vues à certaines périodes au cours desquelles les espèces sont très vulnérables. Il s'agit principalement de la nidification ou de la migration.

Avant de faire appel à des animaux, sauvages notamment, il est fortement conseillé d'informer les autorités locales compétentes (gendarmerie, municipalité...) où aura lieu le tournage. Le recours à des prestataires spécialisés est recommandé (liste disponible auprès de Film France).

L'assurance du film doit couvrir les animaux. En aucun cas l'animal ne doit être mis en danger (il doit être maintenu protégé) ou représenter un danger pour son entourage.



Les plateaux

de tournage en France

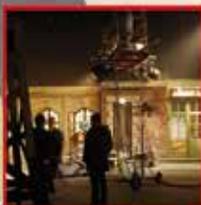
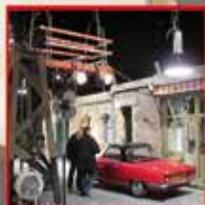
5

Les petits meurtres d'Agatha Christie

La série la plus populaire de France 2

se tourne aux studios
de la Plaine Images à TOURCOING

Studios 200 & 500 m²



Contact

Jérôme Allard - Bureau d'accueil des tournages/Studios Plaine Images
jallard@pictanovo.com - 03 20 28 26 53



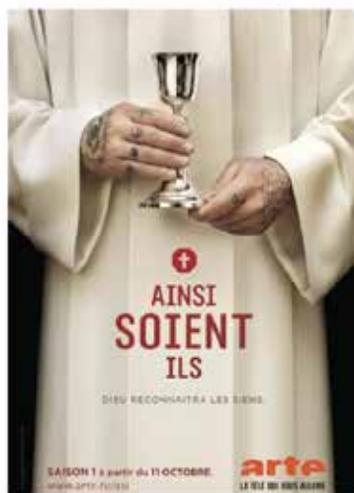
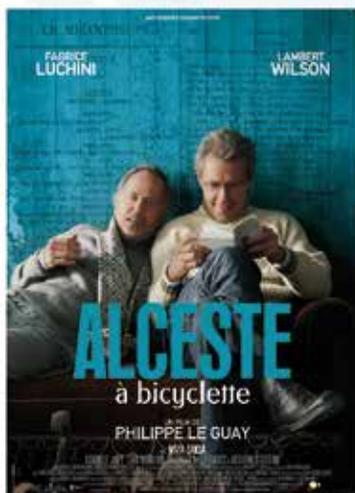
© Pictanovo

Venez tourner en Poitou-Charentes !

3
sessions
par an

CALENDRIER DE DÉPÔT 2013
DES DEMANDES FONDS D'AIDE

**1^{er} février, 3 mai
et 13 septembre**



Poitou-Charentes Cinéma [2 rue de la Charente, 16000 Angoulême]

Direction : Pascal Pérennès : 06 85 83 48 72 / p.perennes@cr-poitou-charentes.fr

Fonds d'aide : Bruno Duchadeuil : 05 45 94 37 89 / b.duchadeuil@cr-poitou-charentes.fr

Accueil des tournages : Marie Perronnet : 05 45 94 37 86 / m.perronnet@cr-poitou-charentes.fr



Les plateaux

de tournage en France

5

Les tableaux suivants présentent les caractéristiques des principaux studios en France disposant d'au moins un plateau de plus de 400 m².

Des informations détaillées sur les autres studios sont disponibles auprès du réseau Film France.

Fin 2013, début 2014 est annoncée l'ouverture de plateaux en Aquitaine à Bègles (Gironde) et dans le Lot-et-Garonne.

ILE-DE-FRANCE



STUDIO ABEL 14

Contact : Gilles de Selva
59 rue Claude Decaen
75012 Paris

Tel : + 33 (0) 1 43 41 06 88
gilles@abel.com
www.abel14.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M ²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	20x20	400	65x65	4 305	6	40	2 faces		100 KW

Atelier de construction

MAP STUDIO

Contact : Ivan Maussion
11 route du Buisson
78490 Grosrouvre

Tel : + 33 (0) 1 34 57 05 05
contact@mapstudio.fr
www.mapstudio.fr

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M ²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	28x20	550	91x65	5 812					200 KW
2	10x20	200	65x33	2 152			oui		200 KW

Atelier de construction

STUDIOS D'ARPAJON

Contact : Pascal Becu
«Les Cochets»
91180 Les Arpajons

Tel : + 33 (0) 1 69 88 30 30
plateaux@transpamedia.com
www.euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M ²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
10	80x50	4000	262x164	43 057	17	55	4 faces		4000 KW

Atelier de construction



STUDIOS DE SAINT-CLOUD

Contact : Sébastien Parmentier
48 quai Carnot
92210 Saint Cloud

Tel : + 33 (0) 1 41 12 12 12
studios@euromedia-france.com
www.euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
A	26x19	500	85x62	5 382	10	39	3 faces		
B	24x17	450	78x55	4 843	10	39	3 faces		

Atelier de construction

STUDIOS DE BOULOGNE

Contact : Sébastien Parmentier
2 rue de Sully
92100 Boulogne-Billancourt

Tel : + 33 (0) 1 41 86 73 73
studios@euromedia-france.com
www.euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
A	33x28	1000	108x92	10 763	12	39		F	1000 KW
B	34x23 32x15	700	111x74 105x49	7 334	10	32		F	700 KW
C	18x15	350	59x49	3 767	5	16	4 faces		300 KW
D	24x17	140	78x55	1 507	3	10	3 faces		150KW

Atelier de construction

STUDIOS DE PARIS

Contact : Pascal Bécu
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis

Tel : + 33 (0) 1 49 83 40 00
pascal.becu@studiodeparis.fr

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	30x26	800	98x98	8 500	14	47			821 KW
2	30x26	800	98x85	8 500	14	47		F	1053 KW
3	35x30	1100	114x98	11 500	16	52		F	1180 KW
4	35x30	1100	114x98	11 500	16	52			1054 KW
5	61x34	2000	200x111	22 000	16	52		F	1461 KW
6	34x30	1000	111x98	10 750	14	47			906 KW
7	30x26	800	98x95	8 600	14	47		F	1043 KW
8	31x20	600	101x65	6 500	14	47			929 KW
9	41x31	1300	134x101	13 500	14	47		F	906 KW

Atelier de construction

STUDIOS D'AUBERVILLIERS

Contact : Eric Moreau
15 rue Marcel Carné
93300 Aubervilliers

Tel : + 33 (0) 1 49 17 60 00
studiosaubervilliers@tsf.fr
www.tsf.fr

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
6	40x31	1300	134x104	13 976	12	39	3 faces		
7	23x35	800	77x115	8 855	9	31	2 faces	P	
8	24x15	400	80x50	4 225	7	23			

Atelier de construction

STUDIOS LA CHAPELLE

Contact : Sébastien Parmentier
12 rue de la Montjoie
93300 La Plaine Saint Denis

Tel : + 33 (0) 1 49 17 40 40
studios@euromedia-france.com
www.euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
Plateau 500	25x19	500	82x62	5 084	8	26	3 faces		
Plateau 600	27x21	600	91x68	5 984	8	26			
Plateau 700	22x16	700	72x52	3 778	8	26			
Plateau 900	27x33	900	108x88	9 509	8	26			
Plateau 1000	40x24	1000	134x78	10 218	8	26			

Atelier de construction

STUDIOS DU LENDIT

Contact : Pascal Jametr
16 rue André Campra
93210 La Plaine Saint Denis

Tel : + 33 (0) 1 49 17 41 52
studios@euromedia-france.com
www.euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	41x32	1 323	134x104		13	42			1 190 KW
2	15x15	225	50x50		7	22			370 KW
3	29x24,30	704	95x78		10	32			810 KW
4	30x26	780	98x85		10	32			800 KW
5	35x30	1079	114x98		12	39			980 KW

STUDIOS DE FRANCE

Contact : Pascal Jametr
50 avenue du Président Wilson - Bât 104
93214 La Plaine Saint Denis

Tel : + 33 (0) 1 49 17 40 40
studios@euromedia-france.com
www.euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
BAT 104- 1&2	21x20	420	69x65	4 520	6	20	2 faces		150 KW
BAT 104-3	25x18	450	82x59	4 843	6	20	3 faces		150 KW
BAT 104-4	24x18	420	78x59	4 520	6	20	3 faces		250 KW
BAT 104-5	29x26	745	95x85	8 019	6	20	1,5 faces		450 KW
BAT 128	42x29	1220	131x98	12 917	12	39			400 KW
BAT 130-1	33x28	932	108x91	10 031	10	32			1225 KW
BAT 130-2	33x28	917	108x91	9 870	10	32			1225 KW
Carrere A	40x29	1230	131x98	12 239	12	39			650 KW
Carrere B	41x30	1230	134x98	13 283	12	39			650 KW
BAT 217	54x35	2090	177x114	22 496	10	32			380 KW

Atelier de construction



STUDIOS TRANSPASETS

Contact : Christophe Biotois
68 rue Pierre
93400 Saint Ouen

Tel : + 33 (0) 1 49 48 12 40
transpasetts@transpasetts.com
www.transpasetts.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	45x21	1000	148x70	10 434	10	33	3 faces		400 KW
2	24x14	350	79x46	4 305	7	22	1 face		200 KW
3	37x14	350	121x46	6 458	10	33	2 faces		200 KW

Atelier de construction

STUDIO 130

Contact : Sébastien Parmentier
50 avenue du Président Wilson
93214 Saint-Denis-La Plaine

Tel : + 33 (0) 1 49 17 41 52
studios@euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	33x28	932	108x91	10 031	10	32			1225 KW
2	33x27	917	108x88	9 870	10	32	2 faces		1225 KW

Atelier de construction

STUDIO CARNOT 34

Contact : Franck Cardoen
34 rue Carnot
93170 Montreuil

Tel : + 33 (0) 6 63 19 88 79
info@carnot34.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	33x12	400	108x39	4 305	9	29	3 faces		190 KW
2	12x10	120	39x32	1 291	4	13	1 face		190 KW
3	10x9	90	32x29		4	13	d'angle		190 KW

STUDIOS SETS

Contact : Philippe Gerber
21 chemin des Fourches
93240 Stains

Tel : + 33 (0) 1 49 40 14 60
studiossets@wanadoo.fr
www.ecp-net.com/studios-sets

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
600	29x19	600	98x66	6 458	5	17	2 faces		180 KW
800	38x20	800	131x66	8 611	8	26	2 faces		240 + 200 KW
800B	25x30	800	82x98	8 073	9	30	3 faces	P	430 KW
500	20x25	500	66x82	5 382	8	26	3 faces		320 KW

Atelier de construction

STUDIOS D'EPINAY

Contact : Farid Keddouh
10 rue du Mont
93 800 Epinay

Tel : + 33 (0) 1 49 71 19 99
studiosepinay@tsf.fr
www.tsf.fr

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
9	42x32	1500	138x105	16145	15	49		F	
10	33x24	800	108x79	8 665	10	33		F	
11	39x19	800	128x62	8611	10	33		F	
12	18x11	200	59x36	2152		s	3 face		
C	20x10	300	66x33	3229					
D	21x13	300	69x42	3 229					

Atelier de construction

STUDIOS DE BRY

Contact : Pascal Bécu
2 avenue de l'europe
94366 Bry sur Marne

Tel : + 33 (0) 1 49 83 40 00
contact@euromedia-france.com
www.euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
P1	31x30	1000	103x98	10 094	12	39	2 faces	F	800 KW
P2	29x22	700	35x72	6 840	9	30	2 faces	2F	600 KW
P3	31x30	675	103x98	6 566	9	30	2 faces	2F	600 KW
P4	19x14	290	45x62	2 790	5	16	2 faces		300 KW
P5	34x29	1085	112x95	10 608	17	56	3 faces	F	800 KW
P6	29x29	930	95x95	9 048	17	56	3 faces		800 KW
P7	29x19	560	95x62	5 304	8	26	3 faces	F	180 KW
P10	20x18	345	65x59	3 680	5	16	2 faces		300 KW

Atelier de construction

RHONE-ALPES



RHONE ALPES STUDIOS

Contact : Serge Tachon
24 rue Emilie Decorps
69100 Villeurbanne

Tel : + 33 (0) 4 72 98 07 98
s.tachon@rhones-alpes-studios.fr
www.rhone-alpes-studios.fr

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
Studio 24	41x22	902	135x72	9 709	12	39		F	800 KW
Lumière 1	37x22	860	121x72	9 260	9	29			570 KW
Lumière 2	16x22	380	52x72	4 090	6	19			160 KW

Atelier de construction



PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR



STUDIOS RIVIERA

Contact : François Demoro
16 avenue Edouard Grinda
06200 Nice

Tel : + 33 (0)4 97 25 81 81
studiosriviera@wanadoo.fr
www.euromedia-france.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	47x25	1175	154x82	12 648	12	39	3 faces	F	630 KW
2	40x20	800	131x66	8 611	8	26	3 faces	F	340 KW
3	40x20	800	131x66	8 611	8	26	3 faces	F	340 KW
4	25x15	375	82x49	4 036	8	26	3 faces	F	247 KW
6	33x18	594	108x59	6 393	10	32			300 KW
7	25x13	310	79x43	2 960	6	20			155 KW
8	25x16	400	82x42	4 305	6	20	3 faces		60 KW
9	25x16	400	82x52	4 305	6	20	3 faces		60 KW
10	28x20	540	92x65	5 812	6	20	3 faces		60 KW
11	28x20	540	92x65	5 812	6	20	3 faces		60 KW

Atelier de construction

STUDIO DE MARSEILLE

Contact : Pôle Media de la Belle de Mai - Christian Echelard
37 rue Guibal
13003 Marseille

Tel : + 33 (0) 6 22 82 61 80
echelard@studiosdemarseille.fr

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	42x23	960	138x75	10 350	15	56			1000 KW
2	23x34	800	75x111	8 364	11	39		P	750 KW
3	21x17	350	69x56	3 767	6	25			500 KW

Atelier de construction

NORD-PAS-DE-CALAIS



LES STUDIOS DE LA PLAINE IMAGES - TOURCOING

Contact : Jérôme Allard
99D Boulevard Descat
59200 Tourcoing

Tel : + 33 (0)6 77 55 66 79
jallard@pictanovo.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
Studio 500	26x19	500	85x62	5 381	8	26	2 faces		380 KW
Studio 200	17x12	200	55x40	2 152	8	26	2 faces		250 KW

POITOU-CHARENTES



STUDIO DE L'Océan

Contact : Jean Cressant
Quai Louis Prunier BP 73046
17031 La Rochelle Cedex

Tel : + 33 (0) 5 46 44 08 23
jean.cressant@mativi.fr

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	38x23	894	124x75	9 867	7	22			600 KW
2	28x20	545	91x65	5 812	6,5	21			450 KW

TRANSPASETS GRAND OUEST

Contact : Frédéric Marchal
78/81 rue de l'Épineuil
16710 Saint-Yreix sur Charente Cedex

Tel : + 33 (0) 5 45 22 95 10
transpaangouleme@transpalux.com

Plateau N° Stage#	Dimensions (m x m)	M²	Size (feet x feet)	Sq ft	Hauteur sous Grill (m)	Working height (feet)	Cyclo	Fosse Tank : F Piscine /Reservoir : P	Puissance électrique Power
1	33x18	600	108x75	6458	8	22			1000 KW
2	39x18	700	124x75	9687	8	22			750 KW
3		2x150			4	13			500 KW

Atelier de construction



Tourner en France

6

Les incitatifs financiers

Les crédits d'impôts

6.1
141

Les aides des collectivités territoriales

6.2
148



ALSACE

TERRE DE TOURNAGES

Agence culturelle d'Alsace
Bureau d'accueil de tournages



Le bureau d'accueil de tournages / Région Alsace offre ses services gratuits aux professionnels du cinéma et de l'image animée. Il les soutient dans leurs actions (recherche de techniciens, castings, repérages, autorisations, organisation logistique...) et contribue ainsi à faire de l'Alsace une région propice aux tournages.

1 espace Gilbert Estève - route de Marckolsheim
BP 90025 / 67601 Sélestat Cedex
Tél. 03 88 58 87 57 / Port. 06 10 49 00 14
films.alsace@culture-alsace.org
www.tournages.alsace.org
www.culture-alsace.org



Port autonome Strasbourg
9 Ateliers Poste 4

Ficam

FÉDÉRER ET PROMOUVOIR LES INDUSTRIES TECHNIQUES
DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU MULTIMÉDIA

Plus nombreux pour agir
Rejoignez-nous !



Avec plus de
180 entreprises adhérentes,
la Ficam représente et promeut
**les industries techniques du Cinéma,
de l'Audiovisuel et du Multimédia.**
Pour nous renforcer, accroître le nombre
de nos actions et donner plus d'écho
à notre voix, **rejoignez-nous !**



Tourner en France

6

Les incitatifs financiers

Les crédits d'impôts

6.1
141

Les aides des collectivités territoriales

6.2
148

Nous vous proposons dans ce chapitre un focus sur les sources de financements liées aux territoires qui vont accueillir vos tournages.

Pour toutes informations sur le fonctionnement du soutien automatique du CNC (l'agrément pour le long métrage, le COSIP pour l'audiovisuel), les SDFICA, les aides sélectives, nous vous recommandons de consulter le site du CNC (www.cnc.fr).

Film France édite *The Incentives Guide* en anglais qui présente aux professionnels étrangers le fonctionnement du financement de la production en France. Il est disponible en téléchargement (format pdf) sur le site www.filmfrance.net version anglaise (rubrique Incentives).



Tournage de *Red 2*, de Dean Parisot (Lionsgate) à Paris. Le film a bénéficié du Crédit d'Impôt International. © Frank Masi



Tournage de *Belle et Sébastien* de Nicolas Vannier (Radar Films et Epithète) dans les Alpes, coproduit par Rhône-Alpes Cinéma.



Les crédits d'impôt pour la production française

Depuis 2004 pour le cinéma et 2005 pour les œuvres audiovisuelles, ont été mis en place des crédits d'impôt au bénéfice des producteurs délégués au titre des dépenses effectuées en France pour la production de films ayant accès au soutien automatique à la production de films de long-métrage ou au COSIP. Fictions, documentaires et animations sont concernés. Les œuvres éligibles sont celles qui remplissent les conditions pour avoir accès au soutien automatique à la production et qui répondent aux conditions suivantes :

- être réalisées intégralement ou principalement en version originale en langue française ou dans une langue régionale en usage en France
- être réalisé principalement sur le territoire français

• Le crédit d'impôt est égal à 20% des dépenses éligibles (qui ne peuvent représenter plus de 80% du budget de production et, en cas de coproduction internationale, plus de 80% de la part française pour le cinéma). Il est plafonné à 4 000 000 € pour le cinéma et à 1250 € par minute produite pour une œuvre de fiction (et 5000 € par minute pour les gros budget cf plus haut), de 1300 € par minute produite et livrée pour une œuvre d'animation, 1150 € par minute produite pour un documentaire.

Pour le cinéma, les coproductions internationales agréées avec un coproducteur français minoritaire peuvent bénéficier de ce dispositif si une part importante de la fabrication est faite en France et si elles sont tournées en français.

Descriptif complet disponible sur le site du CNC : www.cnc.fr

CREDIT D'IMPOT

En décembre 2012, les crédits d'impôts pour la production française ont fait l'objet de modifications.

Documentaire :

- le seuil des dépenses éligibles : les documentaires devront désormais avoir un budget de 2000 € / mn (au lieu de 2333 € / mn auparavant)
- l'assiette des dépenses éligibles avec intégration des dépenses d'acquisition d'images d'archives et des dépenses liées au transport, à la restauration et à l'hébergement.

Fiction télé et long métrage :

- l'assiette des dépenses éligibles avec intégration des dépenses liées à la figuration, des dépenses liées au transport, à la restauration et à l'hébergement

Fiction télé :

- le plafond du crédit d'impôt qui est porté à 1250 € / mn (au lieu de 1150 € auparavant)
- le plafond du crédit d'impôt pour les fictions lourdes coproduites avec l'étranger qui est porté à 5000 € / mn y compris si elles sont réalisées en langue étrangères dans le respect des conditions suivantes : leur financement comprend au moins 30% d'apports venant de partenaires étrangers, leur coût de production est d'au moins 35 000 € / mn produite, une version française doit être livrée en cas de tournage en langue étrangère.

Long métrage :

- le plafond du crédit d'impôt est porté à 4 000 000 € (au lieu de 1 000 000 €).

Contacts

Pour le cinéma

CNC
Caroline Cor
Tel : + 33 (0) 1 44 34 36 61
caroline.cor@cnc.fr

Pour l'audiovisuel

CNC
Nadia Arbour
Tel : + 33 (0) 1 44 34 13 18
nadia.arbour@cnc.fr

Le crédit d'impôt international (C21)

En décembre 2008, le Parlement français a voté une loi instaurant un nouveau crédit d'impôt pour les tournages étrangers en France. La loi a pour objectif de développer les tournages et les opérations de post-production de films dont le contenu dramatique inclut « des éléments rattachés à la culture, au patrimoine ou au territoire français » et qui ne s'intègrent pas dans le système du compte de soutien.

Le C21 concerne les œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (unitaires ou séries) de fiction ou d'animation dont la production est initiée par une société étrangère et dont tout ou partie de la fabrication a lieu en France.

En décembre 2012, le crédit d'impôt international a fait l'objet de deux modifications qui le rendent plus attractif :

- hausse du plafond qui est porté de 4 000 000 à 10 000 000
- intégration des dépenses d'hébergement dans l'assiette des dépenses éligibles.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Le crédit d'impôt représente 20 % des :

- salaires et rémunérations des auteurs et artistes interprètes français et européens (plafonnés), et des charges sociales afférentes
- salaires et rémunérations des personnels français et européens et des charges sociales afférentes,
- dépenses liées au recours aux industries techniques,
- dépenses liées au transport et à la restauration, et à l'hébergement
- dépenses d'amortissement.

Qui bénéficie du crédit d'impôt ?

Le C21 est accordé au producteur exécutif chargé, conformément au contrat le liant avec le producteur

étranger, de réunir les moyens et d'assurer la gestion du tournage ou de la fabrication de l'œuvre en France. Son bénéfice est conditionné à l'agrément de l'œuvre concernée par le CNC.

Quelles sont les œuvres éligibles ?

Le C21 peut être accordé aux œuvres réalisant au moins 1 million d'euros de dépenses en France et, pour une œuvre de fiction en prises de vues réelles, au moins 5 jours de tournage. Il peut atteindre au maximum 10 000 000 € par œuvre.

Les œuvres agréées doivent comporter des éléments rattachés à la culture, au patrimoine ou au territoire français, conformément au barème de points spécifique à chaque genre (fiction ou animation).

En particulier, on assimile à des œuvres d'animation les œuvres en prises de vues réelles dans lesquelles au moins 25 % des plans, soit en moyenne deux plans et demi par minute, font l'objet d'un traitement numérique conséquent.

Quand toucher le crédit d'impôt ?

L'agrément donne droit au bénéfice du crédit d'impôt à la fin de chaque exercice fiscal. Dans le cas où l'impôt sur les sociétés dû par la société de production exécutive est inférieur au montant du crédit d'impôt, l'administration fiscale verse la différence à la société de production exécutive. Il est possible d'escompter cette créance auprès d'organismes financiers dans les conditions prévues par la loi.

Quelle est la date de prise en compte de l'éligibilité des dépenses ?

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de dépôt du dossier de demande d'agrément au CNC.

Descriptif complet du dispositif ainsi que barèmes de points fiction et animation, et les dossiers de demandes sont disponibles en téléchargement sur les sites du CNC (www.cnc.c2i) et de Film France (www.filmfrance.net).

Contacts

Film France

Franck Priot - Mélanie Chebance - Fanny Fan
Tel : + 33 (0) 1 53 83 98 90/91
rebate@filmfrance.net
www.filmfrance.net

CNC

Baptiste Heynemann - Magali Jamet
Tel : + 33 (0) 1 44 34 35 34
baptiste.heyнемann@cnc.fr
magali.jamet@cnc.fr

Les dépenses éligibles au C2I

I DROITS ARTISTIQUES
Œuvre originale
II PERSONNELS
Réalisateur technicien
Equipe préparation tournage
Equipe production
III INTERPRÉTATION
Rôles principaux et secondaires
Figuration
IV CHARGES SOCIALES
V DÉCORS ET COSTUMES
Construction
Locations décors intérieurs et extérieurs (incl. studio)
Meubles et accessoires
Costumes
Postiches et maquillage
VI TRANSPORT, DÉFRAIEMENT, RÉGIE
Déplacement avant tournage
Voyage des personnels
Voyage des matériels
Transports des personnels
Transport des matériels
Carburant
Taxis
Péages
Parkings et stationnements
Cantine
Indemnités repas équipe motage / post prod
Casse-croustes et boissons
Restaurants
Hôtels
Fond vert
Effets spéciaux de plateau
Loge mobile Caravane
VII MOYENS TECHNIQUES

Liste des films et fictions télé qui ont bénéficié du C2I

ANNÉE	GENRE	TITRE	RÉALISATEUR
2009	TV series	MERLIN (SAISON 2)	(various)
2009	LM (Animation)	MOI, MOCHE ET MÉCHANT	Chris Renaud, Pierre Coffin
2009	LM	KILLERS	Robert Luketic
2009	LM	INCEPTION	Chris Nolan
2009	LM	HEREAFTER	Clint Eastwood
2010	TV series	MERLIN (SAISON 3)	(various)
2010	TV series (Animation)	CITY OF FRIENDS	Jean Duval
2010	TV series	GOSSIP GIRLS	Mark Piznarski
2010	TV series (Animation)	RUSSEL & FRANKIE	Stephen Cooper
2010	TV series (Animation)	EUREKA	Kaouther Benhania
2010	LM	NODAME CANTABILE 1 & 2	Hideki Takeuchi, Taisuke Kawamura
2010	LM	PARIS CONNECTIONS	Harley Cokeliss
2010	LM (Animation)	THE LORAX	Chris Renaud
2010	LM	THOR	Kenneth Branagh
2010	LM	MIDNIGHT IN PARIS	Woody Allen
2010	LM	THE TOURIST	Florian Henckel von Donnersmarck
2010	LM	LE LION DE POUBARA	Henri Joseph Kouma Bididi
2010	CM (Animation)	MINIONS	Samuel Tourneux
2010	LM	THE INVENTION OF HUGO CABRET	Martin Scorsese
2010	LM	THE MONTE CARLO STORY	Tom Bezucha
2010	LM	GIRL ON A BICYCLE	Jeremy Leven
2010	LM	ONE DAY	Lone Scherfig
2010	LM	THE DARKEST HOUR	Chris Gorak
2010	LM (Vfx)	THE GRANDMASTER	Wong Kar Wai
2010	LM	SHERLOCK HOLMES	Guy Ritchie
2011	TV series	DEATH IN PARADISE	-



PAYS D'ORIGINE	SOCIÉTÉ DE PRODUCTION	PRODUCTION EXECUTIVE
Royaume-Uni	Shine Ltd / BBC	Firststep
USA	Illumination Ent. / Universal Animation	Mac Guff Ligne, Peninsula
USA	SS2 Productions - Lionsgate	DMWT Productions
USA	Warner Bros	Peninsula
USA	Warner Bros	Peninsula
Royaume-Uni	Shine Ltd / BBC	Firststep
Norvège	Creacon Entertainment	Action Synthese
USA	Warner Bros. Television	Peninsula
Royaume-Uni	Parthenon Animation Prod	Action Synthese
QATAR	Al Jazeera Children Channel	XD Productions
Japon	Ciné Bazar- Fuji	Comme des cinémas
Royaume-Uni	Amber Ent.	Alienor Productions
USA	Illumination Ent. / Universal Animation	Mac Guff Ligne, Peninsula
USA	Marvel	Angele & Fine (Buf Compagnie)
USA	Gravier Productions	Firststep
USA	Tourist Productions / GK Films	Peninsula
Gabon	Films de l'Équateur	Adélaïde Productions
USA	Illumination Ent. / Universal Animation	Mac Guff Ligne
USA	Hugo Cabret LTD - GK Films	Peninsula
USA	20th Century Fox	Peninsula
Allemagne	Wiedemann & Berg Filmproduktion	Elzévir Films
Royaume-Uni	Hadrian Productions	Firststep
USA	Four Times Prod. & 20th century Fox	Angele & Fine (Buf Compagnie)
CHINE	Jet Tone Films	Angele & Fine (Buf Compagnie)
Royaume-Uni	Elementary Prod. & Warner	Peninsula
Royaume-Uni	Red Planet Pictures Ltd / BBC	Atlantique Productions

ANNÉE	GENRE	TITRE	RÉALISATEUR
2011	TV series (Animation)	A'MAK-I HAYAL	Mustafa Emre
2011	TV series	MERLIN (SAISON 4)	Alice Throughton, Jeremy Webb
2011	LM	JOHNNY ENGLISH REBORN	Oliver Parker
2011	LM (Vfx)	ODD THOMAS	Stephen Sommers
2011	LM	CHINESE ZODIAC	Jackie Chan
2011	LM	MR MORGAN'S LAST LOVE	Sandra Nettelbeck
2011	LM	ALMOST FRENCH	Kate Dennis
2011	LM	PLANET B-BOY	Lee Benson
2011	LM (Animation)	MOI, MOCHE ET MÉCHANT	Chris Renaud, Pierre Coffin
2011	LM	A GIANT	Gil Kenan
2012	TV series	DEATH IN PARADISE (SAISON 2)	- Collectif -
2012	TV series	MERLIN (SAISON 5)	J. Webb, A. Pillai, A. Throughton, J. Molotnikov
2012	TV series	PACMAN	Moto Sakakibara
2012	TV series	SIGNS	R. Bradshaw, M. Zgarka
2012	TV series (Animation)	MOI, MOCHE ET MÉCHANT (COURT)	F. Joubert, R. Schuller, B. Dequier, M. O'Hare, Y. Cheney, E. Favela
2012	TV series	TUNNEL	Dominik Moll & autres
2012	LM	LES SCHTROUMPHS 2	Raja Gosnell
2012	LM	PIERRE PIERE	Larry Charles
2012	LM	THE LOVE PUNCH	Joel Hopkins
2012	LM	PLAYER	Tomas Villum Jensen
2012	LM	DOLPHIN 3D	Andy Byatt
2012	LM	OVERDRIVE	Antonio Negret
2012	LM (Animation)	MINS (LES)	Pierre Coffin
2012	LM	RED2	Dean Parisot
2012	LM (Animation)	MOI, MOCHE ET MÉCHANT (COURT)	F. Joubert, R. Schuller, B. Dequier, M. O'Hare, Y. Cheney, E. Favela
2012	LM	THREE DAYS TO KILL	McG
2012	LM	WEEKEND (LE)	Roger Michell
2012	LM	MADAME BOVARY	Sophie Barthes

PAYS D'ORIGINE	SOCIÉTÉ DE PRODUCTION	PRODUCTION EXECUTIVE
Turquie	Autoplato Film Production	XD productions
Royaume-Uni	Shine LTD	Firststep
Royaume-Uni	Intelligence Films Ltd	Firststep
USA	Two Out of Ten Prod.	Angele & Fine (Buf)
CHINE	China Hero LTD	Bayoo
Allemagne	Kaminski.Stiehm.Film Gmbh	Elzévir Films
Australie	Essential Media & Entertainment	Firststep
USA	Screen Gems	Firststep
USA	Universal Animation Studios LLC	Illumination / Mac Guff
USA	Lava Bear	Angele & Fine (Buf)
Royaume-Uni	Red Planet Pictures LTD	Skyprod
Royaume-Uni	Shine LTD	Firststep
USA	Sprite Entertainment	TeamTo
Canada	XII Tribes Entertainment	Endemol Fiction
USA	DM2 Productions LLC / Universal	Illumination Maac Guff
Royaume-Uni	Kudos Ltd	Shine Film
USA	Columbia Pictures	Firststep
Allemagne	Lago Film	Firststep
Royaume-Uni / USA	Love Punch LTD	Radar Films
Danemark	Blenkov Schonemann	Kanzaman France
Royaume-Uni	Amberjack Films	Chrysalis Films
Belgique / USA	Overdrive Production	Kinology
USA	Universal Animation Studios LLC	Illumination Mac Guff
USA	Di Bonaventura Pictures / Lionsgate	Firststep
USA	DM2 Productions LLC / Universal	Illumination Mac Guff
USA	3DTK Inc.	Europacorp
Royaume-Uni	Weekend Production Ltd	Le Bureau Films
Allemagne	Occupant Entertainment Gmbh	Everybody On Deck

Les aides financières des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont progressivement commencé à apporter leur aides à la production cinématographiques et audiovisuelles à partir des années 90. Ce soutien prend plusieurs formes : aides logistiques avec les commissions du film et bureaux d'accueil de tournages (voir page 64), et les aides financières via les politiques des fonds de soutien.

Le CNC et les collectivités territoriales concluent des conventions de développement cinématographique et audiovisuel Etat-CNC-Région et mettent en place des procédures de coopération tant sur la diffusion culturelle, l'éducation artistique que la production. Le CNC accompagne financièrement les fonds de soutien à la production dans le cadre du dispositif dit du « 1 pour 2 euros ».

Les aides financières sont de différentes natures : aides à l'écriture, aides au développement, aides à la production, aides à la post-production. Différents genres de production sont concernés : long-métrage, moyen-métrage, court-métrage, documentaire, fiction-télévisée, vidéo, animation, multimédia.

Chaque collectivité définit sa propre politique de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle selon des modalités et des règlements qui leur sont propres. **Il n'existe donc pas de procédure commune d'attribution d'aides.**

Il s'agit d'aides **sélectives**.

La description complète de tous les règlements des fonds de soutiens des collectivités territoriales sont disponibles sur le **guide CICLIC** et sur le site : www.ciclic.fr/ressources/le-guide-2013

Les étapes

- 1- Dépôt du dossier auprès du chargé du fonds de soutiens (contacts sur le site de Ciclic)
- 2- Examen du dossier par le comité de lecture ou le comité d'experts (dans certains cas, le producteur et le réalisateurs sont auditionnés)
- 3- Si l'avis du comité de lecture est favorable, vote de l'aide en assemblée plénière de la collectivité
- 5- Signature de la convention
- 6- Versement de la première tranche

Nos conseils :

- 1- Vérifiez les conditions d'éligibilités de votre projet et le calendrier des dépôts (voir site de Ciclic)
- 2- Contactez la commission du film pour vérifier le potentiel de décor et d'embauches locales

Les conditions et critères d'éligibilité

Les conditions et critères d'éligibilité sont présentés dans les règlements de chaque fonds de soutien. Vous en trouverez le détail pour chaque fonds sur le site de Ciclic.

Généralement, des conditions à respecter sont relatives à

- l'œuvre
- son financement
- la société de production

Les critères d'éligibilité concernent également les conditions de tournages de l'œuvre.

Les engagements de la société de production bénéficiant de l'aide financière

Les collectivités territoriales ne s'investissent pas dans le soutien à la production cinématographique sans attendre des sociétés de production un minimum d'engagements respectant leurs intérêts.

Ces contreparties font l'objet d'une convention entre la collectivité territoriale et la société de production. Chaque collectivité territoriale dispose de son propre type de convention.

Cependant les sociétés de production sont invitées à répondre à des obligations similaires concernant notamment les conditions de tournage, la diffusion de l'œuvre et la promotion de l'action de la collectivité.



Le producteur doit notamment s'engager à indiquer dans le générique du film le soutien de la collectivité territoriale. Le film sera présenté en avant-première avec l'accompagnement de la collectivité.

La mention de l'aide du Bureau d'Accueil de tournages (ou de la commission du film) est aussi attendu.

D'autres obligations spécifiques au soutien sous forme de coproduction ou de cofinancement sont prévues pour les régions ayant choisi ce type de partenariat (Nord-Pas-Calais, Rhône-Alpes pour le cinéma).

Enfin, pour mieux évaluer les retombées des aides apportées, la collectivité territoriale demandera à la société de production des informations sur les dépenses locales occasionnées lors du tournage.

Pour plus d'informations, il convient de consulter le site de Ciclic et s'adresser à chacune des collectivités.

Constitution des dossiers

Il n'existe pas de dossier unique de demande de soutien.

Cependant les collectivités territoriales demandent pour la constitution des dossiers de nombreuses pièces identiques. En voici une liste à titre indicatif. Pour plus d'informations sur la constitution des dossiers de demandes d'aides pour chaque collectivité territoriale et le nombre d'exemplaires, nous vous invitons à consulter le site de Ciclic

- lettre/formulaire de demande d'aides
- fiche d'identité de la société de production (immatriculation au Registre du Commerce et auprès des organismes sociaux)
- filmographie de la société de production
- lettre d'intention du producteur exprimant sa motivation de recourir au soutien de la collectivité territoriale
- copie de la convention de coproduction
- copie du contrat d'auteur
- CV auteur
- CV réalisateur
- lettre d'intention de l'auteur
- DVD des précédents films
- fiche technique de l'œuvre (genre, durée, producteur, partenaires, réalisateur, diffuseur ou distributeur)
- scénario
- synopsis
- liste artistique prévisionnelle
- liste technique prévisionnelle
- planning prévisionnel de production (lieu de tournage et durée)
- devis de production (avec dépenses en région)
- plan de financement
- pièces justificatives de financement (aides CNC, financement privé)

Les pièces du dossier doivent être en langue française.

Certains fonds de soutien ont adopté la dématérialisation pour le dépôt des des dossiers.

Contacts

Pour obtenir des informations générales sur le fonctionnement des aides financières de collectivités territoriales et les aides logistiques des commissions du film.

Film France

Tel : + 33 (0)1 53 83 98 97

film@filmfrance.net

Liste des collectivités territoriales soutenant financièrement la production audiovisuelle et cinématographique

LM : LONG MÉTRAGE / CM : COURT MÉTRAGE / DOC : DOCUMENTAIRE / F-TV : FICTION TÉLÉ (UNITAIRE OU SÉRIE) / ANIM : ANIMATION / MMEDIA : MULTIMÉDIA

	LM	CM	DOC	F-TV	ANIM	MMEDIA	
ALSACE	●	●	●	●	●	●	
ALSACE - STRASBOURG	●	●	●	●	●	●	
AQUITAINE	●	●	●	●	●		
AQUITAINE - DORDOGNE	●	●	●	●	●		
AQUITAINE - LANDES		●					
AQUITAINE - LOT ET GARONNE	●						
AQUITAINE - PYRÉNÉES ATLANTIQUES	●	●	●	●	●		
AUVERGNE	●	●	●	●			
BASSE-NORMANDIE		●	●				
BOURGOGNE	●	●	●	●	●		
BRETAGNE	●	●	●	●	●	●	
BRETAGNE - CÔTES D'ARMOR		●	●				
BRETAGNE-FINISTÈRE		●					
CENTRE	●	●	●	●	●		
CHAMPAGNE-ARDENNES		●	●				



	Conseil Régional Alsace	Murielle Famy Tel + 33 3 88 15 69 47 murielle.famy@region-alsace.eu
	Communauté Urbaine de Strasbourg	Georges Heck Tel + 33 3 88 60 92 97 Audiovisuel_et_cinema@strasbourg.eu
	ECLA-Aquitaine	Jean-Raymond Garcia Tel + 33 5 47 50 10 01 Jean-raymond.garcia@ecla.aquitaine.fr
	Conseil Général de Dordogne	Nicolas Platon Tel + 33 5 53 02 21 02 n.platon@dordogne.fr
	Conseil Général des Landes	Karine DUMAS Tél. + 33 5 58 46 34 28 karine.dumas@cg40.fr
	Conseil Général de Lot-et-Garonne	Sébastien Durupt Tel + 33 5 53 69 44 44 sedurupt@cg47.fr
	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	Laurent Ferrière Tel + 33 5 59 11 44 54 laurent.ferriere@cg64.fr
	Conseil Régional Auvergne	Stéphanie Thomas Tel + 33 4 73 31 96 62 s.thomas@cr-auvergne.fr
	Maison de l'Image Basse-Normandie	Fanny Chereau Tel + 33 2 31 06 23 23 f.chereau@maisondelimage-bn.fr
	Conseil Régional Bourgogne	Marie Chapelet Tel + 33 3 80 44 37 09 mchapelet@cr-bourgogne.fr
	Conseil Régional Bretagne	Guillaume Esterlingot Tel + 33 2 99 93 98 55 g.esterlingot@region-bretagne.fr
	Conseil Général des Côtes d'Armor	Arnaud Vigneron Tél. + 33 2 96 62 50 49 vigneronarnaud@cg22.fr
	Conseil Général du Finistère	Rodolphe Rohart Tel + 33 2 98 76 26 16 rodolphe.rohart@cg29.fr
	Ciclic-Région Centre	Jérôme Parlange Tel + 33 2 47 56 09 20 jerome.parlange@ciclic.fr
	ORCCA	Sophie Bousseau Tel + 33 3 26 55 78 17 sophie.bousseau@orcca.fr

	LM	CM	DOC	F-TV	ANIM	MEDIA	
CORSE	●	●	●	●		●	
GUADELOUPE	●	●	●	●	●		
GUYANE	●	●	●	●			
HAUTE NORMANDIE	●	●	●	●	●	●	
ILE DE FRANCE - PARIS		●					
ILE DE FRANCE	●		●	●	●		
ILE DE FRANCE - ARCADJ						●	
ILE DE FRANCE - SEINE SAINT DENIS		●					
ILE DE FRANCE - VAL DE MARNE		●	●				
LA RÉUNION	●	●	●	●	●	●	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	●	●	●	●	●	●	
LIMOUSIN	●	●	●	●		●	
LORRAINE	●	●	●	●	●	●	
LORRAINE - VOSGES			●				
MIDI-PYRÉNÉES	●	●	●	●	●		
NORD PAS DE CALAIS	●	●	●	●	●		
PACA	●	●	●	●	●		
PACA - ALPES MARITIMES	●			●			



Collectivité Territoriale de Corse	Jean-François Vincenti Tel + 33 4 95 10 98 65 jean-francois.vincenti@ct-corse.fr
Conseil Régional Guadeloupe	Kelly Palmin Tel + 33 5 90 80 40 72 cinema.audio@cr-guadeloupe.fr
Conseil Régional Guyane	Lydianne Bocage Tél. + 33 5 94 29 20 20 lydianne.bocage@cr-guyane.fr
Pôle Image Haute-Normandie	Nuria Rodriguez Tel + 33 2 35 70 70 41 cine.av@poleimagehn.com
Paris - Mission Cinéma	Michel Gomez Tél. + 33 1 44 54 19 68 michel.gomez@paris.fr
Conseil Régional Ile de France	Sophie Haguët (cinéma) Tel + 33 1 53 85 58 81 sophie.haguët@iledefrance.fr Mélaine Thomann-Fox (audiovisuel) Tel + 33 1 53 85 58 81 melaine.thomann-fox@iledefrance.fr
ARCADI	Gilles Alvarez Tél. + 33 1 55 79 97 66 multimedia@arcadi.fr
Conseil Général de Seine-Saint-Denis	Isabelle Boulord Tél. 01 43 93 85 57 iboulord@cg93.fr
Conseil Général du Val de Marne	Marie Aubayle Tel + 33 1 49 56 27 04 marie.aubayle@cg94.fr
Agence Film Réunion	Alain Randresy Tel + 33 2 62 92 29 29 alain.randresy@agencefilmreunion.com
Conseil Régional Languedoc-Roussillon	Emmanuel Feulié Tel + 33 4 67 22 93 68 cinema@cr-languedocroussillon.fr
Conseil Régional Limousin	Catherine Rolland Tel + 33 5 55 45 18 55 c-rolland@cr-limousin.fr
Conseil Régional Lorraine	Marie-Alix Fourquenay Tel + 33 3 87 31 81 40 marie-alix.fourquenay@lorraine.eu
Conseil Général des Vosges	Emmanuelle Afanassieff Tél. + 33 3 29 29 89 17
Conseil Régional Midi-Pyrénées	Benoît Caron Tel + 33 5 61 39 62 19 / 18 benoit.caron@cr-mip.fr
Pictanovo	Emmanuelle Demolder Tel + 33 3 20 28 26 52 edemolder@pictanovo.com
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal Fischer Tel + 33 4 91 57 50 57 cfischer@regionpaca.fr
Conseil Général des Alpes-Maritimes	Pascal Gaymard Tel + 33 4 97 18 65 90 pgaymard@cg06.fr

	LM	CM	DOC	F-TV	ANIM	MEDIA	
PAYS DE LA LOIRE	●	●	●	●	●	●	
PICARDIE		●	●	●			
POITOU-CHARENTES	●	●	●	●	●	●	
POITOU-CHARENTES - CHARENTE MARITIME	●	●	●	●	●	●	
POITOU-CHARENTES - CHARENTE	●	●	●	●	●	●	
POITOU-CHARENTES-DEUX SÈVES	●	●	●	●	●	●	
POITOU-CHARENTES- VIENNE	●	●	●	●			
RHÔNE-ALPES		●	●	●	●	●	
RHÔNE-ALPES CINÉMA	●						
RHÔNE-ALPES - ARDÈCHE			●				
RHÔNE-ALPES - HAUTE SAVOIE					●		

POUR LES CONTACTS DES COMMISSIONS DU FILM OU DES BUREAUX D'ACCUEIL DE TOURNAGES, VOIR PAGES 65 ET SUIVANTES



	Conseil Régional Pays de la Loire	Guylaine Hass Tel + 33 2 28 20 51 28 guylaine.hass@paysdelaloire.fr
	Conseil Régional Picardie	Pascale Legrand Tel + 33 3 22 97 26 38 plegrand@cr-picardie.fr
	Conseil Régional Poitou-Charentes	Pascal Pérénès Tel + 33 5 45 94 37 89 p.perennes@cr-poitou-charentes.fr
	Conseil Général de Charente-Maritime	Sophie Lepage Tel + 33 5 46 31 71 00 Sophie.lepage@cg17.fr
	Magelis	Frédéric Cros Tel + 33 5 45 38 00 00 fros@magelis.org
	Conseil Général des Deux-Sèvres	Madé Guitton Tél. + 33 5 49 06 77 09 made.guitton@cg79.fr
	Conseil Général de la Vienne	Stéphanie Champalou Tél. + 33 5 49 55 66 52 schampalou@cg86.fr
	Conseil Régional Rhône-Alpes	Catherine Puthod Tel + 33 4 72 59 52 70 puthod@rhonealpes.fr
	Rhône-Alpes Cinéma	Nathalie Huchard Tél. + 33 4 72 98 08 94 n.huchard@rhone-alpes-cinema.fr
	Conseil Général Ardèche	Arzel Marcinkowski Tél. + 33 4 75 66 97 65 amarcinkowski@ardeche.fr
	Citia	Patrick Eveno Tél. 04 50 10 09 00 patrickeveno@citia.org



France : réglementations

7

Généralités	7.1 158
Quelle structure pour tourner en France ?	7.2 159
Douanes et entrée sur le territoire	7.3 161
Assurances	7.4 163
Emploi	7.5 165
Fiscalité et taxes	7.6 170
Droit d'auteur et droit à l'image	7.7 172



DESIGNED BY SCOPE

Graphic design |
www.scope-editions.com |





**COMMISSION
SUPÉRIEURE
TECHNIQUE
DE L'IMAGE
ET DU SON**

www.cst.fr

La CST est une association de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, de techniciens et d'artistes techniciens.

La CST réunit aujourd'hui près de 500 membres.

ses buts

- Défendre la qualité de la production et la diffusion des images et des sons.
- Défendre la créativité, l'innovation technologique et artistique du cinéma et de l'audiovisuel.
- Défendre l'indépendance, la liberté d'action et d'expression dans nos activités professionnelles.

ses missions

- Veille technologique.
- Innovations et Gestion des nouvelles technologies.
- Direction technique des festivals de cinéma.
- Missions d'expertises.
- Partenaire privilégié des professionnels du cinéma et des industries techniques.

22-24 avenue de Saint-Ouen - 75018 Paris

Tél. : 01 53 04 44 00 - Fax : 01 53 04 44 10 - email : cst@cst.fr



France : réglementations

7

Généralités	7.1 158
Quelle structure pour tourner en France ?	7.2 159
Douanes et entrée sur le territoire	7.3 161
Assurances	7.4 163
Emploi	7.5 165
Fiscalité et taxes	7.6 170
Droit d'auteur et droit à l'image	7.7 172



Ce chapitre a pour vocation de fournir des informations générales sur les réglementations françaises applicables à l'activité de tournage en France : droit douanier, droit du travail, droit des sociétés et droit fiscal, droit d'auteur.

Toute la réglementation du secteur et les informations sur la politique nationale de soutien à la production sont disponibles sur le site du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée : **www.cnc.fr**

Pour plus de précisions, contactez-nous. Nous pourrions vous apporter des réponses adaptées à votre situation, vous communiquer les contacts de spécialistes ainsi que des services administratifs compétents pour les démarches que vous aurez à entreprendre le cas échéant.



Tourner en France

Une production étrangère souhaitant tourner en France un projet dispose de plusieurs possibilités :

- agir sans établissement stable en France avec un bureau de représentation ;
- créer une filiale ;
- négocier un partenariat avec une société de production établie en France ;
- recourir aux services d'une société de production exécutive.

Absence d'établissement stable en France

La société étrangère sans établissement stable en France ne peut pas exercer d'activité commerciale (achat/vente) et ne peut pas effectuer des actes commerciaux.

Attention : pour bénéficier du crédit d'impôt pour les tournages étrangers, la demande doit être portée par une société établie en France.

Employer des salariés français ou étrangers en France

La société étrangère employant des salariés exerçant leur activité en France doit respecter le droit du travail français (voir page 165) :

- autorisation de travail pour les artistes et techniciens non ressortissants d'un pays de l'UE ;
- respect des conditions de travail (durée de travail, hygiène et sécurité, travail des enfants) et de rémunérations établies par la législation française ;
- respect du régime français de sécurité sociale.

La société étrangère doit déclarer sa qualité d'employeur auprès de l'URSSAF Alsace (Centre National Titres Firms Etrangères) qui se charge d'informer les différents organismes de sécurité sociale, et devra procéder à son immatriculation auprès de tous ces organismes.

Pour remplir ces formalités, la société étrangère peut désigner un représentant résidant en France. Ce représentant sera responsable personnellement des obligations déclaratives et financières incombant à l'employeur. Il est aussi possible d'effectuer

les déclarations et le paiement des cotisations par l'intermédiaire du Titre Firms Etrangères (TFE), nouveau dispositif de simplification des formalités : www.tfe.urssaf.fr

Plus d'information sur le droit du travail et la fiscalité des artistes et techniciens non domiciliés en France (la retenue à la source): page 171.

Contacts

URSSAF Alsace

cnfe.strasbourg@urssaf.fr

www.urssaf.fr

(disponible en anglais et espagnol)

Centre National Titres Firms Etrangères

Tel : + 33 (0) 3 88 18 52 44

www.tfe.urssaf.fr

(disponible en anglais, allemand)

Fiscalité

Si la société étrangère ne dispose pas de revenus de source française, elle n'a pas à payer l'impôt sur les sociétés en France.

La société étrangère peut demander le remboursement de la TVA acquittée en France (voir page 170).

Représentant légal

Il peut être rémunéré ou non (salarié ou non). S'il n'est pas résident français ou s'il est non ressortissant communautaire, il doit obtenir un visa pour entrer en France et une autorisation provisoire de travail s'il est salarié. Généralement, il s'agit du directeur de production. Une procuration devra lui être établie afin qu'il puisse faire face aux dépenses de la production dont le paiement des salaires, des charges sociales, des frais de fonctionnement, l'achat d'équipement...



Création d'une filiale

Caractéristiques de la structure :

- une nouvelle entité juridique dotée de la personnalité morale ;
- autonomie juridique, fiscale et comptable ;
- application de toutes les dispositions du droit français ;
- régime fiscal dépendant de son type (SA, SARL...) ;
- TVA : droit à déduction (voir page 170).

Toutes les formalités afférentes à sa constitution doivent être accomplies : rédaction des statuts, avis dans un journal d'annonces légales.

Contact

AFII

Agence Française pour les Investissements Internationaux
www.invest-in-france.org

L'objectif de l'AFII est de développer des implantations durables d'entreprises étrangères, créatrices d'emplois et de richesse.

Partenariat avec une société établie en France

Société de production exécutive

Ce partenariat prend la forme d'un contrat de production exécutive confiée à une société établie en France et qui sera responsable du déroulement du tournage (formalités, négociation contrats avec les partenaires, prestataires, fournisseurs, techniciens etc...).

Pour identifier une société de production exécutive, consulter la base Producteurs Executifs sur www.filmfrance.net (voir chapitre 3).

Coproduction internationale

Ce partenariat prend la forme d'un contrat de coproduction avec une société de production établie en France. Le coproducteur français prendra généralement en charge toutes les formalités et contrats à conclure avec les partenaires, prestataires, techniciens et artistes établis en France.

La France a conclu de nombreux accords de coproduction avec plus d'une quarantaine de pays. Sous certaines conditions, la coproduction internationale bénéficie de certaines aides nationales et/ou régionales.

Pour plus d'informations sur la coproduction, vous pouvez consulter le guide édité en anglais par Film France « *THE INCENTIVES GUIDE* ». Il est disponible en ligne en format pdf sur le site www.filmfrance.net (version anglaise).

L'équipe de Film France se tient également à votre disposition pour davantage d'informations.



Transport de matériel entre les Etats membres de l'UE

Depuis 1993, l'abolition des frontières fiscales dans le cadre du Marché unique entre les Etats membres de l'UE a permis de supprimer la plupart des formalités et des contrôles aux frontières sur la circulation des marchandises.

De par leur caractère temporaire, aucune déclaration en douane ni paiement de taxes n'est nécessaire pour les importations et exportations liées aux tournages.

Transport de matériel entre un Etat membre de l'UE et un Etat non membre

Le carnet ATA

La convention douanière sur les carnets ATA (Admission Temporaire/Temporary Admission), signée par une cinquantaine de pays, dont la France a pour objectif de simplifier les opérations d'exportations et d'importations temporaires effectuées avec les pays tiers à l'UE et la réduction des coûts de ces opérations. Liste à titre indicatif des pays signataires de cette convention :

Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Australie, Bulgarie, Canada, Chypre, Chine, Croatie, Côte d'Ivoire, Estonie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Maroc, Russie, Tunisie, Corée du Sud, Etats-Unis, Gibraltar, Hongrie, Inde, Malte, Islande, Israël, Japon, Liban, Malaisie, Malte, Ile Maurice, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Turquie.

Le carnet ATA se substitue aux différents documents douaniers normalement requis pour une opération d'importation temporaire, d'exportation temporaire ou de transit. Il permet de réaliser plusieurs opérations douanières dans le cadre d'une exportation temporaire ou d'une importation temporaire, comme c'est le cas pour un tournage.

Le carnet ATA est délivré par les Chambres de commerce et d'industrie en France, ou leur équivalent dans le pays d'origine, qui se portent garantes vis-à-vis de la douane des opérations réalisées sous

couvert du carnet. Par exemple aux Etats-Unis, l'organisation garante américaine habilitée à délivrer des carnets ATA est le « United States Council for International Business ».

Durée de validité du carnet : un an pour un nombre illimité mais défini à l'avance d'opérations.

Il est recommandé de faire appel à un transitaire spécialisé qui prendra en charge les opérations de transport et de dédouanement.

Sociétés spécialisées dans le transport de l'équipement cinéma

FILM AIR SERVICES

Rue de la croix - Za du moulin -
BP 18345 - 95705 Roissy CDG Cedex
Tel : +33 (0) 1 34 38 63 00
info@filmair.fr
www.filmair.fr

FILMINGER

10-12, rue Marie Curie
ZA Coignières-Maurepas
78310 Maurepas
Tel : + 33 (0) 1 34 07 10 10
www.filminger.com

TAF MOVIE SERVICE

M. Marc Ancelin
4 rue du Té - Bat 3451A - Zone de fret N°4
95705 Roissy CDG Aéroport
Tel : + 33 (0) 1 48 62 12 17
Mob : + 33 (0) 6 82 87 75 40
taf-movieservice@orange.fr
www.tafmovie.com

Liste non-exhaustive

Importation d'animaux

L'importation, l'exportation ou la réexportation de tout animal est soumise à autorisation. Celle-ci est délivrée par le ministère chargé de l'environnement pour les animaux sauvages, par le ministère de l'agriculture pour les animaux domestiques. Par ailleurs, tout animal est soumis à un contrôle vétérinaire, sur le poste frontière, lors de son entrée sur le territoire. Sur décision du vétérinaire, l'animal peut être mis en quarantaine pour une durée variable.

Protection des animaux : voir page 130



Transport de rushes

La pellicule est achetée en France

Qu'elle soit développée en France ou à l'étranger, la pellicule est soumise au régime des exportations définitives.

La pellicule vient de l'étranger

La pellicule est soumise à un régime douanier classique de mise à la consommation dans la mesure où son état diffère entre le moment de son entrée sur le territoire et sa sortie. En effet, la pellicule importée est vierge et non impressionnée et ne peut pas être admise au bénéfice de l'admission temporaire car celle-ci sera, au cours du tournage, transformée par l'impression d'image.

Deux possibilités :

- la production a un accord avec un laboratoire français. Dans ce cas, le travail de développement est réalisé quotidiennement. A la fin de la production, les positifs, négatifs et vidéos sont réexpédiés sous le régime de la réexportation simple.
- la production n'a pas d'accord avec un laboratoire français. La pellicule est donc impressionnée mais non développée. Il s'agit également d'une réexportation simple. Il en sera fait mention sur les documents ainsi que sur les colis d'expédition par les avertissements « Do not open » et « Do not X-ray ».

Visa

Selon leur nationalité et la durée du séjour en France (plus ou moins 3 mois), les étrangers peuvent avoir besoin d'un visa pour entrer sur le territoire.

La France appartient à la zone Schengen. Le visa court séjour (moins de 3 mois) est valable pour la France et pour les autres pays qui appliquent les accords Schengen. Un étranger peut donc venir en France avec un visa délivré par un autre Etat si la France n'est pas la destination principale de son séjour dans la zone Schengen.

Qu'ils aient besoin ou non d'un visa pour entrer sur le territoire, les professionnels étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne doivent obtenir une autorisation provisoire de travail pour exercer leur activité sur un tournage en France (voir page 165), ou un visa de type C (court séjour de moins de 90 jours).

Toutes les informations sur les conditions d'entrée en France sont disponibles sur le site du Ministère des Affaires Etrangères : www.diplomatie.gouv.fr

Les Consulats de France (bureau de l'attaché audiovisuel) et Film France renseignent sur les procédures à suivre.

Les ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne peuvent circuler librement en France.

Liste des Etats de l'espace Schengen : *Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque, Suisse*

Contacts

Départements Formalités Internationales et Services aux entreprises

(Chambre de commerce)
2 rue Adolphe Julien
75040 Paris Cedex 1
Tel : + 33 (01) 55 65 36 88 / 94
Fax : + 33 (01) 55 65 35 99
dfise@cci-paris-idf.fr
www.formint.cci.fr/
<http://www.international.cci.fr/>

Contact Etats-Unis : United States Council for International Business

1212 Avenue of the Americas
New York, NY 10036 - USA
Tel : 001 (212) 354-4480
Fax : 001 (212) 944-0012
atacarnet@uscib.org
www.uscib.org

Ministère de l'Agriculture Mission de coordination Sanitaire Internationale

Bureau des Importations
251 rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex
Tel : + 33 (0) 1 49 55 58 35
Fax : + 33 (0) 1 49 55 51 82
www.agriculture.gouv.fr



Toute production, en France, doit posséder une assurance couvrant les risques inhérents à un tournage.

Types de risques :

- responsabilité civile ;
- perte pécuniaire ;
- dommages affectant les biens et le matériel ;
- frais supplémentaires.

Les risques étant spéciaux, il est recommandé de faire appel à une société d'assurance spécialisée dans le secteur pour souscrire des garanties spécifiques à l'activité de production cinématographique et audiovisuelle.

Les risques de responsabilité civile

La responsabilité civile comprend les risques incombant à l'assuré en cas de dommages causés aux tiers (personnes et biens) du fait du personnel engagé et des matériels utilisés durant le tournage.

La société de production, française ou étrangère, doit être titulaire d'un contrat de responsabilité civile pour elle-même et pour les tiers couvrant tous les cas d'accidents :

- soit depuis son pays d'origine en vérifiant qu'elle est applicable en France ;
- soit par l'intermédiaire d'une société française notamment en cas de coproduction.

Une assurance en responsabilité civile doit être prise du début de la préparation du film jusqu'à la fin des travaux de post-production.

L'attestation d'assurance est indispensable pour la plupart des autorisations de tournage (voir chapitre 4).

Les risques de perte pécuniaire

La perte pécuniaire correspond :

- aux frais supplémentaires pour achever le tournage en excédent des frais qui auraient été sans la survenance d'un sinistre partiel ;
- aux dépenses engagées par la société jusqu'à l'arrêt définitif de la production en cas d'abandon total du tournage.

Deux types de garanties sont envisageables.

La garantie production

Son objet est d'indemniser la perte pécuniaire résultant directement et exclusivement de l'impossibilité de commencer la production, ou de la nécessité de l'interrompre, ou de la nécessité de l'abandonner.

Elle se décompose en 3 volets :

- La garantie « pré-avant production » couvre toute perte pécuniaire occasionnée par l'abandon du projet par suite de l'indisponibilité des personnes (par exemple maladie ; il est à préciser que la garantie maladie n'est effective qu'après la visite obligatoire chez le médecin désigné par l'assureur) ou des animaux désignés dans le contrat.
- La garantie « avant-production » prend en compte les risques précités couverts par la garantie « pré-avant production » ainsi que les indisponibilités consécutives à un dégât des eaux, un incendie, la perte ou l'accident d'un bien nécessaire à la réalisation.
- La garantie « production » couvre les mêmes risques précités et s'étend à toute la durée du tournage.

La garantie support individuel (négatif)

Elle a pour objet de garantir à la société de production l'indemnisation des pertes pécuniaires causées par la détérioration, la perte totale ou partielle des supports utilisés pour le tournage du film, pendant le transport du support ou son traitement en laboratoire.

Sont exclues de la garantie : l'utilisation de matériel défectueux, les erreurs de manipulation, de développement, de montage.

Les risques de dommages affectant les biens ou matériels

Il s'agit des dommages matériels affectant les bâtiments, décors, appareils, bureautique, et qui entraînent un retard.

Trois types de garanties sont à distinguer :

- la garantie « mobilier, décor, costume » (qui intervient en cas de dommages occasionnés sur le tournage pendant le transport ou le stockage) ;
- la garantie « décors construits » (qui intervient lors de la destruction totale ou partielle du décor) ;
- la garantie « tous risques matériels ».



La garantie des frais supplémentaires

Elle a pour objet de garantir à la société de production l'indemnisation de la perte pécuniaire résultant des frais supplémentaires supportés par la société à la suite de l'interruption, ajournement ou abandon du film, provoqué par la destruction totale ou partielle des biens et installations utilisés pour les besoins du tournage.

Les autres risques

La production peut également s'assurer contre les intempéries, c'est-à-dire les conditions climatiques rendant impossible une « photographie raisonnable ». Le manque de soleil est généralement exclu de ce type de garantie.

D'autres garanties sont envisageables : garantie « transport de fonds », garantie « individuelle accidents », garantie « automobile », garantie visant

à couvrir les risques associés au détachement de pompiers sur un tournage.

La garantie « erreurs ou omissions » vise à protéger le producteur d'actions intentées par des tiers. Ce qui peut arriver par exemple lorsque le contenu du film est interprété comme une atteinte à la vie privée, un plagiat, une diffamation...

La garantie de bonne fin

Elle permet aux producteurs de rassurer leurs interlocuteurs qu'ils sollicitent pour financer leur film.

Le producteur s'engage auprès des organismes de financement du film que celui-ci sera livré pour un montant déterminé et à une date déterminée. Tout retard ou dépassement de budget est à la charge du producteur-garant.

Cette garantie est particulièrement utilisée pour les coproductions internationales.

Ce système est également très présent dans les pays anglo-saxons.

Cabinets d'assurances spécialisés

CONTINENTAL MEDIA ASSURANCES

M. Jean-Claude Beineix
M. Philippe Poumarat
18 rue de Courcelles
75008 Paris
Tel : + 33 (0) 1 44 20 49 20
jean-claude.beineix@s2hgroup.com
philippe.poumarat@s2hgroup.com
www.s2hgroup.com

ASSURANCES CONTINENTALES

M. Olivier Descamps
195 avenue Charles de Gaulles
92200 Neuilly-sur-Seine
Tel : + 33 (0) 1 46 43 15 00
odescamps@diot.fr

BACKSTAGE ASSURANCES

97 bd Notre Dame
13006 Marseille
Tel : + 33 (0) 4 96 11 07 82
www.backstage-assur.com

DESCAMPS D'HAUSSY

22 avenue du Peuple Belge
59009 Lille Cedex
Tel : + 33 (0) 3 20 15 50 70

DIOT BELLAN

Mme Emma Bellan
Mme Myriam Losego
40 Rue de Laffitte
75307 Paris Cedex 09
Tel : + 33 (0) 1 44 79 62 00
Fax : + 33 (0) 1 44 79 63 35
ebellan@diot.fr
mlosego@diot.fr

GRAS SAVOYE

Département Audiovisuel

Anne-Séverine Lucas
2 rue Ancelle
92202 Neuilly Cedex BP 129
Tel : + 33 (0) 1 41 43 50 00
anne.severine.lucas@grassavoie.com
www.grassavoie.com

MARSH

Tour Ariane - La Défense 9
Paris La Défense cedex
92088 France
Tel : + 33 (0)1 41 34 50 00

RUBINI ET ASSOCIES

36 rue des Petits Champs
75002 Paris
Tel : + 33 (0) 1 42 44 28 50

SNC - Saison Wagner

31 rue Nollet
75017 Paris
Tel : + 33 (0) 1 42 93 22 52
Mobile : + 33 (0) 6 11 74 05 58
saison.wagner.snc@wanadoo.fr

Liste non exhaustive



Les directeurs de production et les responsables de sociétés de production exécutive maîtrisent l'ensemble des démarches et formalités à accomplir pour l'emploi de techniciens et artistes.

Les procédures varient selon la nationalité des personnes employées et la nationalité de l'employeur.

Si vous êtes étranger, non ressortissant d'un Etat de l'UE, il est recommandé de vérifier les conditions d'entrée sur le territoire en France et d'entamer les démarches le plus en amont possible du tournage (voir page 162).

L'autorisation provisoire de travail (APT)

Ce paragraphe concerne exclusivement les cas des tournages sur lesquels travailleront des techniciens et artistes étrangers non ressortissants d'un Etat de l'UE.

Pour travailler en France, il ne suffit pas d'être entré et de séjourner légalement sur le territoire. Les artistes et techniciens étrangers (non ressortissants d'un Etat membre de l'UE) qui viennent en France exercer temporairement leur activité à l'occasion d'un tournage sont soumis à une autorisation provisoire de travail.

Si la personne ne dispose pas d'un titre de séjour l'autorisant à travailler (carte de résident, carte de séjour avec mention spécifique), l'employeur français ou le représentant de l'employeur étranger doit solliciter cette autorisation provisoire de travail des membres de l'équipe à l'Unité Territoriale (service de la main d'œuvre étrangère de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du lieu où se déroulera le tournage).

Film France vous indiquera les coordonnées des services à contacter selon le lieu de votre tournage, ainsi que la liste complète des pièces à fournir pour la constitution de votre dossier.

Il est conseillé de procéder à ces démarches le plus en amont possible du tournage.

La réglementation du travail à appliquer pour l'activité du salarié en France est le droit du travail français, conformément à l'article R 341-1-4 du Code du travail (durée du temps de travail, conditions de rémunérations, conditions d'hygiène et sécurité etc.).

Le régime de sécurité sociale des salariés

Conformément au principe de territorialité des lois, la législation applicable est celle du territoire sur lequel s'exerce l'activité du salarié quelques soient la nationalité et le lieu de résidence du salarié et de son employeur. Des exceptions sont prévues dans le cadre de l'Union Européenne et des conventions internationales (accords bilatéraux de sécurité sociale) qui instituent des procédures particulières permettant aux salariés étrangers provisoirement détachés en France de continuer à bénéficier de leur régime social d'origine (procédure de détachement). **L'objectif de ces exceptions est d'éviter qu'un salarié n'ait à payer des cotisations sociales à la fois dans son pays d'origine et le pays où il exerce son activité de façon temporaire.**

Film France tient à votre disposition la liste des pays avec lesquels une convention bilatérale de sécurité sociale est conclue (exemple : *le Canada, les Etats-Unis, Israël, le Sénégal, la Turquie, la Tunisie, le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Mali, la Mauritanie, la Suisse, les Etats issus de l'ex-Yougoslavie*).

Sécurité Sociale

Les intermittents du spectacle français (artistes et techniciens) et le personnel permanent des sociétés de production dépendent de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, organisme en charge de gérer les risques maladies, maternité, invalidité, décès, accident du travail et maladie professionnelle.

Les artistes auteurs d'œuvres littéraires, dramatiques, musicales, graphiques et plastiques sont affiliés au régime général de Sécurité Sociale ; ceux de la production cinématographique et audiovisuelle à l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs (AGESSA).



Assurance chômage

L'assurance chômage est gérée par le Pôle Emploi. Le personnel permanent des sociétés de production bénéficie du régime général. Les intermittents du spectacle bénéficient d'un régime particulier qui leur permet de faire face, dans une certaine mesure, aux périodes pendant lesquelles ils sont sans emploi.

Assurance retraite

Le régime général de retraite est géré par la Sécurité Sociale.

Audiens assure la gestion des régimes complémentaires de retraite : IRPS, IRCPS, et de prévoyance :

IPICAS, pour les intermittents du spectacle, ainsi que les permanents, dont l'affiliation auprès des institutions est effectuée par l'employeur au moment de l'embauche.

Les salariés cadres bénéficient par la convention collective des cadres (14.03.47) d'un régime de prévoyance obligatoire par leur employeur et d'une double garantie :

- incapacité de travail ;
- décès et invalidité absolue et définitive.

Audiens propose, à titre individuel, avec la MUDOS, Mutuelle complémentaire à la Sécurité Sociale, plusieurs niveaux de couverture santé.

Contacts

CLEISS

**Centre de Liaison Européen
et International de Sécurité
Sociale**

11 rue de la Tour des Dames
75436 Paris Cedex 09
Tel : + 33 (0) 1 45 26 33 41
www.cleiss.fr

AGESSA

21 bis rue de Bruxelles
75439 Paris cedex 09
Tel : + 33 (0) 1 48 78 25 00
www.agessa.org

Pôle Emploi Spectacle

www.pole-emploi.fr
(rubrique spectacle)

Audiens

74 rue Jean Bleuzen
92 177 Vanves Cedex
Tel : + 33 (0) 8 11 65 50 50
audiens@audiens.org
www.audiens.org

Caisse des congés spectacles

7 rue du Helder
75009 Paris
Tel : + 33 (0) 1 44 83 44 40

Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail de la production ciné- matographique (CCHS-CT)

37 rue Etienne Marcel
75001 Paris
Tel : + 33 (0) 1 53 89 01 30
www.cchscinema.org

Santé et Sécurité

La santé et la sécurité des équipes de tournage sont des aspects incontournables d'une production.

Deux organismes sont les interlocuteurs de la production :

- la médecine du travail : toutes les personnes employées par une production doivent avoir passé une visite médicale depuis moins d'un an ; le médecin du travail a également la charge d'examiner le salarié

qui reprend son activité après une longue maladie ou un accident du travail ;

- le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CCHSCT) : il a pour mission de contribuer à la prévention et à la protection de la santé et de la sécurité des salariés.

Pour toute production dont la durée est supérieure à 2 jours, le directeur de production doit adresser, 15 jours avant le début des travaux, un avis d'ouverture de chantier au CCHS-CT.



HOSPITALISATION

Téléphone des urgences médicales (SAMU) : 15
En cas de maladie ou d'accident, la qualité des soins des hôpitaux français répond aux plus hautes exigences. L'Hôpital Américain de Paris accueille de nombreux patients étrangers. Cet établissement, composé de personnel bilingue français-anglais, est le seul en Europe conforme aux règles de la Joint Commission on the Accreditation of Healthcare Organizations (JCAHO), organisme indépendant qui accrédite les meilleurs établissements hospitaliers américains.

Contrats de travail

Conventions collectives

Les conventions collectives fixent notamment les qualifications, les salaires minima, les remboursements de frais professionnels (transport, hébergement...). Il convient de distinguer les conventions collectives étendues des conventions collectives non-étendues. Dans le premier cas, les dispositions s'appliquent à l'ensemble des employeurs, dans le second cas, les dispositions s'appliquent uniquement aux employeurs signataires (par le biais de leur syndicat professionnel) de la convention collective.

La convention collective des artistes interprètes dans le secteur de la production audiovisuelle, est étendue et doit, en conséquence, être respectée par l'ensemble des employeurs. Dans le secteur de la production cinématographique, l'accord sur les salaires minima des artistes-interprètes doit être également respecté par l'ensemble des producteurs. La convention collective de la production audiovisuelle est également étendue.

La convention collective de la production cinématographique n'est pas étendue, par conséquent, les sociétés non signataires de la convention collective (ex : les sociétés de production étrangères ayant un bureau de représentation en France pour la durée de la production) ne sont pas tenues de les respecter. Cependant, il est d'usage que les dispositions des conventions collectives servent de base pour négocier les contrats de travail entre ces sociétés de production étrangères et leurs employés engagés pour un tournage en France.

Contrats de travail à durée déterminée

Le contrat de travail à durée déterminée d'un technicien ou d'un comédien doit être obligatoirement établi par écrit et doit mentionner le montant de la rémunération. Un exemplaire, signé par les deux parties devra être remis au salarié dans les 48 heures qui suivent l'embauche.

L'employeur doit tenir un registre unique du personnel, et un certificat de travail mentionnant la date de début et de fin et la nature de l'emploi doit être délivré à l'expiration du contrat de travail.

Rémunérations salariales et non salariales

Le montant du salaire ne peut être inférieur au SMIC et au montant indiqué dans les conventions collectives, lorsque celles-ci sont applicables. Le salaire peut être versé en espèces dans la limite de 1 525 euros par mois.

Les heures supplémentaires donnent obligatoirement lieu à une majoration de salaire. Film France tient à votre disposition une grille des salaires dans le domaine de la production cinématographique et audiovisuelle.

La totalité de la rémunération, quelque soit son mode, doit être versée le jour où se termine l'engagement.

Toutes les sommes qui ont le caractère de salaire sont soumises à des cotisations. Pour les artistes, ne sont pas assimilées à des salaires et donc exclues de l'assiette de cotisations :

- les rémunérations versées à un artiste à l'occasion de la vente ou de l'exploitation de l'enregistrement de son interprétation, dès que la présence physique de l'artiste n'est plus nécessaire pour exploiter cet enregistrement ;
- les rémunérations ne correspondant pas au salaire reçu pour la production de son interprétation, exécution ou présentation mais, au contraire, étant fonction du produit de la vente ou de l'exploitation de l'enregistrement (les royalties).

La distinction entre les rémunérations salariales et non salariales est donc très importante quand il s'agit d'estimer la base de calcul des charges sociales.



Travail des enfants - DDASS

Le droit français du travail est strict en ce qui concerne l'emploi des enfants de moins de 16 ans (article L 7124-1 et suivants du Code du Travail) et prévoit une autorisation préalable du Préfet de Département.

Cette autorisation est nécessaire quelle que soit la nationalité de l'enfant dès lors que le tournage se déroule en France.

La demande d'autorisation préalable doit être déposée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la DIRRECTE (anciennement Direction Départementale des Affaires Sociales et Sanitaires DDASS) du département où se trouve le siège de l'entreprise. Lorsque ce siège est à l'étranger, la demande s'effectue auprès de la DDCS de Paris.

Plusieurs pièces sont exigées pour constituer ce dossier :

- une pièce justificative de l'état civil de l'enfant (photocopie du livret de famille) ;
- l'autorisation écrite de ses représentants légaux ;
- le certificat de scolarité ;
- la liste des emplois précédemment tenus par l'enfant ;
- un certificat d'aptitude médicale délivré par un service de la Médecine du Travail ;
- le synopsis et le scénario (afin d'apprécier les difficultés et la moralité du rôle à jouer).

Si la durée du tournage excède 3 jours, le dossier devra également faire apparaître l'avis du directeur de l'établissement scolaire de l'enfant et de l'inspecteur de l'académie.

Une commission se réunit afin d'apprécier la santé physique et le respect de l'intégrité morale de l'enfant, et les conditions d'emploi de celui-ci (conditions de travail, rémunération, congés, temps de repos, hygiène, sécurité...), le maintien de la fréquentation scolaire, la possibilité qu'ont ses parents de pouvoir surveiller leur enfant. À Paris, cette commission se réunit au moins une fois par mois sauf au mois d'août. Il est donc important de faire la demande longtemps à l'avance.

De plus, la commission fixe la part de la rémunération qui sera versée à l'enfant ou à ses représentants légaux par la société de production. Cette dernière versera le solde sur un compte géré par la Caisse des Dépôts jusqu'à la majorité de l'enfant qui réside en France.

La durée de temps de travail varie en fonction de l'âge de l'enfant et selon que le tournage se déroule pendant la période scolaire ou les vacances.

Vacances scolaires :

www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html

Pour un travail de nuit, il faut en faire la demande. Il peut être autorisé par l'Inspection du Travail de 20 heures à minuit.

AGE	EN PÉRIODE SCOLAIRE	EN VACANCES SCOLAIRES
- de 3 ans	1 heures/j	1 heures/j
De 3 à 6 ans	2 heures/j	2 heures/j
De 6 à 11 ans	3 heures/j	4 heures/j
De 12 à 16 ans	4 heures/j	6 heures/j

Contacts

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris

**Pôle Protection des Population et Prévention
Commission des Enfants du Spectacle**

Mme Brigitte Bansat le Heuzey

Mme Céline Roger

5 rue Leblanc

75911 Paris Cedex 15

Tel : + 33 (0) 1 58 57 14 14 / 14 06/ 14 17

celine.roger@paris.gouv.fr

www.ile-de-france.sante.gouv.fr/dass-75

Caisse des Dépôts et Consignations

DBRP2 - Enfants du Spectacle

15 quai Anatole France

75356 Paris 07 SP

Tel : + 33 (0) 1 58 50 00 00

www.caissedesdepots.fr



Recruter son équipe

Base TAF

Film France a développé une base “Techniciens, Artistes et Figurants” utilisée par une grande partie des commissions du film pour recenser les artistes et techniciens locaux (voir chapitre 3) :

www.filmfrance.net (rubrique base TAF)

Pôle Emploi Spectacle

Le Pôle Emploi Spectacle (fusion ANPE et ASSEDIC), partenaire de Film France, permet de mettre rapidement à la disposition des producteurs des techniciens, des comédiens ou des figurants. Le fichier du Pôle Emploi Spectacle est accessible gratuitement aux professionnels. Le Pôle Emploi Spectacle propose également d’autres services tels que la pré-sélection d’artistes ou techniciens.

www.pole-emploi.fr (rubrique spectacle)

Casting et agences artistiques

Une liste de directeurs de casting, d’agences artistiques est disponible auprès de Film France.

Associations de professionnels

De nombreux techniciens du cinéma sont aussi membres d’associations de professionnels, parmi lesquels : l’AFAR (Association Française des Assistants-Réalisateurs), l’AFR (Association Française des Régisseurs), l’ADP (Association des Directeurs de Production).

Contacts : voir chapitre 3

FILM FRANCE
commission nationale

Pour plus d’information
www.filmfrance.net



Impôt sur les sociétés

Une société étrangère qui vient en France pour une courte durée, comme lors d'une production, n'est pas imposable dans la mesure où elle ne dispose pas d'un établissement stable sur le territoire (voir page 116).

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Selon le système européen harmonisé de TVA, la France perçoit la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes de produits, la livraison de biens et les prestations de services en France, qu'elles soient d'origine nationale ou étrangère.

Les sociétés établies en France peuvent déduire la taxe payée sur leurs dépenses de la taxe sur leurs recettes, à l'exception de certains services sur lesquels la taxe n'est pas récupérable.

Les exonérations de la TVA

Les films destinés à subir des travaux de laboratoire, quand ils sont acheminés en France puis réexportés, sont exonérés. Plus largement, toute opération dite « de façon » effectuée en France pour le compte d'une société étrangère est exonérée de la TVA lorsque les biens sont exportés à l'étranger. Par exemple, le doublage de films ou les effets spéciaux numériques, considéré comme une opération de façon, n'est pas passible de la TVA quand le travail a été effectué pour un commanditaire établi à l'étranger et quand les films sont expédiés hors de France.

Le remboursement de la TVA

Le remboursement de la TVA est réservé aux sociétés étrangères qui ne sont pas établies en France et qui n'effectuent pas de prestations de services en France au cours d'un trimestre civil ou d'une année civile.

Dépenses concernées par le remboursement de la TVA :

- les services rendus en France (location de locaux, de matériels, de plateaux, de décors, etc.) ;
- la location de véhicules de transport de marchandises ;
- le transport (terre, air, mer) de voyageurs en provenance de l'étranger ;
- le transport de marchandises importées placées sous régime douanier suspensif.

Les dépenses doivent être justifiées par des factures régulièrement établies.

FISCALITÉ : POINTS CLÉS

Taux maximal d'imposition sur les revenus des entreprises : de 19 % à 33,33 %, selon la taille de l'entreprise

Taux de TVA : 0% - 2,1% - 5,5% - 19,6%

Procédure de remboursement

Les demandes de remboursement doivent être déposées au plus tard dans les 6 mois suivant l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la taxe à restituer est devenue exigible. Le dossier doit comprendre les originaux des factures qui seront restitués au plus tard un mois après leur dépôt.

Les sociétés qui sont établies dans un Etat hors de l'Union Européenne doivent désigner **un représentant fiscal établi en France**. Il peut s'agir d'un commissionnaire en douane agréé, d'un prestataire de service, d'une banque, de la société de production exécutive ayant accompli le tournage en France, etc. Ce représentant fiscal doit être assujéti à la TVA et doit être accrédité par le service de remboursement de la TVA.

Les entreprises étrangères établies dans l'UE doivent faire leur demandes via le portail électronique mis en place par l'Etat dans lequel elles sont établies.

Dépôt des demandes

Pour les entreprises établies hors de l'UE :

**Direction Générale des Impôts
Centre des Impôts non-résidents**

Service de remboursement de la TVA
10 rue du Centre TSA 60015
93465 Noisy le Grand
Tel : + 33 (0) 1 57 33 84 00
sr-tva.dresgt@dgifp.finances.gouv.fr



Fiscalité personnelle

Techniciens résidant hors de France

Du point de vue fiscal, la clause de mission temporaire est la suivante.

Si les conditions suivantes sont remplies simultanément, le salaire reste imposable dans le pays de résidence du salarié, c'est le cas dit de « mission temporaire » :

- le salarié doit séjourner en France pendant moins de 183 jours sur une période de 12 mois ;
- les rémunérations doivent être payées par un employeur ou pour le compte d'un employeur qui n'est pas un résident français ;
- la charge des rémunérations ne doit pas être supportée par un établissement stable ou une base fixe de l'employeur en France.

Si ces trois conditions sont respectées, le salaire perçu par le salarié non résident de France au titre de son activité en France, reste imposable dans le pays de résidence du salarié. En revanche, lorsque l'une des conditions n'est pas respectée, le salaire de source française est imposable en France et la retenue à la source doit s'appliquer. L'employeur est le seul responsable du prélèvement de la retenue et doit la reverser au Trésor Public le 15 du mois qui suit le paiement du salaire.

Ces conditions s'appliquent aux techniciens non résidents de France y compris pour le réalisateur.

Artistes interprètes résidant hors de France

Les conventions internationales sur les doubles impositions peuvent prévoir des clauses spécifiques pour les artistes.

Par exemple, la convention fiscale franco-américaine prévoit un prélèvement de 15 % sur le montant de la rémunération. Ce taux est applicable au salaire brut. La partie des rémunérations versées hors tournage à titre de redevances liées à l'exploitation du film n'est pas imposable en France.

Artistes et techniciens résidents en France

Un artiste ou technicien est considéré comme établi en France et par conséquent soumis à l'imposition française sur ses revenus français et étrangers si l'une des conditions suivantes est remplie :

- il a son foyer, son lieu de résidence habituelle en France ;
- sa résidence principale est en France et il est présent physiquement pendant 183 jours du calendrier annuel ;
- il exerce la majorité de son activité professionnelle en France ;
- son centre d'intérêt économique est établi en France (lieu de ses principaux investissements ou administration de ses biens, lieu de provenance de ses principaux revenus...).

Ces règles sont conditionnées aux accords fiscaux conclus par la France (convention internationale).

Les sociétés implantées en France n'ont pas à payer de retenue à la source pour les salariés résidents.

Conventions fiscales disponibles auprès de Film France



Droits d'auteur

Le cadre législatif

Le droit d'auteur, en France, est protégé par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle dans lequel on retrouve les règles applicables à ce domaine. Selon l'article L.111-1 du code, « *l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété exclusif et opposable à tous* ». Il peut néanmoins céder tout ou partie de ce droit au bénéfice d'une personne physique ou morale à l'occasion d'une succession, d'un legs, d'une cession... Celle-ci représente alors les ayants droit.

Les droits patrimoniaux

L'auteur dispose, après divulgation de l'œuvre, du droit de tirer un profit pécuniaire de celle-ci. Ce sont ces droits que l'auteur peut céder en contrepartie d'une rémunération, ils comprennent le droit de représentation et le droit de reproduction.

Le droit moral de l'auteur

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit, du seul fait de la création et sans formalité, d'un droit lui conférant le pouvoir exclusif de faire respecter son nom, sa qualité et son œuvre. L'œuvre est considérée comme le prolongement de la personnalité de l'auteur. Ce droit moral est inaliénable.

Le droit de l'auteur de l'œuvre photographiée

Les œuvres (sculptures, peintures, œuvres architecturales...) exposées ou conservées dans les musées et dans certains lieux publics (parcs, jardins ou autres) ne relèvent pas automatiquement du domaine public. Certaines sont encore protégées par le droit d'auteur. En conséquence, toute prise de vues de l'œuvre et son utilisation ultérieure est soumise à autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit. Il est conseillé de se renseigner auprès des organismes chargés de la conservation ou de l'exposition afin d'obtenir les coordonnées de l'artiste, de ses ayants droit ou des sociétés d'auteurs qui les représentent. Plus d'information sur le droit des architectes : voir chapitre 4.

Durée de la protection des œuvres

Selon l'article L.121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, l'auteur jouit du droit d'exploiter son œuvre sa vie durant. À son décès, ce droit est transmis à ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années suivantes (Article L.123-7). Au terme de cette période, l'œuvre relève du domaine public.

Dans le cas d'une œuvre de collaboration, l'année civile prise en considération est celle de la mort du dernier vivant des collaborateurs. Pour les œuvres audiovisuelles, l'année civile prise en considération est celle de la mort du dernier vivant des auteurs suivants : auteur du scénario, des dialogues, des compositions musicales originales, réalisateur. La durée de protection d'une œuvre pseudonyme, anonyme ou collective, est de 70 ans à compter en principe du 1er janvier de l'année civile suivant celle de la publication (L-123-3). Pour les œuvres posthumes, la durée du droit est de 70 ans à compter en principe de la date de la publication de l'œuvre (L-123-4).

Respect du droit à l'image

Le droit au respect de la vie privée fait partie des droits fondamentaux du citoyen et se trouve érigé en principe à l'article 9 du Code Civil. Le respect du droit à l'image découle de ce principe. Toute personne quelle qu'elle soit a sur son image et sur l'utilisation qui en est faite un droit exclusif et absolu.

Lorsque des prises de vues sont effectuées dans une gare, un aéroport, un jardin public, etc., le réalisateur doit obtenir le consentement des personnes présentes.

Cependant, l'usage dispense de cette autorisation dans certains cas pour lesquels on estime le consentement tacite :

- Prises de vues de groupes, scènes de rue, manifestations publiques. Il est conseillé de ne pas réaliser de gros plans et de ne pas s'attarder sur une seule personne.
- Prises de vues de personnalités réalisées dans l'exercice de leur fonction ou lors d'événements de leur vie publique.

Lorsque ces images seront diffusées, le commentaire ou la légende ne devra en aucun cas porter préjudice aux personnes filmées.

À l'exception de ces deux cas, une autorisation de la personne filmée est obligatoire. Elle doit comprendre



à la fois la description de la prise de vues et l'utilisation ultérieure qui en sera faite. Cette autorisation doit, dans la mesure du possible, être écrite, car la preuve du consentement, en cas de litige, est à la charge du producteur.

Musique, cinéma et droit d'auteur

Musique préexistante

Il s'agit d'œuvres musicales déjà publiées. Elles peuvent provenir de deux sources :

- D'un disque, d'un fichier mp3 ou d'illustration musicale. Une trentaine de firmes (liste disponible auprès de Film France) présente des catalogues de musique spécialement conçus pour l'illustration musicale, où l'on trouve une large variété d'orchestrations, de rythmes différents.
- D'un enregistrement réalisé à la demande du producteur pour son film, voire d'un enregistrement lors du tournage (interprétation d'un thème musical ou d'une chanson par un comédien...).

Pour toute musique du répertoire général, le producteur doit demander et obtenir préalablement l'autorisation de reproduction auprès de la SACEM-SDRM Bureau de l'audiovisuel ou dans les délégations régionales, en indiquant par une simple lettre les œuvres choisies, l'origine de l'enregistrement utilisé et la destination du film. La SACEM-SDRM consulte les ayants droit au cas par cas et parfois à l'étranger.

Musique originale ou de «commande»

Il s'agit de compositions musicales avec ou sans paroles, spécialement réalisées pour l'œuvre audiovisuelle. Cette commande est rémunérée en tant que telle, et l'accord entre le compositeur (et l'auteur en cas d'œuvre musicale avec paroles) et le producteur réservera formellement les droits de reproduction et de représentation publique de l'œuvre originale dont le compositeur (et éventuellement l'auteur) a fait apport à la SACEM, s'il est représenté par celle-ci.

LA SACEM

Société de gestion collective des droits d'auteur pour la musique, la SACEM regroupe près de 100 000 auteurs et éditeurs de musique.

Elle tient 4 rôles :

- un rôle économique : percevoir pour répartir, c'est-à-dire rémunérer les créateurs pour l'utilisation de leurs œuvres ;
- un rôle social : actions de solidarité entre les membres ;
- un rôle culturel : aides à la création et à la production, développement de la formation et l'insertion des jeunes artistes ;
- un rôle professionnel : promotion de la musique française dans les médias, en France et à l'étranger.

www.sacem.fr

LA SACD

La plus ancienne société de gestion collective de droits d'auteur a été créée en 1777 à l'initiative de Beaumarchais.

Elle assure la perception et répartition des droits de ses membres représentant le répertoire du spectacle vivant et de l'audiovisuel : auteurs, réalisateurs, scénaristes, chorégraphes, metteurs en scènes...

www.sacd.fr

L'ADAGP

Société française de gestion collective des droits des auteurs dans les arts visuels (peinture, sculpture, photographie, multimédia, architecture...).

www.adagp.fr

L'ADAMI

Société de gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes (comédiens, chanteurs, musiciens, danseurs...).

www.adami.fr



Lexique

8





«Letter for the King» (Carcassonne, Languedoc-Roussillon)



Lexique

8



L'AFC a créé un lexique multilingue en ligne, avec le soutien du CNC, de Film France et de la Commission du film Ile de France : www.lectinedico.fr

FRANÇAIS-ANGLAIS

A

accessoiriste propman, property master
 (chef) accessoiriste propmaster
 acteur, actrice actor, actress
 appareil photo still camera
 arrière plan background
 artiste de complément
 bit player, under-five
 assistant runner
 assistant chef électricien best boy
 assistant de production .. production assistant (P.A.),
 production associate
 assistant électricien best boy
 1er assistant opérateur .. focus-puller/first assistant
 camera operator
 2e assistant opérateur loader/ clapper/second
 assistant
 (fait le clap aux USA) camera operator
 1er assistant réalisateur assistant director
 2e assistant réalisateur second assistant director
 atelier de construction mill
 atelier de costume costume shop
 attente (en) on standby
 attestation, bon voucher
 auditorium sound studio
 autorisation permit
 autorisation de tournage shooting permit
 ayants droit rights holder

B

balayage (video) scan (video)
 bande annonce trailer
 bande son soundtrack
 bobine (de film négatif) roll
 bourdonnement hum, hiss
 bouton, manette knob
 bruitage foley, sound effects/ design
 bruit sound

C

câble wire
 cadre frame
 cadreur camera operator
 caméra camera (film, video)
 caméra à l'épaule hand-held camera
 camescope camcorder

cantine catering
 caravane, loge trailer
 cascade stunt
 cascadeur stuntman
 casting cast list
 chauffeur de camion teamster
 cellule light meter
 chef accessoiriste propmaster
 chef constructeur construction manager
 chef costumier costume designer
 chef décorateur production designer, art director
 chef électricien gaffer
 chef adjoint électricien best boy
 chef habilleur wardrobe supervisor
 chef machiniste key grip
 chef opérateur (chef op) director of photography
 (DP)
 clavier keyboard
 coiffeur hair-stylist
 comédien(ne) actor, actress
 conformation (du négatif) conforming, matching
 (of the negative)
 console d'éclairage lighting board
 contrôle à distance remote control
 contrôle motorisé motion control
 convocation (horaire de) call
 copie zéro answer print
 copie zéro numérique digital intermediate (DI)
 costume costume, wardrobe
 costumière (chef) costume supervisor
 coupez ! cut !
 coût cost
 créateur de costumes costume designer

D

date-limite deadline
 décor set, scenery
 décor ou maquette en taille réelle mock up
 décor ou maquette en taille réduite miniature
 décor naturel location
 décorateur (architecte) set designer
 découpage technique script breakdown,
 shooting script
 découverte (décor) backdrop set
 défraiement(s) per diem(s)
 deuxième assistant loader
 développement de la pellicule film processing
 devis (faire un devis) to cost
 directeur artistique production designer



directeur de la photographie.. director of photography
(DP), cinematographer
directeur de production production manager
douane customs
doublage..... dubbing
doublure double
doublure corps body double
doublure lumière stand-in

E

éclairage..... lighting
éclairage à contre-jour backlight
éclairage vertical..... top light
éclairagiste lighting engineer
effets spéciaux..... special effects (FX)
électricien chef gaffer
électricien..... best boy
ensemblier set decorator
entrée micro input (mike)
équipe..... crew
équipe de construction construction crew
essai..... test
étalonnage..... grading
étalonneur colorist
éteindre les projecteurs kill lights
évaluer, faire un devis to cost
extérieur out-door, exterior
(décor, tournage) (location, shooting)

F

fête de fin de tournage wrap party
feuille de décor mobile wild wall
feuille de service..... call sheet
figuration extras, walk-on, dayplayer
filé..... follow shot
fin de journée ! wrap ! (it's a wrap !)
frais (divers) expenses (miscellaneous)

G

gestion de droits rights management
gobo gobo
grand angle (objectif)..... wide angle lens
granulation graininess
granuleux grainy
gros plan (GP) close-up (CU)
(très) gros plan (TGP) extreme close-up (ECU)

H

habilleuse wardrobe mistress
horaire de convocation call time
hors cadre..... out of frame

I - J

images d'archives..... footage archive
images de synthèse compugraphics
ingénieur du son sound engineer
intérieur (décor, tournage) in-door, interior
(location, shooting)
interprète actor/actress
jeu (d'un acteur) acting
justificatif, reçu receipt

L

lampes d'éclairage, projecteurs..... lights
lieux de tournage..... locations
loge dressing room
loge mobile..... trailer, winnebago
logiciel..... software, program
lumière d'ambiance available light
lumière d'appoint fill-light
lumière dirigée directional light
lumière parasite flare

M

machine à vent/ à brouillard wind/fog machine
machiniste (machino)..... grip
(chef) machiniste key grip
machiniste de plateau stage hand (television)
machiniste travelling, dolly dollygrip
magnétoscope..... VCR
magnétoscope asservi (montage) slave (editing)
maquette model
maquillage make-up
menuisier carpenter
métrage..... footage (measure)
metteur en scène director
micro mike
minimum syndical..... union scale, scale
mixage..... sound mixing
montage editing
montage numérique..... digital editing
monteur film editor
monteur son..... sound designer, sound editor
musique de film score



N

négatif contretype dupe negative
 net(te)..... sharp (image)
 netteté sharpness
 numéro de plan..... shot number

O

objectif, optique lens
 objectif anamorphic (scope) anamorphic lens

P

panneau de réflexion bounce board
 panoramique, panoramique horizontal..... pan
 panoramique en diagonale pan and tilt
 panoramique filé swish pan
 parasitage son crosstalk
 passerelle catwalk
 pellicule film stock
 pellicule exposée, impressionnée .. exposed film stock
 perche boom, pole
 perchman, perchiste..... boom operator
 photo (travail du chef opérateur)..... cinematography
 - photography
 photographe de plateau..... stills photographer
 plan shot
 plan à deux..... two-shot
 plan américain thigh shot
 plan angulé angle shot
 plan d'éclairage..... lighting plot, lighting plan
 plan d'ensemble (PE) distance shot
 plan de situation establishing shot
 plan en pied full shot (FS), master
 plan général establishing shot
 plan large (PL)..... wide shot
 plan poitrine (PP) head and shoulders
 plan rapproché (PR)..... tight shot
 plan séquence master shot
 plan serré..... tight shot
 plan de travail production schedule
 plateau set (in studio), soundstage
 post-synchro ... ADR (Automatic Dialog Replacement),
 post-synchronization
 premier assistant réalisateur..... first AD
 premier assistant opérateur focus-puller (UK)/
 first AC (US)
 première lecture..... read-through
 premier plan..... foreground
 preneur de son sound recordist
 prise take, shot
 prise accélérée (ralenti)..... high-speed shot
 prise à hauteur d'œil..... eye-level shot

prise avec grue crane shot
 prise avec plan en amorce..... over-the-shoulder shot
 prise débullée..... Dutch shot
 prise de coupe cutaway shot
 prise de vue aérienne aerial shot
 prise en contre-plongée..... low-angle shot
 prise en plongée..... high angle shot
 prise muette mute shot
 prise raccord..... insert, bridging shot
 prise sonore sound shot
 prise subjective POV shot
 producteur associé..... executive producer
 producteur exécutif..... line producer
 producteur de champ depth of field
 projecteur (1)..... film projector
 projecteur (2)..... light, lamp
 projection screening
 projection numérique..... digital screening

R

raccord continuity shot
 ralenti..... slow motion
 (filmer au) ralenti..... overcrank (to)
 rampe à pluie rain cluster
 rapport horaire daily log
 rapport production production report
 réalisateur director
 reçu, justificatif receipt
 réécriture re-write
 régisseur..... assistant location manager
 régisseur d'extérieur prop buyer
 régisseur général location manager
 réglable adjustable
 réglage setting, adjustment
 remise en état des lieux housekeeping
 remorque trailer (haulage)
 repérage de décors location scouting, rekkies
 répétiteur dialogue coach
 répétition..... rehearsal
 repiquage..... sound transfer
 retour vidéo video assist
 retourner un plan retake
 rôle principal lead (role)
 rushes dailies, rushes
 rushes à lumière unique one-light dailies
 rushes étalonnés timed dailies
 rushes standards composite dailies



S

saturation..... distortion (sound)
 scénario..... screenplay
 scénariste..... screenwriter
 scripte..... continuity person, script supervisor
 second rôle..... supporting actor/actress
 son..... sound
 (monteur son)..... sound designer, sound editor
 (ingénieur du son)..... sound engineer
 (preneur de son)..... sound recordist
 sortie micro..... output (mike)
 stagiaire..... intern, gopher (i.e. go-for)
 studio..... sound stage
 superviseur artistique..... production designer

T

table de régie.....craft service table/ catering
 (au) tarif syndical..... (on) scale
 téléfilm..... made-for (tv film)
 téléobjectif..... telephoto lens
 temps de démarrage..... run-up time
 toilettes mobiles..... honey wagon
 tournage..... a shoot
 tourner..... to shoot
 traiteur de plateau..... catering
 transférer des données informatiques.....to dump
 travelling..... dolly shot
 travelling arrière..... dolly out
 travelling avant..... dolly in
 trépied..... tripod
 très gros plan (TGP)..... extreme close-up (ECU)
 trucages..... in-camera effects
 (lors de la prise de vues)

V

visueur..... view finder
 voiture de jeu..... action car
 voiture travelling..... insert car

Z

zoom..... zoom



Index

9







Index

9

A

accueil de Tournages.....	64
ADAGP	105, 174
ADAMI	174
APIE	112
aérodrome	
autorisation de tournages.....	116
aéroport	
informations générales.....	39
autorisation de tournage	116
carte.....	40
AFCI	61
agence artistique	169
AGESSA.....	166
Aides financières	
Contacts	150-155
Guide Ciclic.....	148
Aix-en-Provence	
Commission du Film /	
Bureau Cinéma	1e cov. int., 93
Alpes du Sud	
Commission du Film	1e cov. int., 92
Alpes Maritimes	
Commission du Film	1e cov. int., 91
Fonds de soutien	152
Alsace	
carte.....	65
2 commission du film .1ère cov. int.,	65-66
fonds de soutien	150
animal	
importation, exportation.....	161
protection	129
APT	164
Aquitaine	
carte.....	67
4 Commissions du Film.. 1e cov. int.,	67-69
fonds de soutien	150
architecte	
droit d'auteur	105
droits images	105
arme	
utilisation	113
armée (autorisation de tournage)	112
artiste (fiscalité personnelle).....	171
association de promotion du patrimoine	109
associations de techniciens	59
AFAR	59
AFR	59
ADP	59
AFC	59
ARC	59
ARDA	59
ADC	59
SRF	59
assurance	
attestation	104
cabinets.....	164
chômage.....	166
maladie.....	165
retraite.....	166
tournage.....	163
ATA (carnet)	161
Atout France	46
Audiens	166
autorisation de stationnement	107,108
autorisation de tournage	
(généralités).....	104
aérodrome	116
aéroport.....	116
animal.....	129
arme.....	113
armée	112
autoroute.....	122
bus	119
canal.....	123
collège	115
culte catholique.....	114
culte islamique	114
culte juistique.....	114
culte protestant	114
Défense.....	112
drone	116
école	116
édifice religieux	114
église	114
fleuve	123
forêt	126
garde-côtes	124
garde républicain	111
gendarme.....	111
hélicoptère.....	117
hélicoptère.....	117
hôpital	115
jardin	126
lieu de culte.....	114
littoral	124
lycée	115
maison d'arrêt.....	110
mer	124
métro.....	119
monuments historiques	108
mosquée	114
musée	109
océan.....	124
parc et jardin	126
parc national.....	126
parc naturel	126
haras.....	113



patrimoine	
historique national	108
Paris	106
plage	123
plan d'eau	123
police (forces de).....	108
pompiers.....	111
port	124
Poste	116
Prefecture.....	111
prison	110
propriété privée.....	108
prise de vues aériennes	116
réserve naturelle	127
rivière	123
route.....	121
rue.....	107
SNCF	118
synagogue.....	114
temple	114
train	118
tribunal.....	110
Tunnel sous la Manche.....	118
université	115
voie publique	108
autorisation provisoire de travail.....	165
autoroute	
autorisation de tournage	122
carte.....	42
information	41
Auvergne	
Carte	71
Commission du Film	1e cov. int., 71
Fonds de soutien 159	
B	
base de données Film France	
décors.....	63, 102
« TAF »	63
Producteurs Executifs.....	63
Basse-Normandie	voir Normandie
Bourgogne	
carte.....	71
Commission du Film	1e cov. int., 72
Fonds de soutien.....	150
Bretagne	
carte.....	73
Commission du film/	1e cov. Int., 73
Fonds de soutien 150	
Bureau d'accueil des Tournages.....	64
contact 1e cov. int.,.....	64
réseau.....	64
voir. Commission du film	
bus	
autorisation de tournage	119
C	
cabinet d'assurance	164
calcul d'itinéraire	41
canal (autorisation de tournage).....	123
carnet ATA.....	161
casting (agence artistique).....	169
Centre	
carte.....	74
Ciclic (ex Centre Images)	74
Commission du Film/ Bureau d'accueil des tournages.....	
1e cov. int., 74	
Fonds de soutien	50
Centre des Monuments Nationaux	
autorisation de tournage	108
carte	
liste	
Champagne Ardenne	
carte.....	75
Commission du Film/Bureau d'accueil des tournages 1ère cov. int.,.....	75
Fonds de soutien.....	150
Charles de Gaulle (aéroport Roissy)	
autorisation de tournage	116
voyages & transport	39
Chronopost	48
climat	
informations générales	55-56
Outre-Mer	56
collège (autorisation de tournage)	115
Comité d'Hygiène et de Sécurité	166
commission du film locale	
carte et contacts.....	1e cov. int., 65
réseau Film France.....	64
Commission Nationale du Film France	
Généralité	61
Missions et services	61
Réseau	64
Site Internet.....	62
congés spectacles	166
consulat.....	162
contrat de travail.....	167
contrôle vétérinaire	161
convention collective	167
conversion (tableau)	
Celsius/Fahrenheit	53
km/mile	53
Corse	
carte.....	76
Commission du Film - 1ère cov. int.,	76
Corsica Pôle Tournage	76
Fonds de soutien.....	150
coucher du soleil.....	voir éphémérides
credit d'impôt	141

crédit d'impôt pour les tournages étrangers (CII)	
.....	142
dépenses éligibles	143
liste des films	144-145
culte catholique	
autorisation de tournage	114
culte protestant	
autorisation de tournage	114
culte islamique	
autorisation de tournage	114
D	
DIRRECTE (ex) DDTEFP	165
D.D.A.S.S.	168
décalage horaire.....	38
décor	
base de données Film France	102
recherche.....	103
Demeure Historique	108
directeur de production	169
Dordogne	
Commission du Film	1e cov. int., 68
Ciné Passion 24	1e cov. int., 68
Fonds de soutien 150	
douane	
formalités	161
droit à l'image	105
droit d'auteur	105
droit d'auteur de l'architecte	105
droit du travail	165-169
Drôme Ardèche	
Commission du Film	95
fonds de soutien	
E	
école (autorisation de tournage)	116
EDF	49
édifice religieux	
autorisation de tournage	114
église	
(autorisation de tournage).....	114
électricité	49
emploi de mineur	168
emploi de personnel.....	165-167
énergies.....	49
enfants du spectacles.....	168
éphéméride	56
Eurostar	
autorisation de tournage	118
généralités.....	44
Eurotunnel	
autorisation de tournage	118
généralités.....	44
exonération TVA.....	170
EuFCN	61
F	
FICAM	60
filiale	160
FILM France	
Généralité	61
Missions et services	61
Réseau	64
Site Internet.....	62-63
fiscalité	170-171
fleuve (autorisation de tournage).....	123
fonds de soutien.....	148-149
Contacts	150-155
Guide Ciclic.....	148
forces de police	
autorisation de tournage	108
forêt (autorisation de tournage)	126
fuseau horaire	38
G	
garantie	
automobile.....	163
de bonne fin	164
décor construits	163
erreurs et omissions	163
frais supplémentaires.....	163
intempérie	163
maladie.....	163
matériel technique	163
meuble	163
production	163
support individuel.....	163
garde-côtes	
(autorisation de tournage).....	124
garde républicain	
(autorisation de tournage).....	111
gare SNCF	
généralités.....	44
autorisation de tournage	118
gendarme	
(autorisation de tournage).....	111
géographie	
généralités.....	53
Gironde	
Commission du film.....	1è cov. Int., 69

- Guadeloupe
 carte.....54
 climat55
 généralités.....53
 Commission du film.....98
 fonds de soutien.....152
- Guyane Française
 carte.....54
 climat56
 généralités.....53
 fonds de soutien.....152
- H**
- Haute-Normandie voir Normandie
 hébergement..... 46-47
 hélicoptère
 autorisation de tournage 117
 hôpital
 autorisation de tournage 115
 urgences.....110
 hôtel
 centrale de réservation47
 classement.....46
- I**
- Ile de France
 carte.....77
 3 Commissions du Film...1e cov. int., 77-78
 fonds de soutien152
- importation
 animal.....161
 matériel technique100
 rush, pellicule.....160
 véhicule43
- impôt
 sur le revenu.....171
 sur les sociétés.....170
- indicatif téléphonique.....38
- Internet
 fournisseur d'accès50
- itinéraire (calcul)41
- J**
- jardin (autorisation de tournage)126
- L**
- Languedoc-Roussillon
 carte.....29
 Commission du Film 1e cov. int., 80
 fonds de soutien.....152
- législation
 généralités.....159
 législation sociale.....165
- lexique anglais-français160-164
 lexique français-anglais165-168
- lieu de culte
 autorisation de tournage114
- lieu de tournage
 informations générales104
 autorisation de tournage104
- lieu public
 autorisation de tournage106-108
- ligne électrique (installation)49
 ligne téléphonique (ouverture).....49
- Limousin
 carte.....81
 Commission du Film1e cov. int., 81
 fonds de soutien
- littoral
 autorisation de tournage124
 généralités.....51
- Lorraine
 carte.....82
 Commission du Film 1è cov. Int., 82
 Fonds de soutien
- Lot-et-Garonne
70
 Accueil de tournages..... 1è cov. Int., 70
 fonds de soutien.....150
- Lucerne
 Commission du Film1è cov. Int., 92
- lycée (autorisation de tournage)115
- M**
- maison d'arrêt
 (autorisation de tournage).....110
- Mairie de Paris
 autorisation de tournages.....voir Paris Film
- merchandise (transport)161
- Marseille
 Commission du Film/
 Mission Cinéma 1e cov. int.,93
- Martinique
 carte.....54

climat	55
généralités	53
médecine du travail	166

mer	
géographie	51
autorisation de tournage	124

météorologie	
informations générales	55

méTRO	
autorisation de tournage	119

Midi-Pyrénées	
carte	83
2 Commissions du Film/ Accueil des Tournages 1 ^{ère} couv. int.,	83
Fonds de soutien	152

Gindou Cinéma	83
---------------------	----

Ciné 32	83
---------------	----

mineur (emploi de mineur)	168
---------------------------------	-----

montagne	51, 52
----------------	--------

monument historique	108
---------------------------	-----

mosquée (autorisation de tournage)	114
--	-----

musique de film	173
-----------------------	-----

N

non-résident Centre des Impôts	170
--------------------------------------	-----

fiscalité personnelle	171
-----------------------------	-----

Nord-Pas de Calais	
--------------------	--

carte	84
-------------	----

Commission du Film 1 ^{ère} couv. int.,	84
---	----

Pictanovo (ex CRRAV) 84
---------------------------	------

Fonds de soutien	152
------------------------	-----

Normandie	
-----------	--

carte	85, 86
-------------	--------

2 Commissions du Film/Bureau d'accueil des tournages 1 ^{ère} couv. int.,	85, 86
--	--------

Basse-Normandie	85
-----------------------	----

Haute-Normandie	86
-----------------------	----

Maison de l'Image de Basse-Normandie...	85
---	----

Pôle Image de Haute-Normandie	86
-------------------------------------	----

Fonds de soutien	151-152
------------------------	---------

Nouvelle-Calédonie	
--------------------	--

carte	54
-------------	----

climat	56
--------------	----

Commission du film /bureau d'accueil des tournages 1 ^{ère} couv. Int.,	96
--	----

généralités	53
-------------------	----

O

océan

géographie	54
------------------	----

autorisation de tournage	124
--------------------------------	-----

opérateur téléphonique	50
------------------------------	----

organisme professionnel	59
-------------------------------	----

Orly (aéroport)	
-----------------	--

généralités	39
-------------------	----

autorisation de tournage	116
--------------------------------	-----

Ouest Provence	93
----------------------	----

Outre-Mer	
-----------	--

carte	54
-------------	----

climat	55
--------------	----

généralités	53
-------------------	----

3 commissions du film	96-97
-----------------------------	-------

P

parcs et jardins

(autorisation de tournage)	126
----------------------------------	-----

parc national

autorisation de tournage	126
--------------------------------	-----

carte	128
-------------	-----

parc naturel régional

autorisation de tournage	126
--------------------------------	-----

Paris

Paris Film	106
------------------	-----

autorisation de tournage	106
--------------------------------	-----

préfecture de police	107
----------------------------	-----

patrimoine cinématographique

60

patrimoine national

associations	108
--------------------	-----

autorisation de tournage	108
--------------------------------	-----

Pays de la Loire

Carte	87
-------------	----

Commission du Film/bureau d'accueil des tournages 1 ^{ère} couv. int.,	87
---	----

fonds de soutien	154
------------------------	-----

permis de conduire

41

permis de travail

165

perte pécuniaire

163

Picardie

Carte	88
-------------	----

Commission du Film 1 ^{ère} couv. Int,	88
--	----

fonds de soutien	154
------------------------	-----

plage (autorisation de tournage)

123

plan d'eau (autorisation de tournage)

123

plateau de tournage

132-138

Poitou-Charentes

carte	89
-------------	----

1 ^{ère} commission du film 1 ^{ère} couv. int.,	89
--	----



Poitou-Charentes Cinéma	1e cov. int., 89
fonds de soutien	154
Pôle Emploi Spectacle	169
police (intervention)	108
Polynésie Française	
carte	54
climat	56
généralités	53
pompiers (autorisation de tournage)	111
port	
autorisation de tournage	124
portable	voir téléphone
Poste	
autorisation de tournage	116
services	48
prison (autorisation de tournage)	110
Producteurs (associations/syndicats)	59
Production cinématographique et audiovisuelle	58
production exécutive	63, 159, 160
propriété intellectuelle	172
propriété privée (autorisation de tournage)	108
protection des animaux	129
protection des oeuvres	172
Provence Alpes Côte d'Azur	
Carte	90
8 Commissions du Film .. 1e cov. int.,	90-93
fonds de soutien	152
Pyrénées-Atlantiques	
fonds de soutien	150
R	
RATP	119
recherche de décor	102-103
régime social des salariés	165
réglementation	158-173
remboursement de TVA	115, 116
rémunération	
non salariale	167
salariale	167
mineurs	168
repéreurs	103
représentant fiscal	170
Réseau des commissions du film	1e cov. int
Voir commissions du film	
réseau	
aérien	39
maritime	45
ferroviaire	44
réseau routier	41
carte	40
réserve naturelle (autorisation de tournage)	127
résident (fiscalité personnelle)	171
responsabilité civile	163
Réunion (Ile)	
Agence Film Réunion	97
carte	54
climat	56
commission du film	1e cov. int., 97
fonds de soutien	152
Rhône-Alpes	
carte	94
2 commissions du Film .. 1e cov. int.,	94-95
fonds de soutien	154
risques	
dommages	163
frais supplémentaires	163
intempérie	163
perte pécuniaire	163
responsabilité civile	163
rivière (autorisation de tournage)	123
Roissy Charles de Gaulle (aéroport)	
généralités	39
autorisation de tournage	116
route	
autorisation de tournage	121
carte	41
réseau	129
rue (autorisation de tournage)	107
S	
SACD	174
SACEM	174
Saint-Pierre et Miquelon	
carte	54
climat	56
generalités	53
saiaire	voir rémunération
salarié (régime social)	165
santé	166
sécurité du travail	166
Sécurité sociale	165
service d'ordre	108
Shuttle	
autorisation de tournage	118
réseau	44
SNCF	44, 118
société de production exécutive	41
société de repérage	103
soleil (lever, coucher)	56
Strasbourg	
Commission du Film	1e cov. int., 66
fonds de soutien	150
studio	132-138

survol de ville	
autorisation de tournage	117
synagogue	
autorisation de tournage	114

T

tableau de conversion	
Celsius/Fahrenheit	53
km/mile	53
taxe (fiscalité)	170-171
TVA	170
taxi	43
télécommunications	50
téléphone	
généralités	51
mobile (portable)	51
temple	
autorisation de tournage	114
Terres Australes et Antarctiques	
carte	54
climat	56
généralités	53
TGV	
autorisation de tournage	114
train	
autorisation de tournage	114
tramway	
autorisation de tournage	119
transitaire international	48, 161
transport	
aérien	39
équipement	161
ferroviaire	44
maritime	45
matériel	161
routier	41
rush, pellicule	162
transporteur international	48, 161
tribunal	
autorisation de tournage	110
Tunnel sous la Manche	
autorisation de tournage	118
généralités	44
TVA (exonération, remboursement)	170

V

Union Européenne	
douanes	161
université	
autorisation de tournage	115
vacances scolaires	115
Var	
Commission du Film	le cov. int., 91
Vaucluse voir Luberon Vaucluse	
véhicule	
conduite	41
de prestige	43
importation temporaire	43
location	43
Vieilles Maisons Françaises	75
village	
Association des Plus Beaux Villages	109
voie publique	
autorisation de tournage	108
voiture	voir véhicule
vol (avion)	65

W

Wallis et Futuna	
climat	56
généralités	53

Liste des annonceurs

La Commission Nationale du Film France tient à remercier les sociétés et organismes suivants pour leur soutien apporté à la publication de ce guide :

2^{ème} de Couverture	TSF
3^{ème} de Couverture	Corsica Pôle Tournages
4^{ème} de Couverture	Ville de Marseille
Ouverture	Film France
Intercalaire 1	Commission du Film d'Aix en Provence
.....	Château de Lesigny
Intercalaire 2	Agence Film Réunion
.....	Première Loge
Intercalaire 3	Transpamédia
.....	Audiens
Intercalaire 4	Région Guadeloupe
.....	Région Limousin
Intercalaire 5	Pictanovo
.....	Région Poitou-Charentes
Intercalaire 6	Agence Culturelle d'Alsace
.....	Ficam
Intercalaire 7	Scope Editions
.....	CST

Ont participé à la rédaction de ce guide :
**Caroline Julliard-Mourgues, Elsa Chevallier, Franck Priot, Mélanie Chebance,
Margot Pabst, Justine Paynat-Sautivet**

Commission Nationale du Film France
9 rue du Château d'eau
75010 Paris
France

Tel : + 33 (0) 1 53 83 98 98
film@filmfrance.net
www.filmfrance.net

Président : Nicolas Traube
Délégué Général : Patrick Lamassoure
Délégué Général adjoint : Franck Priot

Film France est soutenu par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée)

Création graphique, réalisation : Scope Éditions
Damien Rossier
studio@scope-editions.com

Régie publicitaire : Scope Éditions
Sonia Jossifort
regie@scope-editions.com

Tel : + 33 (0) 1 42 18 40 24
www.scope-editions.com

Cartographie : Latitude Cartagène
Imprimerie : SPEI (France)

Malgré le soin apporté à la rédaction de ce guide, il est possible qu'il ne soit pas exempt d'erreurs ou omissions. La responsabilité de l'éditeur ne saurait cependant être engagée quant à ces erreurs ou omissions ou aux conséquences découlant de l'utilisation de ce guide.

© copyright 2013
Commission Nationale du Film France
Tous droits réservés monde entier.
Gratuit, ne peut être vendu.

ISSN en cours